



Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 22 mars 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Approbation</i> des procès-verbaux des séances publiques des 17 décembre 2009 et 11 janvier 2010	(p. 6)
<i>Comptes-rendus</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 (dossiers n° 2010-1321 et 2010-1322)	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du Conseil de la Faculté de Droit et Science politique (dossier n° 2010-1383)	(p. 11)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'association GreenICTies (dossier n° 2010-1384)	(p. 11)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du conseil d'administration de Lyon Parc Auto (dossier n° 2010-1323)	(p. 36)
<i>Annexe 1</i> - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (dossier n° 2010-1378) -Diapositives projetées lors de l'intervention de madame la vice-présidente David	(p. 42)
<i>Annexe 2</i> - Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014 (dossier n° 2010-1368) - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Philip	(p. 49)

Le texte des délibérations n° 2010-1321 à 2010-1402 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 396.

N° 2010-1321	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 18 janvier 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1322	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 février 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1323	<i>Lyon Parc Auto - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration -</i>	(p. 36)
N° 2010-1324	<i>Bron - Elaboration du plan de déplacements interentreprises de la zone industrielle de Bron Parc du Chêne - Attribution d'une subvention à l'Association des entreprises du Parc d'activités du Chêne -</i>	(p. 10)
N° 2010-1325	<i>Saint Priest - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des quais de la gare - Convention de participation financière aux études et aux travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2010-1326	<i>Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint-Jean - Abandon de la procédure pour motif d'intérêt général -</i>	(p. 10)
N° 2010-1327	<i>Mise en place et fonctionnement d'une radio d'information multimodale sur l'aire urbaine lyonnaise et sa périphérie - Autorisation de signer le protocole liant les partenaires -</i>	(p. 37)
N° 2010-1328	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Lancement de la concertation préalable -</i>	(p. 39)

N° 2010-1329	<i>Jalonnement des sites stratégiques - 1ère tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1330	<i>Caluire et Cuire - Aménagement de l'avenue Poumeyrol suite à permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2010-1331	<i>Craponne - Rue des Tourrais - Aménagement de voirie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2010-1332	<i>Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° - Création d'une Zone 30 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2010-1333	<i>Montanay - Rue de la Grande Charrière - Accès à la maison d'accueil spécialisée - Aménagement de trottoir et sécurisation de la voie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1334	<i>Oullins - Réaménagement des rues Charton et République - individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1335	<i>Pierre Bénite - Réhabilitation des rues Henri Brosse et Emile Zola - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1336	<i>Saint Genis les Ollières - Chemin des Garennes - Elargissement de chaussées - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1337	<i>Genay - Voie nouvelle - Accès à la nouvelle caserne du service départemental d'incendie et de secours - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1338	<i>Intervention de sécurité et de viabilité pour le tunnel sous Fourvière (TSF), mise en place de balisage et déviations, nettoyage des chaussées et ouvrages annexes pour tous les tunnels gérés en régie - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché -</i>	(p. 10)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1339	<i>Désignation des représentants des associations membres de la Commission consultative des services publics locaux -</i>	(p. 7)
N° 2010-1340	<i>Lyon 3° - Installation des services - Bâtiments tertiaires et travaux de grosse maintenance 3° phase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2010-1341	<i>Villeurbanne - Site Krüger - Installation d'un portique de lavage bennes et adaptation de l'installation de lavage de châssis de la direction de la propreté - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1342	<i>Association Région Urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1343	<i>Taux-relais 2010 - Cotisation foncière des entreprises - Compensation-relais -</i>	(p. 15)
N° 2010-1344	<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Taux 2010 -</i>	(p. 19)
N° 2010-1345	<i>Sepal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition pour l'exercice 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1346	<i>SERL - Versement d'une subvention d'exploitation pour la prise en charge des surcoûts liés à l'entrée en vigueur de l'instruction fiscale du 16 juin 2006 sur l'exercice 2009 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1347	<i>SERL - Délibération de création de la filiale SERL @services -</i>	(p. 20)
N° 2010-1348	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 7)
N° 2010-1349	<i>Association La Gourguillonaise - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1350	<i>ASCUL - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012 -</i>	(p. 8)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1351	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Hydraulique Sans Frontières pour le projet d'alimentation en eau potable et de réhabilitation du système d'assainissement de la commune d'Oula au Burkina Faso -</i>	(p. 9)
N° 2010-1352	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association ARCADE - Une Terre pour Vivre, pour la réalisation d'une adduction d'eau permettant d'approvisionner chaque quartier du village de Mémissala au Mali -</i>	(p. 9)

N° 2010-1353	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association La Poulie pour un projet de réalisation d'un forage et la mise en place d'un système d'adduction d'eau et construction de latrines dans le village de Boumba au Niger -</i>	(p. 9)
N° 2010-1354	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association APR/UAP pour la réhabilitation de vingt puits endommagés pendant les conflits armés des années 2002-2003 dans la ville de Paoua en République Centrafricaine -</i>	(p. 9)
N° 2010-1355	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga pour la réhabilitation d'un réseau d'eau potable existant et la mise en place d'un réseau d'assainissement dans deux des quatre quartiers de la commune de Nguekokh au Sénégal -</i>	(p. 9)
N° 2010-1356	<i>Association Coparly - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010 -</i>	(p. 9)
N° 2010-1357	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1358	<i>Limonest, Dardilly - Restructuration de l'assainissement du bassin versant de Limonest-Dardilly - Création d'une station de refoulement et aménagements sur le réseau visant à atteindre la conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2010-1359	<i>Lyon 7° - Station de relèvement des eaux usées de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1360	<i>Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1361	<i>Oullins - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 1.2 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1362	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Station d'épuration de la Feyssine - Signature de l'avenant n° 1 au marché public pour la conception-réalisation de travaux de construction -</i>	(p. 9)
N° 2010-1363	<i>Association Acoucté - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010 -</i>	(p. 9)
N° 2010-1364	<i>Mise en œuvre d'une politique agricole périurbaine - Attribution de subventions au syndicat agricole de Charly Vernaison et à l'association Corabio pour des actions visant à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2010-1365	<i>Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 -</i>	(p. 9)
N° 2010-1366	<i>Optimisation de la collecte sélective - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2010-1367	<i>Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la communauté urbaine de Lyon provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lots n° 2 et 3 - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i>	(p. 31)
N° 2010-1368	<i>Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014 -</i>	(p. 31)
N° 2010-1369	<i>Déclinaison du Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets 2007-2017 - Objectif n° 1 : agir sur le gisement - Approbation du Plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014 -</i>	(p. 31)
N° 2010-1370	<i>Usine d'incinération Lyon-sud - Maintenance des fours chaudières - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N° 2010-1371	<i>Reprise, traitement et/ou valorisation du bois provenant des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
COMMISSION URBANISME		
N° 2010-1372	<i>Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 23 avril 2009 - Participation financière -</i>	(p. 21)
N° 2010-1373	<i>Lyon 3° - Quartier de la Part-Dieu - Atelier inter-formations urbanisme, design, sciences de l'ingénieur, architecture - Attribution d'une subvention à ADERGES pour la participation aux frais pédagogiques -</i>	(p. 8)
N° 2010-1374	<i>Saint Fons - Plan de sauvegarde des copropriétés Les Clochettes et La Cité des clochettes - Approbation des conventions d'opérations -</i>	(p. 8)

N° 2010-1375	<i>Francheville - Place de l'Hôtel de ville - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1376	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation -</i>	(p. 21)
N° 2010-1377	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 6 - Urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et rectification d'une erreur sur la carrière du Py (suppression d'un espace boisé classé) - Bilan de la concertation et approbation de la révision -</i>	(p. 8)
N° 2010-1378	<i>Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine sur le projet arrêté par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) -</i>	(p. 22)
N° 2010-1379	<i>Lyon 6° - ZAC Cité Internationale - Bilan de clôture définitif - Régularisation du reliquat d'excédent prévisionnel -</i>	(p. 8)
N° 2010-1380	<i>Mions - ZAC de la Fouillouse - Prorogation de la convention d'aménagement avec la société Foncier Conseil -</i>	(p. 8)
N° 2010-1381	<i>Poursuite du programme d'échange entre des habitants de quartiers en renouvellement urbain dans l'agglomération lyonnaise - Demande de subvention au FEDER dans le cadre du projet urbain intégré du Grand Lyon -</i>	(p. 9)
N° 2010-1382	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'œuvre des démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1383	<i>Faculté de Droit et Science politique - Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil de Faculté -</i>	(p. 11)
N° 2010-1384	<i>Adhésion à l'association GreenICTies - Désignation d'un représentant au sein de l'association -</i>	(p. 11)
N° 2010-1385	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1386	<i>Attribution d'une subvention à l'Espace Numérique Entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1387	<i>Création de l'hôtel d'entreprises "Pixel entreprises" - Convention 2010-2012 - Attribution de subventions au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studio -</i>	(p. 7)
N° 2010-1388	<i>Création sur le site Pixel du premier auditorium son numérique hors région parisienne - Développement des filières de l'image -</i>	(p. 7)
N° 2010-1389	<i>Plan de relance de la filière "jeu vidéo" 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove -</i>	(p. 7)
N° 2010-1390	<i>Attribution d'une subvention à l'association BioPort pour la mise en place d'une plateforme logistique dédiée aux structures de commerce équitable -</i>	(p. 11)
N° 2010-1391	<i>Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Avenant n° 1 à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2009-2010) - Attribution d'une subvention à l'ENS de Lyon pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1392	<i>Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Convention pluriannuelle 2010-2012 - Attribution d'une subvention au titre du programme d'action 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1393	<i>Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon -</i>	(p. 12)
N° 2010-1394	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezopole - Programme d'actions 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1395	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Nanoptex - Convention financière 2010-2011 avec l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH) -</i>	(p. 13)
N° 2010-1396	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement THYMO 2010 - Convention-cadre 2010-2011 -</i>	(p. 13)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le lundi 22 mars 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 12 mars 2010 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

M. LE PRÉSIDENT : Comme aujourd'hui c'est la journée mondiale de l'eau, nous vous proposons cette splendide marque Grand'O de Lyon, créée par notre ami Jean-Paul Colin. Chers collègues, à votre santé pour cette journée mondiale de l'eau !

Il y a des livres à lire sur Trotsky, j'en offrirai à tous les membres du conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Si vous nous offrez des Trotsky, pensez aussi à de Tocqueville, c'est une lecture aussi saine, voire meilleure.

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ollivier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Havard (pouvoir à Mme Levy), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Ollivier (pouvoir à M. Abadie), Terrot (pouvoir à M. Quiniou).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 17 décembre 2009 et 11 janvier 2010

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 17 décembre 2009 et 11 janvier 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2010-1321 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 18 janvier 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2010-1322 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 février 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet des rapports numéros 2010-1321 et 2010-1322.

Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Pas d'intervention ?

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces deux dossiers.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1385 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1386 - Attribution d'une subvention à l'Espace Numérique Entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1387 - Création de l'hôtel d'entreprises "Pixel entreprises" - Convention 2010-2012 - Attribution de subventions au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes - Rhône-Alpes Studio - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1388 - Création sur le site Pixel du premier auditorium son numérique hors région parisienne - Développement des filières de l'image - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1389 - Plan de relance de la filière "jeu vidéo" 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1392 - Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Convention pluriannuelle 2010-2012 - Attribution d'une subvention au titre du programme d'action 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2010-1394 - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole - Programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1385 à 2010-1389, 2010-1392 et 2010-1934.

Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2010-1391 - Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Avenant n° 1 à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2009-2010) - Attribution d'une subvention à l'ENS de Lyon pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2010-1391.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Arrue n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2010-1399 - Solidarité internationale - Attribution d'une subvention à l'association Pont France Afrique - Année 2010 - Direction des relations internationales -

N° 2010-1400 - Solidarité internationale - Attribution de subventions aux associations Lyon Bobo Dioulasso et des Burkinabé de Lyon - Année 2010 - Direction des relations internationales -

N° 2010-1401 - Festival international du conte et de la parole - Attribution d'une subvention à l'association Dô Massé - Année 2010 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1399 à 2010-1401. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2010-1402 - Partager la diversité des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour son programme d'actions 2010 - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission développement économique pour le dossier numéro 2010-1402. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. BRET absent momentanément.

II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1339 - Désignation des représentants des associations membres de la Commission consultative des services publics locaux - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Rudigoz comme rapporteur du dossier numéro 2010-1339. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

M. RUDIGOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier. Nous avons une note pour le rapporteur. En effet, dans l'annexe, au sein du paragraphe intitulé "Familles de France fédération du Rhône", il y a lieu de lire : "**Madame Monique Rufete**" au lieu de : "**Madame Jeanine Philis**".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. RUDIGOZ.

N° 2010-1340 - Lyon 3° - Installation des services - Bâtiments tertiaires et travaux de grosse maintenance 3° phase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2010-1348 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission finances, institutions et ressources sur les dossiers numéros 2010-1340 et 2010-1348. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président CRÉDOZ absent.

N° 2010-1341 - Villeurbanne - Site Krüger - Installation d'un portique de lavage bennes et adaptation de l'installation de lavage de châssis de la direction de la propreté - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Ollivier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1341. Monsieur Ollivier, vous avez la parole.

M. OLLIVIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. OLLIVIER.

N° 2010-1342 - Association Région Urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1345 - Sépal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition pour l'exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1346 - SERL - Versement d'une subvention d'exploitation pour la prise en charge des surcoûts liés à l'entrée en vigueur de l'instruction fiscale du 16 juin 2006 sur l'exercice 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission finances, institutions et ressources sur les dossiers numéros 2010-1342, 2010-1345 et 2010-1346. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité. N'ont pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :

- MM. Collomb, Bret, Darne J., Sécheresse, Barthélemy, Lelièvre sur le dossier n° 2010-1342,

- MM. Barge, Bouju, Brachet, Da Passano, Giordano, Rivalta sur le dossier n° 2010-1346.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. CORAZZOL absent momentanément.

N° 2010-1349 - Association La Gourguillonaise - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1350 - ASCUL - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la vice-présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1349 et 2010-1350. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

III - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1373 - Lyon 3° - Quartier de la Part-Dieu - Atelier inter-formations urbanisme, design, sciences de l'ingénieur, architecture - Attribution d'une subvention à ADERGES pour la participation aux frais pédagogiques - Délégation générale au développement urbain -

N° 2010-1375 - Francheville - Place de l'Hôtel de ville - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1377 - Poleymieux au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 6 - Urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et rectification d'une erreur sur la carrière du Py (suppression d'un espace boisé classé) - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1379 - Lyon 6° - ZAC Cité Internationale - Bilan de clôture définitif - Régularisation du reliquat d'excédent prévisionnel - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1380 - Mions - Saint Priest - ZAC de la Fouillouse - Prorogation de la convention d'aménagement avec la société Foncier Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné mon-sieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1373, 2010-1375, 2010-1377, 2010-1379 et 2010-1380. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces cinq dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1374 - Saint Fons - Plan de sauvegarde des copropriétés Les Clochettes et La Cité des clochettes - Approbation des conventions d'opérations - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission urbanisme sur le dossier numéro 2010-1374. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de Mme HAMDIKEN-LEDESERT absente momentanément.

N° 2010-1381 - Poursuite du programme d'échange entre des habitants de quartiers en renouvellement urbain dans l'agglomération lyonnaise - Demande de subvention au FEDER dans le cadre du projet urbain intégré du Grand Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Charrier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1381. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2010-1382 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'oeuvre des démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2010-1382. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'opération de renouvellement urbain de Terraillon à Bron, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1351 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Hydraulique Sans Frontières pour le projet d'alimentation en eau potable et de réhabilitation du système d'assainissement de la commune d'Oula au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2010-1352 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association ARCADE - Une Terre pour Vivre, pour la réalisation d'une adduction d'eau permettant d'approvisionner chaque quartier du village de Mémissala au Mali - Direction de l'eau -

N° 2010-1353 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association La Poulie pour un projet de réalisation d'un forage et la mise en place d'un système d'adduction d'eau et construction de latrines dans le village de Bumba au Niger - Direction de l'eau -

N° 2010-1354 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association APR/UAP pour la réhabilitation de vingt puits endommagés pendant les conflits armés des années 2002-2003 dans la ville de Paoua en République Centrafricaine - Direction de l'eau -

N° 2010-1355 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga pour la réhabilitation d'un réseau d'eau potable existant et la mise en place d'un réseau d'assainissement dans deux des quatre quartiers de la commune de Nguekokh au Sénégal - Direction de l'eau -

N° 2010-1356 - Association Coparly - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1357 - Saint Germain au Mont d'Or - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coulon comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1351 à 2010-1357. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Reppelin n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2010-1356 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. COULON.

N° 2010-1359 - Lyon 7° - Station de relèvement des eaux usées de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1360 - Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1361 - Oullins - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 1.2 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1362 - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Station d'épuration de la Feyssine - Signature de l'avenant n° 1 au marché public pour la conception-réalisation de travaux de construction - Direction de l'eau -

N° 2010-1363 - Association Acoucité - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coulon comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1359 à 2010-1363. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Baume n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2010-1363 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. COULON.

N° 2010-1365 - Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coulon comme rapporteur du dossier numéro 2010-1365. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, MM. Bernard R. et Charles n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2010-1365 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. COULON.

N° 2010-1370 - Usine d'incinération Lyon sud - Maintenance des fours chaudières - Autorisation de signer le marché - Direction de la propreté -

N° 2010-1371 - Reprise, traitement et/ou valorisation du bois provenant des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coulon comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1370 et 2010-1371. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COULON.

V - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1324 - Bron - Elaboration du plan de déplacements inter-entreprises de la zone industrielle de Bron Parc du Chêne - Attribution d'une subvention à l'Association des entreprises du Parc d'activités du Chêne - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2010-1324. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2010-1326 - Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint-Jean - Abandon de la procédure pour motif d'intérêt général - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2010-1326. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2010-1329 - Jalonnement des sites stratégiques - 1^{ère} tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1334 - Oullins - Réaménagement des rues Charton et République - individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1335 - Pierre Bénite - Réhabilitation des rues Henri Brosse et Emile Zola - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1338 - Intervention de sécurité et de viabilité pour le tunnel sous Fourvière (TSF), mise en place de balisage et déviations, nettoyage des chaussées et ouvrages annexes pour tous les tunnels gérés en régie - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1329, 2010-1334, 2010-1335 et 2010-1338. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2010-1333 - Montanay - Rue de la Grande Charrière - Accès à la maison d'accueil spécialisée - Aménagement de trottoir et sécurisation de la voie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1337 - Genay - Voie nouvelle - Accès à la nouvelle caserne du service départemental d'incendie et de secours - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1333 et 2010-1337. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1336 - Saint Genis les Ollières - Chemin des Garennes - Elargissement de chaussées - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur du dossier numéro 2010-1336. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, concernant l'élargissement de la rue de la Garenne à Saint Genis les Ollières.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2010-1383 - développement économique - Faculté de Droit et Science politique - Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil de Faculté - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux dossiers avec débat avec le dossier numéro 2010-1383. Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur de ce dossier. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Il s'agit d'un rapport relatif à la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du Conseil de la Faculté de Droit et Science politique.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

Désignation d'un représentant au sein du Conseil de Faculté de Droit et Science politique (dossier n° 2010-1383)

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce dossier, je vous propose la candidature de monsieur Jean-François Arrue.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Nous pouvons procéder à la désignation de notre représentant soit à bulletin secret, soit à main levée. Pour procéder à la désignation à main levée, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je constate qu'il y a unanimité pour procéder à la désignation du représentant de la Communauté urbaine à main levée.

Je mets donc aux voix la candidature de monsieur Jean-François Arrue pour représenter la Communauté urbaine au sein du Conseil de Faculté de Droit et Science politique.

(Monsieur Jean-François Arrue est désigné à l'unanimité).

N° 2010-1384 - développement économique - Adhésion à l'association GreenICTies - Désignation d'un représentant au sein de l'association - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1384. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Cette délibération concerne l'adhésion à l'association GreenICTies qui se fixe pour mission d'allier les technologies numériques à la problématique du développement durable. Cette adhésion doit nous permettre de soutenir les travaux et les projets que nous avons en cours, à la fois dans le cadre de la mission numérique mais aussi de la mission espace des temps. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. S'ils font un petit bout de *benchmarking* sur les antennes, je suis preneur.

Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

Désignation d'un représentant au sein de l'association GreenICTies (dossier n° 2010-1384)

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce dossier, je vous propose la candidature de Madame Karine Dognin-Sauze.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Nous pouvons procéder à la désignation de notre représentant soit à bulletin secret, soit à main levée. Pour procéder à la désignation à main levée, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je constate qu'il y a unanimité pour procéder à la désignation du représentant de la Communauté urbaine à main levée.

Je mets donc aux voix la candidature de madame Karine Dognin-Sauze pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'association GreenICTies.

(Madame Karine Dognin-Sauze est désignée à l'unanimité).

N° 2010-1390 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association BioPort pour la mise en place d'une plate-forme logistique dédiée aux structures de commerce équitable - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2010-1390. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Ce rapport concerne la nécessité de la mise en place d'une plate-forme logistique pour répondre aux besoins de structure du commerce équitable et l'attribution d'une subvention à l'association BioPort pour gérer cette plate-forme logistique. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme BESSON : Monsieur le président, mes chers collègues, en ce début du XXI^e siècle, les inégalités sont immenses. Il faut rappeler qu'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde selon la FAO. Pour ces populations, que dire de l'accès aux soins, des conséquences du changement climatique, du manque d'eau, des droits de l'homme ?

Face à ce constat qui pourrait nous abattre, il faut agir concrètement et, dans notre agglomération, beaucoup se montrent créatifs et déterminés. Et c'est particulièrement le cas sur la question du commerce équitable où l'on ne peut que souligner la cohésion des actions menées par les différents acteurs publics et associatifs.

Cette plate-forme logistique solidaire BioPort, installée à deux minutes du Carré de Soie, est dédiée aux associations de solidarité internationale et aux structures de commerce équitable et c'est ce qui est nouveau ; elle a d'ailleurs en son sein un dépôt-vente à destination du grand public.

Je me réjouis d'avoir pu participer à l'implantation de cette plate-forme car il me paraît important de convaincre les consommateurs que chaque acte d'achat peut et doit être harmonieux et durable. Cette problématique permet de sensibiliser tout un chacun aux échanges nord-sud et aux solidarités locales et globales que chacun peut mettre en œuvre à tout moment. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2010-1393 - développement économique - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'École de management de Lyon - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1393. Il n'est pas arrivé. Monsieur le vice-président Arrue peut-il présenter le dossier ?

M. le vice-président ARRUE, rapporteur en remplacement de M. le vice-président BRET absent momentanément : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit de la reconduction d'une initiative que nous avons prise l'année dernière, à savoir un partenariat avec l'École de management de Lyon. Cette initiative s'était révélée particulièrement féconde.

Il s'agit, au travers de cette chaire du Grand Lyon, EML, d'une part, de participer à la création de modules de formation adaptés à la gestion des collectivités en impliquant des cadres de la Communauté urbaine, dans le cadre d'une formation continue et également aux fins de valorisation des acquis de l'expérience ; il s'agit, d'autre part, de permettre à des étudiants de cette école, encadrés par leurs professeurs, de réaliser pour le compte du Grand Lyon des études et des missions de conseil adaptés aux besoins de notre collectivité.

C'est donc une expérience "gagnant-gagnant" -pour reprendre une expression à la mode- et cet appui théorique et méthodologique s'est révélé tout à fait utile et tout à fait apprécié de la part des services. Dans un premier temps, nous l'avons limitée à un certain nombre de thèmes extrêmement ciblés, qui étaient, l'an dernier : les attentes des usagers du service public en matière de traitement des réclamations, la structure des prix et des prestations intellectuelles et la place du cantonnier dans l'organisation du nettoyage. C'étaient donc des thématiques extrêmement variées et extrêmement diverses.

L'intérêt de cette expérience nous conduit à la prolonger et à l'étendre cette année de façon plus globale au management des services, notamment dans le domaine des services à l'usager, avec l'adaptation de l'offre aux besoins du public et le contrôle de la qualité du service rendu.

C'est une expérience positive, c'est même -si j'osais l'expression- une façon moderne de bénéficier des ressources universitaires, académiques et scientifiques que nous offre notre territoire et c'est également une façon d'intégrer davantage ces établissements, qui sont des établissements de prestige, dans la vie de la collectivité.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, nos questions et remarques lors du vote du 6 avril 2009 restent valables. Nous ne comprenons toujours pas l'impérieuse nécessité de traiter avec une institution privée alors que l'Université de Lyon a les compétences nécessaires. Je ne reprendrai qu'une partie de notre intervention.

La formation des futurs cadres de la fonction publique, y compris la réorientation des 10 % de diplômés de l'école de management de Lyon ne souhaitant pas poursuivre dans le monde de l'entreprise, repose sur l'acquisition de compétences (droit public, sciences humaines, etc.) détenues par divers établissements et non un seul. C'est d'ailleurs dans cet esprit transversal que sont organisées les formations existantes de type masters qui, rappelons-le, ne se substituent pas aux procédures de recrutement et de titularisation via les concours de la fonction publique territoriale.

Cette délibération vient encore une fois donner un avantage concurrentiel de plus à une école privée, aux droits d'inscription conséquents, sans concertation ni cohérence avec le remarquable travail de fédération que réalise le PRES.

Nous voterons contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Arrue, vous avez quelque chose à ajouter ?

M. le vice-président ARRUE : Je pourrai répondre très rapidement.

Je crois que ce procès qui est fait à la collectivité n'est pas justifié. Lorsque nous avons la possibilité de collaborer avec des établissements dépendant de telle ou telle université, nous ne manquons pas de le faire. C'est ce que nous avons fait par exemple avec Lyon 2 et plus particulièrement la faculté d'anthropologie et de sociologie : apporter une contribution tout à fait utile en matière des politiques publiques et de solidarité. C'est également ce que nous avons fait avec l'INSA au sujet de la gestion des eaux pluviales. Donc il n'y a aucune volonté, de la part de la collectivité, de favoriser l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public.

Puis vous savez, mon cher collègue, que tout ceci, finalement, c'est le PRES de Lyon, c'est l'Université de Lyon et je crois que ces clivages sont appelés à s'estomper très fortement dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ARRUE en remplacement de M. le vice-président BRET absent momentanément.

N° 2010-1395 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Nanoptex - Convention financière 2010-2011 avec l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1396 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement THYMO 201 - Convention-cadre 2010-2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1397 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement FIV VAX - Convention financière avec la société Merial - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1395 à 2010-1397. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de trois rapports de soutien à des projets de recherche et de développement dans le cadre des pôles de compétitivité Techtera et Lyonbiopôle. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le président. Chers collègues, nous avons déjà exprimé notre désapprobation sur le financement de la recherche auprès de grands groupes industriels s'il n'est pas conditionné par des critères écologiques au sens large. Nous ne nous étendrons pas sur les projets de Lyonbiopôle sur lesquels nous sommes déjà intervenus en 2006. Je rappellerai simplement notre position à la fin.

Toutefois, en ce qui concerne Lyonbiopôle, lorsque l'investissement public n'empêche pas des grands groupes d'imposer leur monopole sur leurs recherches et empêchent ainsi les pays en voie de développement d'accéder à des génériques médicamenteux, il faut alors se demander si notre intervention est réellement souhaitable.

Nous axerons aujourd'hui nos propos sur la délibération concernant le projet Nanoptex, tout en renouvelant notre demande d'une présentation d'un bilan complet sur l'ensemble des pôles de compétitivité.

Si nous sommes favorables à l'approfondissement des connaissances dans tous les domaines, nous sommes également attentifs aux évolutions scientifiques et technologiques et à leurs conséquences possibles sur la société et l'environnement. Les avancées dans la chirurgie moléculaire peuvent être intéressantes mais les Verts s'inquiètent du caractère irréversible de l'introduction subreptice de nano-objets dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire. Or, les mises sur le marché de centaines de produits contenant des nanoparticules de synthèse ne sont précédées d'aucune évaluation d'impact par des experts indépendants, en violation du principe de précaution -pourtant inscrit dans la charte de l'environnement de la Constitution- et de l'esprit du règlement REACH.

En 2006, notre Conseil s'est prononcé en faveur de Nanoptex, un projet porté par l'entreprise Sport Soie du pôle Techtera. L'objectif de ce programme dont on nous demande la prolongation consiste à accroître les parts de marché des industries du textile et du papier en développement de nouveaux types de matériaux aux propriétés inédites. Pour aider à la production de ces nanoparticules, Sport Soie, le Grand Lyon a décidé d'accorder près de 60 000 € à l'Institut français du textile et de l'habillement. Le Grand Lyon devient-il un guichet ouvert pour des industriels qui veulent obtenir des vêtements de sport plus visibles, plus accrocheurs pour les sponsors et sans doute plus vendeurs dans un grand stade ?

Afin de faciliter leur procédé d'industrialisation, nous dit-on, "ces nanotechnologies devront être universelles, c'est-à-dire adaptées à différentes natures de substrats, compatibles avec les différents procédés des industriels et prendre en compte l'écologie dans le processus de fabrication, tout en s'inscrivant dans une politique industrielle de développement durable". Faut-il entendre par là, au mieux, une possible coopération avec Axelera, ce pôle dont nous saluons la vocation de dépollution des ressources souillées ? Ou bien le terme "développement durable" est-il devenu tellement galvaudé passe-partout que le principe de précaution même en est évincé ?

En effet, aux questions de biodégradabilité, de nocivité à long terme, aucune réponse n'est apportée aujourd'hui. Comme vous le savez, les nanoparticules peuvent passer à travers toutes les barrières corporelles (la peau en présence de lésions, l'intestin, la barrière entre le sang et le cerveau...) et c'est d'ailleurs, pour cela qu'il est envisagé de les utiliser en médecine. Certaines

études montrent un effet inflammatoire sur les systèmes pulmonaire et cardiovasculaire. Les nanotubes de carbone pourraient produire dans le poumon des effets similaires aux fibres d'amiante. En 2003, une organisation canadienne a publié un rapport alarmiste intitulé "*The Big Down*" en demandant un moratoire. En 2008, l'Agence française de sécurité sanitaire et du travail notait -je cite- : "A notre connaissance, l'évaluation des expositions dans les laboratoires de recherche ou dans les entreprises nouvelles du secteur n'a fait l'objet d'aucune publication, à ce jour. Les nanoparticules doivent être considérées et manipulées comme des matières dangereuses".

Les Verts constatent que l'explosion des financements publics et privés sur les nanotechnologies, au détriment d'autres domaines de recherche, se fait sans réelle réflexion sur leur intérêt sociétal ou sur les risques en matière d'éthique et de libertés. La marchandisation des nanotechnologies et la question des applications bonnes, en médecine, ou mauvaises peut-être, dans le domaine militaire, ne doivent pas cacher cet enjeu éthique. Le "mécano atomique" va brouiller les distinctions animal/végétal, animal/humain, vivant/inerte. C'est une transformation inédite du monde qui se profile. Les repères des humains et même la condition humaine pourraient en être transformés. Descartes souhaitait maîtriser la nature en vue du bonheur et de la liberté, sans que l'objet scientifique ne se substitue au projet politique. Or, aujourd'hui, il faudrait innover pour innover, conquérir des parts de marché sans prospective humaniste. L'écologie politique distingue progrès technique et progrès humain. Le progrès technique favorise le progrès humain sous certaines conditions, celles de la "technologie conviviale" -comme disait Illich- : réparable, réversible, appropriable par chacun, à coût réduit, au service de besoins précis et définis. Les nanotechnologies en semblent bien loin.

Suite à l'échec retentissant de la Commission nationale du débat public sur ce sujet, nous demandons l'organisation de débats pluralistes, un renforcement de l'information des citoyens et l'instauration d'un moratoire sur la commercialisation de produits contenant des nanoparticules, suivi de la mise en place d'une autorisation européenne de mise sur le marché des nanoproducts.

Au plan local et à l'appui d'un rapport très intéressant de nos services, la direction de la prospective et de la stratégie a publié un rapport en janvier dernier intitulé "*Des modèles de développement économique durable pour la métropole*", nous proposons de soutenir plutôt l'écologie industrielle au travers d'un club des écopôles ou un redéploiement des crédits de recherche et développement afin de promouvoir un pôle d'excellence en matière d'ingénierie de l'économie fonctionnelle, lequel consisterait à mutualiser les plates-formes de production de services autour du concept "un lien plutôt qu'un bien".

Voilà pourquoi, monsieur le président, chers collègues, nous voterons contre le projet Techtera et concernant le projet de Lyonbiopôle, au vu de ce que j'ai dit en introduction sur le fait que la recherche ne profite pas suffisamment aux pays en voie de développement, nous nous abstenons sur les rapports de Lyonbiopôle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, chers collègues. Simplement, quelques mots pour dire que nous continuerons évidemment à soutenir l'industrie rhônalpine, en particulier dans les points forts.

S'il y a aujourd'hui deux domaines où l'industrie rhônalpine est à la fois forte et en même temps soutient l'industrie française,

c'est à la fois les biotechnologies et en même temps Minatec à Grenoble. Si demain on nous proposait de couper totalement les derniers fleurons sur lesquels nous sommes assis, alors je pense que nous aurions peut-être plus de temps pour lire Ivan Illich mais peut-être moins de moyens pour acheter ses livres. Donc nous continuerons à développer l'industrie rhônalpine comme nous continuerons à essayer de porter l'industrie française.

Je rappelle qu'aujourd'hui, le constat fait par les Assises de l'industrie : dans le PIB français, les produits industriels représentaient 19 % pendant que les produits industriels allemands en représentaient 32 %. C'est un sujet lourd d'inquiétude pour qui a, comme la France, des déficits publics extrêmement importants, que ce soit au niveau du budget ou en matière de sécurité sociale, de retraite, etc. C'est donc un projet sur lequel nous aurons sans doute à débattre mais en dehors de cette assemblée, dans les prochains temps.

Nous mettons donc aux voix l'ensemble de ces rapports :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne (sauf M. Touleron pour le dossier n° 2010-1395) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles).

Adoptés, M. Léonard n'ayant pris part ni au débat ni au vote pour le dossier n° 2010-1397 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme VESSILLER.

N° 2010-1398 - développement économique - Lyon 1^{er} - Lyon 3^e - Lyon 7^e - Quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, de Moncey et de la Guillotière - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux - Convention d'opération FISAC pour la période 2009-2012 - Attribution d'une subvention à la ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1398. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL, rapporteur : Il s'agit d'un dossier qui concerne la troisième tranche du FISAC sur la revitalisation des pieds d'immeubles dans les premier, troisième et septième arrondissements de Lyon. Cette opération a très bien fonctionné dans les deux premières phases. La commission a bien entendu donné un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président, ce sera très court.

Le dispositif du FISAC est excellent. Il permet de faire travailler les différents acteurs sur la revitalisation du commerce dans le premier, le troisième et le septième arrondissements.

En fait, je voudrais juste attirer l'attention de notre Conseil sur le commerce dans le Vieux Lyon et l'idée de faire un FISAC dans ce quartier-là, juste en deux mots. Vous savez que le tourisme

est une des compétences très importantes que le Grand Lyon va devoir gérer mais que la situation du commerce dans le Vieux Lyon est tellement sur une pente déclinante que cela pourra avoir un impact sur le développement économique de l'agglomération d'un point de vue touristique.

J'ai saisi plusieurs fois le conseil du cinquième arrondissement sur cette question. On nous annonce à chaque fois qu'une réflexion est engagée sur le dossier. Je pense qu'il serait maintenant temps que les différentes collectivités locales agissent plutôt que réfléchissent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LÉVY : Monsieur le président, chers collègues, voilà une longue histoire que celle de la politique de la ville en France depuis 1977, qui s'émaille de grandes réussites mais aussi de lourds échecs.

En 2006, nous avons changé le nom des contrats de villes pour y rajouter l'idée fondamentale de la cohésion sociale. La naissance des CUCS fut une bonne chose et a permis des financements croisés et une participation collective, dynamique et solidaire. C'est bien, en effet, d'avoir une vision globale de l'ensemble des composantes sociales, culturelles, urbaines, économiques d'un territoire, surtout quand FISAC et ZUS s'emmêlent, pour que ce territoire en question s'améliore le plus rapidement possible et sorte de cette spirale de l'échec.

La délibération qui nous occupe concerne donc l'attribution, à la ville de Lyon, d'une subvention d'équipement de 286 500 € sur trois ans dans le cadre de la revitalisation des pieds d'immeubles pour les quartiers des premier, troisième et septième arrondissements et nous sommes tout à fait d'accord avec cette délibération. L'outil FISAC est un bon outil quand il est utilisé avec une vision globale du quartier et surtout quand il est décuplé grâce à l'aide des autres comme la ville de Lyon, la Région et l'Etat.

Cependant, permettez-nous de pointer quelques soucis et quelques demandes.

Cet engagement sur l'investissement ne doit pas faire écran aux problèmes que rencontrent ceux à qui nous nous adressons : des exploitants ayant des moyens financiers limités pour investir, qui parviennent ensuite très difficilement à développer une vraie activité pérenne et qui ferment parfois boutique. De ce fait, ce que l'on a donné s'évapore par manque de suivi global des activités commerciales et artisanales en question. Et je n'ose d'ailleurs plus citer d'exemples tellement on en trouve, que ce soit montée de la Grande Côte, ou rue Montebello. Nous aimerions vraiment qu'une feuille de route très claire soit envisagée. Le FISAC existe depuis 1997 et l'on ne réussit pas sans une évaluation sérieuse l'aménagement urbain durable concerté, avec de vraies préemptions volontaires de rez-de-chaussée. D'ailleurs, il ne suffit pas de créer des missions ou des bureaux pour réussir.

Cela dit nous avons toute confiance en nos deux vice-présidents, Jean-Pierre Calvel et David Kimelfed, qui prennent à bras-le-corps leurs nouvelles responsabilités et qui nous ont démontré en commission leur volonté d'agir avec succès. Cette fois, il y aura une meilleure coordination, une plus ample négociation avec les propriétaires de fonds de commerce. Cela dit, il est temps, lorsqu'on considère que douze ans déjà se sont écoulés et que les quartiers dont on parle sont toujours en difficulté commerciale et urbanistique.

C'est aussi la raison qui me pousse à vous demander d'associer, de manière claire, les élus du territoire au comité de pilotage, quel que soit leur groupe politique. Après tout, quand vous élargissez le comité de pilotage aux habitants de ces quartiers, aux commerçants, il serait de bon aloi de nous y associer pleinement. La démocratie participative est formidable quand elle ne remplace pas la démocratie tout court.

Autre point qui nous fait soucieux -comme on dit à Lyon- c'est l'animation et l'aménagement de l'espace public, nécessaires à une vraie revitalisation. Je sais bien que nous n'intervenons pas au Grand Lyon sur le volet de l'animation mais, monsieur le président, comme vous êtes aussi le maire de Lyon, je me permets cette intrusion. D'ailleurs, les deux vice-présidents nous l'ont affirmé, ils vont le faire en harmonie avec la Ville, maîtresse d'ouvrage et bien sûr l'Etat qui intervient, en plus de l'investissement, dans le fonctionnement.

On le sait bien, si les quartiers ne sont pas accessibles, personne n'y vient et, quand ils le sont, c'est déjà dur. Je vous cite le quartier désert de la rue du président Carnot et de la rue Grôlée mais, bien sûr, ils ne sont pas sous FISAC ni sous SDUC. Si les quartiers ne sont pas fléchés correctement, éclairés joliment, aucun touriste ne s'aventure et aucun commerce de qualité n'a envie de s'y installer. Nous serons donc très vigilants à ce que de vraies décisions soient prises en ce sens et pas simplement des déclarations d'intentions ou de vagues pancartes signalant que l'on peut trouver là des commerces dignes de ce nom dans ces quartiers qui, peu ou prou, souffrent d'une image négative. Nous savons que des commerces de qualité peuvent prendre le risque, malgré les difficultés, de s'installer dans ces zones et il faut les motiver à le faire.

Nous vous demandons donc une information très claire sur les dossiers d'installation reçus et une participation au comité qui sélectionne les dossiers de candidature.

Je suis sûre, vous connaissant, que vous saurez faire gré à nos très petites demandes et que vous prendrez en considération nos remarques.

La mobilisation des moyens est de toute évidence au rendez-vous, alors mobilisons bien sûr nos énergies pour que les zones en zone urbaine sensible disparaissent à très court terme.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Lévy. Vous avez fait à la fois les questions et les réponses. Je pense que tout va bien. Ensuite, vous faites appel à mon bon fond ; vous me connaissez, madame Lévy.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

N° 2010-1343 - finances, institutions et ressources - Taux-relais 2010 - Cotisation foncière des entreprises - Compensation-relais - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1343. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Le premier rapport que je vous présente, chers collègues, a trait au taux de l'ex-taxe professionnelle qui, vous le savez, est supprimée. Les entreprises continuent cependant d'être imposées par une contribution économique territoriale qui comporte deux éléments : une contribution foncière dont nous pouvons fixer le taux et une cotisation sur la valeur ajoutée dont le taux sera fixé nationalement -il ne l'est pas encore- et qui sera appliquée en 2011.

Cette année, nous avons la possibilité de modifier le taux de la future contribution foncière. L'augmentation moyenne pondérée des impôts ménages de 2009 a été de 3,88 % (impôts ménages : taxe d'habitation et taxe foncière). La règle de liaison des taux ne nous permet pas d'augmenter la taxe foncière nouvelle territoriale, donc plus que ces 3,88 %. C'est ce que nous vous proposons de faire, conformément à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget primitif. Cette augmentation de 3,88 % ferait passer le taux de cette taxe de 20,09 % à 20,89 %. Le produit supplémentaire attendu pour la Communauté urbaine est de 4,2 M€. C'est un montant qui est environ six fois inférieur à ce que nous aurions eu s'il n'y avait pas eu de modification de la fiscalité locale et si les bases de taxe professionnelle étaient toujours en vigueur.

Je vous propose donc de souscrire à cette augmentation modeste, d'autant plus modeste que, je le rappelle, les entreprises, elles, vont bénéficier de la suppression de la taxe professionnelle. On peut estimer qu'elles économiseront environ 250 M€ sur les 530 M€ versés aujourd'hui puisque nous allons recevoir à la place, d'une part, la taxe d'habitation du Département -aujourd'hui, du Département- et, d'autre part, des dotations compensatrices de l'Etat en plus de la contribution foncière dont j'ai parlé et de la contribution sur la valeur ajoutée. Les entreprises économiseront cela. C'est un effort tout à fait modéré qui est demandé par ces 4,2 M€ et ce passage du taux de la taxe de 20,09 à 20,89 %.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande du groupe Mouvement démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le président, chers collègues, le vote du taux de la compensation-relais est l'occasion d'exprimer de nouveau notre inquiétude sur l'équilibre à venir de la fiscalité locale.

Une première remarque sur la compensation de la taxe professionnelle pour 2010. Le montant de cette compensation-relais n'est pas encore connu mais l'on sait qu'il sera nettement moindre que le produit attendu de la taxe professionnelle 2010 ; d'ailleurs, les simulations réalisées par Bercy n'ont pas pu nous donner le montant qui sera réellement perçu, les chiffres utilisés pour ces simulations étant trop anciens pour être représentatifs. Mais le Gouvernement devra tenir son engagement, celui de ne pas verser moins que les recettes de 2009.

Par ailleurs, l'équilibre de la fiscalité locale nous interroge. Les premières simulations ont montré un risque important d'inégalité de ressources entre les collectivités. Cette inégalité va avantager les collectivités locales dotées de bases fiscales importantes alors que les petites seront perdantes. Pour l'heure, nous sommes donc en droit de nous interroger sur les mécanismes de péréquation qui seront mis en place pour ajuster les effets de cette réforme.

Le déséquilibre c'est aussi celui de l'inégalité de la pression fiscale. Selon les premières simulations disponibles, la part des impôts sur les entreprises ne devrait plus représenter que 34 % au lieu des 50 % actuels des recettes fiscales des communes et des EPCI, au profit d'une imposition sur les ménages dont la part, elle, devrait progresser de 50 à 66 %.

Enfin, c'est essentiellement la perte du pouvoir fiscal des collectivités locales que nous propose cette réforme de la taxe professionnelle. La part des dotations et compensations de l'Etat va confirmer une progression presque structurelle avec le fonds national de garantie individuelle qui complétera l'ensemble du dispositif. Le recul de la maîtrise du taux de la fiscalité locale, ajouté à un faible dynamisme de ces ressources, est un vrai recul pour la démocratie locale. La taxe sur les surfaces commerciales, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises seront désormais les seuls impôts pour lesquels nous pourrions voter les taux. Comme l'a dit Jacky Darne, les cotisations sur la valeur ajoutée auront un taux fixé nationalement. Cette réforme sera encore plus brutale pour l'autonomie fiscale des Départements et des Régions dont l'autonomie, actuellement de 28 %, chuterait à 16 %.

On le voit donc, le Gouvernement actuel se méfie des collectivités locales et des élus locaux et a décidé, à l'inverse des politiques menées par nos principaux voisins européens, d'inverser le processus de décentralisation initié il y a près de trente ans et construit au fil des années par des gouvernements de différentes couleurs politiques. Nous assistons actuellement à une stratégie politique de recentralisation des pouvoirs au sommet de l'Etat, où les Jacobins sont en passe de gagner une importante bataille. Comme l'a dit hier soir un ancien Premier ministre UMP, plutôt issu du camp des Girondins, le Chef de l'Etat et son gouvernement ont vécu un 6 mai 2007 à l'envers. Maintenant, ils doivent en tirer toutes les conséquences et donc revoir leur copie de la réforme territoriale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le président et chers collègues, le projet de délibération fixe le taux-relais à 20,89 %, soit le maximum possible, en sachant que nous ne connaissons pas encore les bases de la cotisation foncière 2009 qui doivent servir de référence en 2010.

Le groupe GAEC votera le taux proposé mais nous ne pouvons que relever l'absence de marge de manœuvre et d'autonomie financière qui se profile pour les collectivités ainsi que les conséquences de la précipitation dans la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle.

Certes, en 2010, il y a le mécanisme intermédiaire qui maintient cette ressource mais la question de sa dynamique pour les années suivantes reste entièrement posée. Donc au lendemain d'un message politique fort des électeurs contre la politique du gouvernement, nous ne pouvons que demander au Président de la République, de revenir sur la réforme en cours.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, nous voici donc arrivés à l'application de la réforme de la fiscalité locale sur les entreprises. La taxe professionnelle n'est plus et nous sommes dans ce délicat interstice fiscal qui va nous emmener vers la nouvelle cotisation économique territoriale.

Nous votons ici le taux-relais 2010. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit lors des débats budgétaires et fiscaux précédents.

Toutefois, je souhaiterais que vous puissiez donner à l'ensemble de nos collègues des assurances quant à l'évolution des compensations versées aux communes depuis la mise en commun des ressources fiscales prélevées sur les entreprises. Quelle sera la répartition entre les communes et l'intercommunalité ? Quelles seront les implications de la réforme sur les relations financières entre nos collectivités ? Ces questions mériteraient une information plus développée auprès des conseillers communautaires, au-delà de la commission des finances, peut-être par le biais d'une commission générale, cette demande étant le sens de mon intervention ce soir.

Fidèle à la règle qui est la sienne, notre groupe laissera à ses membres leur liberté de vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. "En finir avec cet impôt imbécile qui pénalise la compétitivité des entreprises", c'est ainsi que s'exprimait le Président de la République pour justifier sa décision de supprimer la taxe professionnelle.

Ce prélèvement représente 28 milliards d'euros de recettes pour les collectivités, dont 530 milliards d'euros pour la nôtre. Une fois encore, le Gouvernement assure que la suppression de la taxe professionnelle sera sans incidence ou presque sur les finances des collectivités puisque la taxe dite "imbécile" sera remplacée par la cotisation économique territoriale (CET). Comme il a été dit précédemment, cette cotisation économique territoriale plus d'autres cotisations, en fait, abonderont à hauteur de 17 milliards d'euros, c'est-à-dire un trou de 11 milliards pour les collectivités. Le Medef obtient ainsi satisfaction à une vieille revendication puisque cette réforme conduit à une diminution moyenne de 23 % du montant de l'imposition économique locale pour les entreprises.

Mais, autre véritable scandale, la suppression de la taxe professionnelle va enrichir les villes riches. En effet, les villes ayant une économie dominée par les activités de services et un revenu fiscal par habitant élevé enregistreront, pour la plupart, une progression significative de leurs bases après la réforme. A l'opposé, les villes ou intercommunalités comme notre agglomération, ayant un tissu à vocation économique plus industrielle, se distinguant par la faiblesse de revenu fiscal par habitant, se retrouve encore avec des ressources en diminution. C'est notre cas, c'est le cas de l'agglomération lyonnaise, avec une baisse de 19 %.

D'ailleurs, l'Association des communautés urbaines de France, à la suite d'un travail d'investigation intense sur cette question, a dénoncé les iniquités. Sont pénalisées celles qui ont fait le choix de maintenir l'emploi industriel. A contrario, il s'agit, pour les autres, d'une véritable prime à la casse industrielle. C'est à n'y rien comprendre, au regard du recul du poids du PIB par rapport à nos industries dans le PIB, y compris comparé aux grands autres pays européens. Et d'ailleurs, monsieur le président, vous y avez fait allusion à l'occasion d'une intervention précédente. Une étude de l'Association des maires de France montre que si, aujourd'hui, les recettes fiscales des collectivités proviennent pour 48 % des ménages et pour 51 % des entreprises, la réforme inversera ce rapport en reportant 75 % de la charge fiscale sur les ménages.

Que l'on ne compte pas sur le groupe Communiste et intervention citoyenne pour favoriser cette arnaque du début du siècle ! Par contre, nous sommes ouverts à toute législation, tout débat réformant la TP, prenant en compte tous les aspects constitutifs du capital d'une entreprise et, dans son élargissement aux actifs financiers, le produit de ce nouvel impôt pourrait abonder la création d'un fonds national de péréquation qui redistribuerait l'argent aux collectivités, en fonction de la réalité sociale de leur population. Ce système assurerait la pérennité de cet impôt et réorienterait l'argent de la spéculation vers les besoins humains.

Nous devons rester mobilisés et combatifs sur la clause de revoyure prévue pour le mois de juin prochain, ne rien relâcher, la question des moyens financiers des collectivités et du service public sont plus que jamais d'actualité.

Monsieur le président, chers collègues, dans le cas présent et pour l'immédiat, nous approuverons cette délibération en attendant le débat futur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération. Puisque le président Darne a rappelé il y a quelques instants la réforme telle qu'elle avait été faite par le Gouvernement, effectivement, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la contribution économique territoriale dans le cadre de la loi de finances 2010.

Dans le monde de l'économie, personne ne regrette la suppression de cette taxe professionnelle. Les inquiétudes qui sont nées dans le monde des collectivités locales vont être assez rapidement éloignées, en tous les cas vont être baissées ou se réduire, dans la mesure où les simulations qui doivent être faites prochainement par le Gouvernement montreront, à l'évidence, que le système mis en place est un système juste. Il méritera sans doute des ajustements pour s'assurer des engagements pris par le Gouvernement à l'égard des collectivités locales mais, sur le principe lui-même, le système sera juste.

Faut-il rappeler -ce qui n'a peut-être pas été dit tout à l'heure- qu'au moment où la contribution économique territoriale est mise en place, effectivement, composée par la contribution foncière des entreprises, puis par la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, il y a un dispositif de garantie donnée par le fonds national de garantie individuelle des ressources mais aussi un système de péréquation transversale, celui-ci à la fois départemental et régional, pour assurer une juste redistribution de l'argent nouveau collecté.

Vous soutenez le fait que les collectivités locales perdront de l'autonomie. Faut-il rappeler qu'en 1999, lorsque la part salaires sur la taxe professionnelle a été supprimée par monsieur Jospin, certes l'Etat a compensé mais il a compensé sous forme de dotations et rien d'autre. Et, à l'époque, nous n'avons pas entendu crier que les collectivités locales perdaient de l'autonomie. Alors qu'en l'espèce, avec la loi d'aujourd'hui, la loi fiscale 2010 et la réforme, l'Etat transférera aux collectivités locales des impôts dont il avait la charge de collecter, celles-ci en gardant la totale liberté. Dès lors, à partir de 2011, il y a donc non seulement un système de compensation qui est mis en place suite aux engagements pris par le Gouvernement mais aussi le fait de donner aux collectivités locales la possibilité de lever elles-mêmes des impôts transférés par l'Etat lui-même ou les départements. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, vous avez parlé de la taxe COM, de taxe d'habitation au niveau départemental, faut-il rappeler aussi l'IFER nouvellement créée.

Il convient de dire aussi que vous craignez l'augmentation fiscale sur les ménages. Mais il a été rappelé aussi dans cette enceinte que, pas plus tard qu'en 2008, l'impôt ménages a été augmenté, on a demandé plutôt aux communes composant notre collectivité locale d'augmenter l'impôt ménages pour pouvoir procéder à une augmentation de l'imposition économique de la taxe professionnelle cette année, du fait du principe de la liaison des taux. Donc ce n'est pas le Gouvernement qui a imposé deux fois ou tenter d'imposer l'impôt ménages, c'est bien la collectivité telle que nous la connaissons aujourd'hui qui l'a faite. Je voulais rappeler ce deuxième point.

Enfin, sur 2010, l'Etat compensera. A partir de 2011, le système se met en place et nous verrons que ce système, au sein des EPCI, conjugué avec le système de compensation, s'il est nécessaire pour le Grand Lyon, montrera que nous n'aurons pas de baisse de nos ressources.

En revanche, nous aurons à terme -et cela est exact- une structure fiscale différente, une base fiscale différente et une nécessité pour les collectivités locales au sens large, pour les EPCI en particulier, de revoir leur stratégie de pression fiscale -c'est certain, il n'y a pas de doute là-dessus- mais il n'y aura pas de perte de recettes pour les collectivités.

Voilà ce que je souhaitais rappeler. Effectivement, en ce qui concerne la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, le taux sera national et s'appliquera pour nous naturellement, comme tout le monde.

Cela dit, monsieur le vice-président, annoncer tout à l'heure que les recettes seront six fois inférieures à celles de la taxe professionnelle si nous étions restés dans un système constant, ce n'est pas tout à fait correct dans la mesure où il ne faut pas oublier tout ce qui est transféré à côté en termes d'imposition et que -permettez-moi cette expression peut-être un peu galvaudée- c'est sur un bilan consolidé qu'il faudra analyser les choses.

Enfin, sur le principe de l'augmentation de ce taux-relais de 3,8 %, nous étions hostiles à l'augmentation de la pression fiscale dans cette maison, compte tenu de la structure budgétaire et de la situation financière du Grand Lyon, en estimant que cela n'était pas utile par rapport aux projets prévus.

Dans ces conditions-là, notre groupe votera contre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le président, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui le taux-relais de l'année 2010. Ce vote revêt une situation particulière parce qu'il est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle.

La taxe professionnelle était une ressource essentielle des collectivités locales et des EPCI, établie dans chaque commune où le redevable dispose de locaux et de terrains. La TP est perçue par le Grand Lyon, le Département et la Région. En 2008, elle représentait près de 44 % du produit des quatre taxes locales.

La suppression de la taxe professionnelle est effective depuis le 1^{er} janvier 2010. Cette année, pour compenser les pertes de revenus liées à la taxe professionnelle, nous recevons donc une compensation-relais avec la garantie d'être au moins équivalente au produit reçu en 2009, corrigée, le cas échéant, des variations du taux de la cotisation locale d'activité.

La TP, qui a rapporté au Grand Lyon près de 523 M€ en 2008, sera ensuite remplacée par une contribution économique territoriale,

composée à la fois d'une cotisation foncière des entreprises, estimée à 142 M€ sur une base 2008 et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, estimée à 150 M€. Ce dispositif sera complété par une partie des impôts ménages avec la taxe d'habitation dont le produit est estimé à 111 M€. Une dotation de l'Etat permettra de maintenir le niveau de ressources que nous avons avec la TP et serait d'environ 105 M€.

Tout ceci ne nous permet pas d'être sereins quant à l'évolution de nos recettes. En effet, le taux de la CVE sera fixé au niveau national, nous n'aurons donc pas de marge de manœuvre dessus. Il en va de même pour les dotations de l'Etat que nous ne maîtrisons pas et qui, à travers la dotation de compensation, nous permettra de maintenir ce que nous rapportait la TP. Comme nous l'avons déjà dit, nous pouvons être inquiets car rien ne garantit leur pérennité et leur évolution est incertaine. J'en veux pour preuve leur évolution cette année : +0,3 %. Pour rappel, elle était de près de 1,25 % l'année dernière. Nous pourrions craindre, si cette tendance à la baisse se confirme, que les dotations diminuent d'ici la fin de ce mandat.

Tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait réformer la taxe professionnelle mais cela ne devait certainement pas se faire au détriment de l'indépendance financière des collectivités locales. Diminuer le lien fiscal entre entreprises et collectivités n'était certainement pas non plus une bonne solution.

Le groupe Socialiste n'est donc pas satisfait de cette évolution des ressources du Grand Lyon qui témoigne d'une dépendance vis-à-vis de l'Etat et remet en cause son autonomie financière.

Mais cette année 2010 sera une année de transition. Nous ne percevons ni le produit de la taxe professionnelle ni celui de la nouvelle cotisation économique territoriale mais une ressource de substitution appelée "compensation-relais". C'est le taux de l'une de ses composantes dont il est question ce soir. Ainsi, il nous est proposé un taux de 20,89 %, contre 20,09 % pour l'année dernière. Le gain pour notre collectivité est de 4,2 M€ mais je tiens à souligner que, si nous étions toujours sous le régime de la taxe professionnelle, nous aurions un gain de près de 25 M€.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, ce que je voulais dire au nom du groupe Socialiste, qui votera ce taux relais bien entendu.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Quelques éléments de réponse.

D'abord pour rassurer les maires -et notre collègue maire de Limonest, monsieur Vincent- qui s'inquiètent de l'évolution des attributions de compensations. Evidemment, les relations entre le Grand Lyon et les communes ne seront pas modifiées par l'évolution législative et fiscale en cours. Donc les attributions de compensations liées à la mise en place de la TPU ne subiront pas d'évolution, pas plus dans un sens que dans l'autre, que ce soit au bénéfice du Grand Lyon ou au bénéfice des communes.

Le seul point que nous regarderons ensemble dans le comité budgétaire avant l'été, c'est d'ajuster, s'il y a lieu, la dotation de solidarité communautaire qui, compte tenu de l'évolution des sommes et des versements qui ont lieu cette année, mérite une analyse. Donc nous le ferons très tranquillement avec l'idée non pas de diminuer l'enveloppe totale, de la maintenir mais de voir, s'il y a lieu, l'ajustement de tel ou tel paramètre.

Pour ce qui est de l'augmentation d'aujourd'hui et des évolutions telles qu'elles ont été décrites, je veux rappeler, premièrement, que les communes quand elles perçoivent la taxe, mais nous, Grand Lyon, comme l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale, perdons de l'autonomie. Il n'y a pas de doute là-dessus. Monsieur Buffet, vous le savez bien, nous perdons de l'autonomie puisqu'il y aura un taux national fixé pour la contribution calculée sur la valeur ajoutée, alors qu'auparavant nous avions la possibilité de fixer le taux sur la totalité sous condition d'évolution des communes.

Nous perdons de l'autonomie également puisque nous allons recevoir, par compensation, environ 110 M€ de dotations supplémentaires de l'Etat, de dotations d'équilibre et de garantie. Chacun le sait ici, pour avoir lu des budgets au cours de ces dix dernières années, l'évolution des dotations a été en moyenne de 0, 1, 1,5 %, des évolutions extrêmement modestes. Nous perdons donc là encore de l'autonomie. Deux facteurs qui sont évidents.

Qu'il y ait eu une perte d'autonomie lors de la suppression de la partie salaires dans le calcul de la taxe professionnelle, c'est vrai mais cela ne change pas les choses aujourd'hui. Ce qui est contradictoire avec les orientations en général de décentralisation : nous avons là une recentralisation financière et fiscale et non pas une étape de plus sur la décentralisation. Personne ne peut le contester. L'ensemble des élus évidemment l'a fait de cette façon.

Je précise aussi que c'est un inconvénient important que de transférer à nouveau la taxe d'habitation aux établissements publics de coopération intercommunale. Puisque, lorsqu'il y a eu la TPU, il y avait une présentation d'une simplification. Or, nous ne sommes évidemment pas du tout dans la simplification. La volonté est très simple : elle est aujourd'hui de permettre un rééquilibrage du financement des collectivités au détriment des ménages pour favoriser les entreprises. C'est le but clairement énoncé, il faut le dire tout simplement.

Si nous reprenons la taxe d'habitation et que nous avons moins de taxe professionnelle, c'est évidemment pour nous donner la possibilité d'augmenter les contributions sur les ménages, sans pour autant demander aux entreprises de contribuer davantage. C'est le but, c'est énoncé de cette façon ; sinon, le Gouvernement aurait trouvé évidemment d'autres formules.

En ce qui nous concerne, cette année, l'augmentation de 3,88 % qui résulte de l'augmentation des impôts ménages qui résulte de la loi de fixation des taux qui existe, qui n'est pas simplement notre propre choix. Cette liaison des taux est une décision gouvernementale. Je précise que, pour cette loi de finances, elle a été réduite parce que, jusqu'à l'année dernière, la liaison des taux était majorée de 50 %. Il y avait un coefficient de 1,5. Cette année, ce coefficient de 1,5 est supprimé ; sinon, nous aurions pu augmenter de 3,88 x 1,5, ce qui n'est pas le cas.

Les choses sont ainsi. Nous augmentons donc modérément la taxation sur les entreprises de 4,2 M€. Chacun l'a bien compris, les entreprises de notre agglomération sont moins imposées, avec des nuances néanmoins. En comité budgétaire ou ailleurs, nous ferons une simulation sur les entreprises parce que si, pour un certain nombre, il y aura effectivement une diminution, pour d'autres, l'addition de la taxe foncière plus la contribution sur la valeur ajoutée va se traduire, en réalité, par une augmentation et -cela vous le savez- nous ne sommes pas capables aujourd'hui, dans notre Communauté urbaine, de dire quelles seront les entreprises pénalisées par cette évolution mais il y en aura.

Donc je vous propose évidemment de voter notre augmentation de 3,88 %. Il est vrai que vous aviez annoncé au moment du budget que vous n'y étiez pas favorables. Je précise tout de même que le contexte d'aujourd'hui devrait vous inciter à revoir votre position.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Evidemment, nous votons une proposition qui correspond à l'équilibre global que nous souhaitons avoir sur le Grand Lyon, que nous aurions souhaité avoir d'une autre façon si l'on n'avait pas eu la réforme de la taxe professionnelle, en augmentant effectivement le taux d'imposition en début de mandat, comme nous l'avons fait au début du mandat précédent. Alors on peut dire : "Mais nous, nous n'augmentons pas !". Nous n'augmentons pas mais effectivement, si nous n'augmentons jamais, nous ne nous donnons pas les moyens d'investir. Il y a quelque part une correspondance entre les moyens que l'on se donne et ce que l'on peut réaliser sur une opération comme Lyon Confluence ou Caluire et Cuire et, par exemple, monsieur Buffet, ce que nous réaliserons sur la Saulaie demain.

Et j'entends quelquefois deux discours : tout d'abord, "On ne dépense pas assez, surtout chez moi" et, en même temps, "Moi, évidemment, je ne vote aucune augmentation. Donc, quelque part, heureusement que je ne fais pas de manière drastique cette mise en concordance parce que si je regardais en face les ajustements en fonction des moyens qui m'auront été donnés par les communes, cela pourrait être un tout petit peu douloureux pour certaines.

Nous mettons donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Joly et Gourgeon) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupe Ensemble pour le grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel),
- abstentions : MM. Augoyard, Joly et Gourgeon (Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2010-1344 - finances, institutions et ressources - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Taux 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1344. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Ce second rapport de taux est celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vous savez que cet impôt est calculé sur la valeur locative des biens fonciers, des logements ou des bâtiments professionnels des entreprises. Cette année, il nous rapporte plus que nous envisagions parce que l'augmentation du volume des constructions de logements et des locaux d'entreprises, comme l'augmentation des valeurs locatives nous permettent d'attendre, pour 2010, un produit qui serait supérieur à ce que nous avions envisagé.

Il est donc proposé de réduire le taux de cette taxe, non pas pour tous les habitants de notre Grand Lyon mais pour ceux qui bénéficient d'une fréquence 6 dans la collecte. Pourquoi cette différence ? Parce que nous constatons que le taux est variable suivant que la collecte est de 3, 4, 5, 6 ou service complet, alors que les coûts de collecte sont assez proches les uns des autres parce que le coût de revient est plus important dans les circuits à forte proportion de maisons individuelles alors qu'il est plus faible lorsque l'habitat est essentiellement collectif.

Pour rapprocher les taux du coût réel, il n'est pas proposé d'augmenter les taux les plus faibles mais plutôt de diminuer légèrement les taux les plus élevés. La diminution qui est proposée est une diminution de 3 % pour la collecte 6 et pour la collecte service complet. Ce sont environ plus des deux tiers, entre les deux tiers et les trois quarts, des habitants qui bénéficieront de cette réduction, qui bien sûr représente un geste, même si le montant en valeur absolue n'est pas considérable. Nous pouvons estimer que le taux de la taxe rapporte à peu près 200 € pour un ménage et que cette diminution de trois points est l'équivalent de 6 €.

Mais c'est la deuxième fois que nous diminuons ce taux. Nous l'avons déjà fait en 2007 pour les mêmes raisons et dans les mêmes circonstances. Au total, les taux seront les suivants :

- pour le service avec une collecte par semaine : 2,97 %,
- pour deux collectes par semaine : 4,12 %,
- pour trois collectes par semaine : 5,05 %,
- pour six collectes par semaine : 6,32 %,
- et pour le service complet : 6,79 %

Voilà, je crois que les ménages qui ont supporté des augmentations d'impôt ménages l'année dernière auront cette année, pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une légère diminution. C'est la transparence qui nous conduit à cela puisque les produits nous permettent de couvrir le coût du service.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons une intervention du groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, vous nous proposez ce soir de voter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La délibération qui nous est soumise réduit le taux de deux des services de collecte, comme l'a dit le président Darne : le service normal et le service complet. Cette décision ne peut être que bien accueillie par nos concitoyens concernés, qui sont les plus nombreux dans notre agglomération. Elle allège la pression fiscale sur les ménages et, en cette période de crise économique, cela leur sera bénéfique.

Néanmoins, nous sommes obligés de constater que les communes dans lesquelles les déchets sont collectés moins fréquemment ne sont pas touchées. Ainsi, nos concitoyens qui bénéficient d'une moindre fréquence du service de collecte se voient doublement désavantagés par rapport aux autres. Bien sûr, il est plus coûteux pour les délégataires de ramasser les déchets dans des zones d'habitat individuel ou dispersé mais c'est oublier que, dans ces zones, les bases foncières sur lesquelles est calculée la taxe sont plus élevées. Si l'on cumule l'effet taux et l'effet bases, la somme est défavorable aux habitants. Ceci d'autant plus que ces zones ont montré leur bonne volonté et leur efficacité dans le cadre de la politique du tri. On sait qu'il est bien plus facile de faire du tri sélectif dans l'habitat individuel. A titre d'exemple, la commune de Marcy L'Etoile a connu le plus faible taux de refus de tri lors du passage des bacs jaunes.

Monsieur le président, nous sommes conscients que chacun doit contribuer, selon ses revenus, aux recettes de la Communauté

urbaine. Mais une politique fiscale, pour être juste, doit prendre en compte les différences territoriales et les efforts de chacun dans l'optique d'une meilleure gestion des déchets. Il ne faudrait pas donner l'impression de faire payer aux habitants des communes périphériques les difficultés lyonnaises et villeurbannaises en matière de tri. Il ne faudrait pas non plus donner l'impression à certains concitoyens qu'ils paient pour des cadeaux fiscaux offerts au centre de l'agglomération. Nous souhaitons ce soir vous alerter sur ces risques dans la perception des Grands Lyonnais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Mercibien. Monsieur Darne, quelques mots.

M. le vice-président DARNE : La différence des taux existe aujourd'hui, c'est-à-dire que ceux qui sont moins collectés payent moins mais, malgré cela, les bénéficiaires aujourd'hui de l'argent public sont ceux qui ont une, deux ou trois fréquences lorsque que c'est un habitat diffus parce que faire passer un camion qui s'arrête à chaque maison pour des containers pleins au tiers ou à la moitié est proportionnellement beaucoup plus cher. Il y a beaucoup de collectivités qui ont un taux unique, ce qui n'est pas notre cas -mais Max Vincent le sait bien- et il n'est pas de bonne politique que des pauvres payent beaucoup plus que les riches pour le même service.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Max Vincent est d'accord avec monsieur Jacky Darne, tout va bien !

Nous mettons donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2010-1347 - finances, institutions et ressources - SERL - Délibération de création de la filiale SERL@services - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1347. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant cette délibération pour la création d'une filiale de la SERL appelée SERL@services.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous mettons donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité, MM. Barge, Bouju, Brachet, Da Passano, Giordano, Rivalta n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1372 - urbanisme - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 23 avril 2009 - Participation financière - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1372. Monsieur David vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur en remplacement de M. DAVID absent momentanément : Il s'agit de l'adoption de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle conclue avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise et la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, la contribution de la Communauté urbaine aux activités de l'Agence d'urbanisme est un élément essentiel pour l'intérêt général de notre métropole.

Pour le groupe des Verts et des écologistes, l'Agence, présidée par Gilles Buna et dirigée par Olivier Frérot, constitue un outil de première nécessité dont nous souhaitons souligner la qualité de travail et les capacités prospectives. Dans les florilèges, nous retenons particulièrement plusieurs orientations.

Tout d'abord, l'Agence prépare la gouvernance métropolitaine de demain en inscrivant certains de ses travaux, notamment l'inter-SCOT à l'échelle de la région urbaine de Lyon, en coopérant avec l'Agence d'urbanisme de Saint Etienne et l'établissement public d'aménagement du nord Isère. Cette échelle d'analyse et de planification permet d'avoir du recul pour la préparation de la révision de notre plan local d'urbanisme.

Deuxièmement, l'élargissement des adhésions, donc du partenariat, avec dernièrement l'accueil du Symalim, de la ville de Vaulx en Velin, de la Caisse des dépôts et des consignations ainsi que celui de la CAPI et de Bourgoin pas plus tard que la semaine dernière, contribue de la même manière à la mise en réseau des territoires et à la construction d'une vision partagée des évolutions urbaines, souhaitable au moins entre responsables politiques et techniciens.

Le conseil de développement est par ailleurs tout particulièrement associé aux travaux de l'Agence, ce qui permet d'imaginer, à l'avenir, une plus grande implication de la société civile.

Les travaux en cours sur la ville végétale, l'eau la ville, la ville bleue et verte en quelque sorte, les modes doux et les nouvelles formes de mobilité, l'architecture soutenable et les nouvelles façons d'habiter, la place de la culture et du patrimoine ainsi que la recherche qui démarre sur le lien urbain nous encouragent à penser la ville de demain et à prendre des décisions collectives plus lucides qui tiennent compte de nouvelles ambitions.

Enfin, les échanges avec d'autres villes dans le monde dans le cadre de la coopération décentralisée nous semblent essentiels. Il ne s'agit pas seulement de transférer des analyses et des savoir-faire mais bien de nourrir la réflexion des équipes urbaines et des élus par la confrontation à d'autres cultures, d'autres manières de voir et de fabriquer de l'urbain.

Nous sommes très attachés à ce volet de l'Agence et c'est avec grand plaisir que notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité, MM. Buffet, Buna, Bouju, Charrier, Sécheresse, Mme Vullien n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. CORAZZOL, en remplacement de M. DAVID absent momentanément.

N° 2010-1376 - urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Avenant de prolongation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1372. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le président, nous avons mis en œuvre, sur la période 2007-2009, le contrat urbain de cohésion sociale qui associe le Grand Lyon et les communes concernées par des quartiers en politique de la ville mais aussi l'Etat, la Région, le Conseil général et d'autres partenaires, en particulier les bailleurs.

Ce contrat s'est achevé en principe au 31 décembre 2009 mais l'Etat a souhaité proroger celui-ci d'une année pour -dit-il- préparer un nouveau contrat pour la période 2011-2015.

La présente délibération a pour objectif de permettre la signature d'un avenant permettant la prorogation d'une année. Je veux rappeler que, sans plus attendre, et bien que nous soyons en attente de la définition des priorités de l'Etat en ce qui le concerne et en attente également du positionnement de l'Etat concernant la modification de la géographie prioritaire de la politique de la ville, un travail a été engagé aujourd'hui entre le Grand Lyon et l'ensemble des communes concernées pour faire des propositions concrètes quant à la géographie prioritaire de la politique de la ville et pour avancer des propositions tout aussi concrètes quant à la méthodologie de travail et au contenu du futur contrat.

Je crois que l'on peut se féliciter de l'unanimité qui s'est dégagée entre le Grand Lyon et l'ensemble des communes concernées pour définir ces propositions.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charrier. Le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Mesdames, messieurs, depuis 1992, la communauté urbaine de Lyon organise, avec l'Etat et les autres partenaires, la mise en œuvre de la politique de la ville, comme le soulignait tout à l'heure monsieur Charrier. Les 80 sites en territoires prioritaires, lesquels accueillent le quart de la population du Grand Lyon, sont animés par 31 équipes de projet, ce qui représente un investissement en ingénierie que nous saluons.

A force de tergiversations, le Gouvernement a souhaité prolonger d'un an l'actuel contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération signé pour la période 2007-2009. Espérons que l'Etat ne conduise pas une politique au rabais dans ce domaine et tienne ses engagements ! Nous souhaitons que notre groupe politique soit étroitement associé à l'élaboration de ce futur contrat, lequel portera donc sur la période 2011-2015.

Nous profitons de l'occasion qui nous est présentée aujourd'hui afin d'encourager la mise en œuvre des éléments qui nous semblent essentiels dans le CUCS à venir.

Nous nous accordons sur la priorité qui doit être particulièrement mise sur le parcours des individus. L'observatoire du CUCS, animé par UrbaLyon, organise sur ce sujet une restitution le 29 mars prochain.

Élément positif, le programme de renouvellement urbain et de l'habitat, en relançant la construction de logements dans des secteurs principalement situés en première couronne, doit contribuer à limiter la tendance naturelle à l'étalement urbain, avec ses conséquences en termes de coûts énergétiques et environnementaux. Le CUCS actuel propose de compléter ce programme par un effort spécifique d'économies d'énergie dans la réhabilitation du logement. Au-delà du programme Concerto appliqué à Sainte Blandine, le référentiel habitat durable que nous avons adopté, sur lequel j'étais intervenue, devrait être ainsi adapté et transposé à la réhabilitation de 600 logements sociaux en territoires prioritaires ainsi qu'au plan de sauvegarde en copropriétés privées. Nous souhaitons accélérer et amplifier ce grand chantier de la réhabilitation thermique sur le parc privé et social et nous soutenons la revendication de l'Union sociale de l'habitat concernant l'affectation d'une partie du grand emprunt.

Nous sommes aussi très favorables à l'engagement du CUCS visant à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour la promotion d'un développement économique respectueux et de l'homme et de son environnement, sous la forme de SCIC, de coopératives, de régies de quartiers, de groupements d'employeurs. Le CUCS doit favoriser l'émergence de coopératives d'activités et d'emplois, organiser le développement des services à la personne, étudier la possibilité de mettre en place des coopératives d'habitat ou encore étudier la mise en place de la monnaie SOL.

Enfin, troisième aspect sur lequel nous souhaitons insister, le volet culture du contrat urbain de cohésion sociale, qui fait consensus dans l'ensemble des communes de l'agglomération, doit être préservé et amplifié. Le défilé de la Biennale de la danse comme Véduta, contribuent non seulement à l'attractivité des territoires mais surtout au processus de reconnaissance individuelle et collective et participe aujourd'hui pleinement des valeurs du vivre ensemble. Il faut pouvoir imaginer, dans les quartiers, de nouveaux pôles d'attractivité soit par la création ou la mutualisation de nouvelles institutions artistiques et culturelles, soit par la mise en place de pôles de développement culturel de proximité. C'est l'exercice d'une responsabilité "culture" du Grand Lyon qui est en jeu. Participer, comme le précise le document contractuel, à l'identification de ces pôles permettrait aussi une meilleure conduite de projet, d'éviter des concurrences entre territoires et d'organiser la mobilisation de ressources culturelles et artistiques à l'échelle de l'agglomération.

Pour reprendre les écrits du sociologue Jacques Donzelot -que l'on aime inviter de temps en temps ici et c'est bien-, notre rôle politique consiste aujourd'hui à "faire société". L'outil qu'est le CUCS est à ce titre essentiel et peut particulièrement nous y aider.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, nous voterons avec satisfaction cet avenant de prolongation d'un an des contrats urbains de cohésion sociale. En effet, cet avenant va nous permettre de nous laisser le temps de finaliser les nouvelles bases de contractualisation 2011-2014 avec l'Etat afin de pérenniser les efforts fournis par les communes du Grand Lyon qui ont fait valoir leur expérience et leur souci de solidarité pour l'avenir de notre agglomération.

Je voudrais insister sur la problématique des quartiers qui sortiront des périmètres de politique de la ville, de la logistique Anru, qui devront continuer à bénéficier d'une veille sociale via les CUCS afin d'anticiper les risques qui guettent les populations fragilisées. J'en veux pour exemple, à Meyzieu, le quartier des Plantées qui, après vingt ans de politique de la ville, sera l'objet d'une attention particulière par la commune et d'un suivi grâce aux différents indicateurs retenus dans la contractualisation. Même si, à terme, l'objectif de faire sortir ces quartiers de ces périmètres dits "en difficulté" et de les classer au vu des résultats obtenus, le dispositif de contrat urbain de cohésion sociale correspond aux attentes des maires et des communes pour l'aide au développement solidaire de nos territoires.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur le maire. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2010-1378 - urbanisme - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine sur le projet arrêté par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1378. Madame David vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, le projet du SCOT de l'agglomération lyonnaise a été arrêté par le conseil syndical du SEPAL. Il est aujourd'hui soumis pour avis à notre assemblée (**VOIR annexe 1 page 42**).

Il est le résultat d'un dispositif de travail associant, depuis quelques années maintenant, élus et techniciens du territoire dans le cadre d'ateliers thématiques et de commissions territoriales animées par les équipes techniques du SEPAL et de l'Agence d'urbanisme. Le Grand Lyon a organisé la consultation des cinquante-sept communes en 2009.

Ce projet qui s'appuie sur les orientations politiques du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) arrêté en avril 2007, orientations traduites de manière plus prescriptive

dans le document d'orientation générale, opère une réelle vision renouvelée pour un développement et un aménagement de notre territoire à la fois ambitieux, plus solidaire et plus soutenable.

Ce projet s'est délibérément construit dans un cadre territorial plus vaste pour assurer de la cohérence au sein de l'aire métropolitaine. C'est le parti pris de la multipolarité à l'échelle de la métropole, comme à celle de l'agglomération, qui constitue certainement la marque de fabrique du projet et qui propose de penser d'une autre manière le développement.

Ce schéma n'est plus autocentré. Le SCOT de l'agglomération lyonnaise est un projet qui implique et reconnaît l'ensemble des territoires de notre agglomération. Il valorise les atouts et les potentialités de développement de chacun d'entre eux, à la mesure de leur capacité.

Je reviens rapidement sur quatre éléments :

1° - Nous faisons le choix de la multipolarité pour tendre vers un modèle urbain plus durable. Il s'agit de faire la ville sur la ville, de favoriser des courtes distances et de s'appuyer sur trois réseaux structurants :

- le réseau des transports collectifs, support de l'urbanisation, en particulier le réseau ferré qui doit devenir une véritable étoile ferroviaire complétée par un maillage du territoire par des lignes de rocades ;

- le réseau vert des espaces agricoles, réseau à valoriser et à préserver en s'appuyant notamment sur le potentiel économique agricole ;

- le réseau bleu des fleuves, qui joue un rôle majeur de structuration du territoire et dont les fonctions patrimoniales récréatives, paysagères et économiques sont mises en valeur.

2° - Nous retenons également le choix d'une croissance démographique de plus de 150 000 habitants et de disposer de capacités d'accueil économique (2 000 hectares dédiés) mais en restant dans une enveloppe urbaine maîtrisée, une enveloppe urbaine quasi identique à celle du précédent schéma directeur et garantissant un bon équilibre entre le territoire urbanisé et le territoire naturel et agricole ; le rapport est de l'ordre de 50/50.

3° - Une priorité accordée au renouvellement urbain pour satisfaire les besoins de développement résidentiel et des extensions urbaines limitées et conditionnées à une desserte de transports en commun performante et un plan d'aménagement d'ensemble respectant les qualités environnementales. Cet objectif exigera un effort de densification des formes urbaines pour réaliser les logements supplémentaires répondant à la croissance démographique projetée, dont 30 % de logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous décidons d'orientations environnementales qui deviennent un moteur de notre développement pour préserver les ressources naturelles et améliorer l'environnement urbain, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une meilleure qualité de l'air, pour agir en faveur de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité des habitants.

4° - Dernier élément, ces orientations sont conçues pour être mises en œuvre dans le PLU. Ce nouveau document-cadre pour le développement de l'agglomération, inspiré des dispositions des lois SRU, Grenelle 1 et Grenelle 2 en préparation, comporte un certain nombre d'exigences qui vont devoir en effet être traduites dans le futur PLU pour être opérationnelles. C'est donc un chantier important qui nous attend pour les prochaines années.

Je terminerai en saluant tout particulièrement l'action du premier vice-président du SEPAL, Raymond Terracher, en félicitant les équipes techniques du SEPAL et de l'Agence d'urbanisme pour la qualité du travail réalisé depuis plusieurs années et tous les élus qui ont contribué à l'ensemble des travaux aboutissant, je le crois, à un résultat cohérent, responsable et ambitieux.

La commission a donné un avis favorable à la délibération qui vous est proposée.

Ce rapport fait l'objet d'une note pour le rapporteur. Dans le paragraphe commençant par "*- concernant le site d'urbanisation sous conditions des hôpitaux Sud sur la commune de Saint Genis Laval...*", il convient de lire : "**Le respect, dans le plan d'aménagement, des qualités paysagères liées à la présence de boisements et leur équilibre sur le site avec la nécessaire restitution de cette ambiance arborée**" au lieu de : "*La prise en compte, dans le plan d'aménagement, des qualités paysagères du site liées à la présence de boisements*".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le président, chers collègues, ce schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise a deux visées : définir les objectifs stratégiques pour l'agglomération et donner des prescriptions qui s'imposeront au PLU, PDU, PLH tout en restant compatible avec la DTA de l'Etat.

Nous en approuvons les grandes lignes et les équilibres avec un choix de développement et de dynamique qui s'appuie sur l'attractivité à la fois économique et résidentielle, avec la volonté d'accueillir 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 avec 7 500 logements neufs par an pendant vingt ans, dont 2 500 à 3 000 logements sociaux par an pour les porter à 30 % du parc total de logements.

Nous approuvons également les objectifs globaux sur la priorité aux transports en commun et au réseau ferré, la préservation des espaces naturels et agricoles, la mise en valeur des fleuves, un mode de développement privilégiant une densification raisonnée et la reconstruction de la ville sur la ville mais aussi la mise en place d'une organisation urbaine multipolaire autour d'une douzaine de bassins de vie, avec un maillage de réseaux de transports en commun et de transports collectifs, des modes doux de déplacements, la volonté d'améliorer l'environnement, la qualité de l'air et la préservation des ressources en eau, de rechercher la sobriété énergétique en faisant un effort très important sur la qualité des logements, y compris et peut-être d'abord des logements sociaux.

Bref, nous ne pouvons qu'approuver ces orientations générales.

Nous trouvons intéressant également la méthode de concertation et par exemple l'association du Conseil de développement à son élaboration. Nous partageons d'ailleurs nombre d'observations et de propositions du Conseil de développement que je ne reprendrai pas ici évidemment, faute de temps.

Ceci étant précisé, le cadre du SCOT posé ne signifie pas que la mise en œuvre de ses orientations soit acquise ni que le travail soit terminé car plusieurs questions méritent d'être approfondies et précisées.

La première question qui nous vient à l'esprit est la prise en compte du rythme des mutations économiques et sociales et les conséquences de la crise en cours. La vie va souvent plus vite que l'élaboration des perspectives stratégiques qui demandent

du temps d'étude et de concertation. Ainsi, on ne peut que constater l'aggravation de la crise du logement accessible au plus grand nombre et la chute rapide du rôle social du secteur privé. Si nous nous réjouissons du passage à 30 % de la part de logement social, le changement de définition au profit de celle de la loi SRU mérite de préciser la part du logement social et les objectifs géographiques en la matière.

La deuxième question concerne la définition de l'organisation multipolaire et plus particulièrement les précisions sur la conception des pôles, leur nombre, leur nature multifonctionnelle, leur correspondance aux nœuds multimodaux des transports en commun et des modes doux. Le travail et la concertation sont à poursuivre sur ces questions.

La troisième question porte sur le développement économique et à l'attention au caractère non délocalisable de la majeure partie des emplois à créer et aux contreparties en matière sociale et environnementale mais aussi peut-être sur une trop grande focalisation sur la liaison entre entreprises et les niveaux masters de l'université en matière de formation et d'innovation. Entendons-nous bien, ces liens sont indispensables mais ne peuvent résumer ces enjeux. C'est l'ensemble de la structure d'éducation et de formation qui est stratégique pour le développement économique et social. La stratégie métropolitaine doit être étudiée entre la Région et l'Etat et en lien avec tous les acteurs de l'entreprise, employeurs et salariés, sur la base des bassins de main d'œuvre et de formation. Plus globalement, c'est le concept de territoire apprenant qui doit être exploré en lien avec la démarche de formation tout au long de la vie.

Sur le champ économique, au-delà de l'enjeu de la vallée de la chimie, nous devons aller plus loin sur la place de l'industrie car nous ne pouvons pas résumer au développement du tertiaire et du secteur de la recherche la vision de l'avenir pour l'économie et l'emploi. Sinon, nous nous apercevons dans quelques années qu'après avoir délocalisé les productions, ce sera le tour des laboratoires, au fur et à mesure du développement des structures de formation dans les pays émergents.

Enfin, la question de base est celle de notre capacité financière et organisationnelle à faire face à ces enjeux dans le contexte actuel, capacité financière avec les incertitudes sur l'avenir et la dynamique de nos ressources, capacité organisationnelle dans la mesure où la réforme des collectivités n'est pas satisfaisante en l'état et les structures du niveau métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, on nous demande aujourd'hui de donner l'avis du Grand Lyon sur le SCOT tel qu'il a été arrêté le 14 décembre 2009 par le SEPAL.

Un petit rappel sur le contexte juridique et administratif : nous avons bien noté que le SCOT devait être compatible avec la DTA, directive territoriale d'aménagement qui comporte différents projets qui ne nous conviennent pas comme le TOP, le COL, l'A 45, le développement aéronautique de l'aéroport de Saint-Exupéry et qui sont devenus obsolètes, en particulier suite au Grenelle de l'environnement. Le principe de la DTA veut que les grands projets doivent s'y trouver mais il n'y a pas obligation de faire. C'est dans des documents comme le SCOT que l'on commence à choisir les orientations concrètes des vingt ans qui viennent.

Quelques réflexions en suivant le plan de la délibération tel qu'il nous est proposé sur le projet de SCOT.

Pour le choix du développement qui mise à la fois sur l'attractivité économique et résidentielle -qui est le premier titre-, doit-on rappeler que le développement durable, ce n'est pas du développement économique, plus du social, plus de l'environnement mais les trois en même temps. Développer l'emploi bien sûr mais en respectant la compatibilité avec le social et la protection de l'environnement en atteignant les objectifs des trois fois vingt à l'échéance de 2020 : les 20 % de diminution des gaz à effet de serre, 20 % de diminution de la consommation d'énergie et 20 % d'utilisation des énergies renouvelables.

Pour le choix de l'environnement, les choix du SCOT sont très clairs et vont bien dans le sens que nous souhaitons. Comme le dit régulièrement le président du Grand Lyon, arrêtons de regarder les espaces naturels et agricoles comme de futures zones d'activités. Donc là, on ne peut qu'approuver. On peut rajouter aussi les ZNIEFF, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique, et floristique, qui ne sont pas forcément en zones naturelles mais qui sont aussi importantes.

Pour le choix de la solidarité, là aussi, nous soutenons largement les propositions faites pour une organisation multipolaire du territoire structurée autour de trois réseaux. En particulier si l'on veut diminuer l'utilisation des transports par la route, il faut arrêter de favoriser l'usage de la voiture et des camions, il faut rendre le transport en commun plus pratique que la voiture. Arrêtons de vouloir doubler les autoroutes tous les vingt ans, exemple l'A 45, ou de boucler les périphériques parce que cela fait plus joli sur une carte, comme pour le TOP.

Traduction dans le document d'orientations générales (DOG) : mise en place d'une organisation urbaine multipolaire autour des grands axes de transports en commun -cela nous va très bien-, la protection et la valorisation de la trame verte, -cela nous va très bien également-, la nécessaire prise en compte des exigences environnementales. Si l'on veut une véritable organisation multipolaire, il faut de vraies coupures entre les pôles, on peut les appeler trames vertes, corridors écologiques, etc. On est tout à fait d'accord avec ce qui est proposé, sinon on accentue le développement naturel -avec tous les guillemets que l'on veut- des villes en tache d'huile.

Des conditions d'urbanisation pour trois types d'espaces :

- les territoires de projets : le développement commercial autour du site du Grand Montout à Décines n'est pas acceptable alors que des pôles commerciaux comme le Carré de Soie ont du mal à démarrer, surtout quand on sait que ce développement commercial va se faire en lien avec l'équipement du Grand Stade dont les propositions de desserte en transports en commun ne sont pas satisfaisantes à ce jour.

- les sites d'urbanisation sous conditions : à noter un cas particulier mais qui est important : la majorité municipale de Corbas a été très choquée de voir apparaître dans les sites soumis à des conditions particulières d'urbanisation, page 127 du document d'orientations générales, l'aérodrome de Corbas alors que, depuis son élection il y a deux ans, la nouvelle municipalité PS-PC-Verts a toujours affirmé, aussi bien auprès du Grand Lyon que du SEPAL qu'elle souhaite valoriser cette zone naturelle, qui est encore une ZNIEFF, que représente l'aérodrome de Corbas, plus grande prairie du département du Rhône. On peut considérer que ce terrain soit une réserve future pour le Grand Lyon, pourquoi pas, mais n'y touchons pas pendant la durée de ce SCOT.

- les sites de coupures vertes : nous sommes tout à fait pour les coupures vertes qui vont dans le sens de ce que nous souhaitons pour le long terme, en particulier celle de Corbas-Val d'Ozon, liaison entre la ZNIEFF des Grandes Terres et celle de l'aérodrome de Lyon-Corbas. Nous réaffirmons le souhait que le CFAL, contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, qui devrait suivre le même tracé soit en tranchées couvertes pour préserver ce corridor écologique et qu'il ne rajoute pas de coupures artificielles dans le paysage agricole et naturel.

Nous apprécions le travail important que représente ce document, conclusion de six ans de travail. Nous aurions apprécié de voter pour ce SCOT dont nous apprécions les orientations mais nous ne souhaitons pas que l'on nous dise, comme nous l'avons entendu lors d'une autre séance, s'adressant à certains de nos collègues : "Vous êtes contre le Grand Stade alors que vous avez approuvé le SCOT". De la même façon, nous souhaitons rappeler notre désaccord, comme je l'ai fait au début, avec les projets autoroutiers tels que le TOP, le COL ou l'A 45.

Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport, les vice-présidents votant pour.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Mes chers collègues, nous devons ce soir donner notre avis sur le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise, en tant que personne publique associée. Qui ne dit mot consent et l'avis que nous donnerons ce soir sera très important, à n'en pas douter, pour la suite de la procédure tant ce document va influencer l'avenir de notre agglomération.

Nous interviendrons en duo, mon collègue Vurpas interviendra à l'issue de mon allocution.

Le SCOT est en effet un document stratégique pour la planification urbaine. Il est opposable aux autres documents d'urbanisme comme les PLU et donne des objectifs sur vingt ans. Les actions qui en découleront auront des conséquences concrètes à long terme sur les générations futures, à travers des décisions que nous prenons. Puisseons-nous éviter que nos enfants donnent raison à Horace en s'écriant avec lui : "L'âge de nos pères ne vaut pas celui de nos aïeux !".

Commençons par rendre hommage au travail réalisé par les équipes et les élus du SEPAL, emmené par notre collègue Raymond Terracher. De l'élaboration du diagnostic à celle des orientations, c'est un travail long et complexe qu'ils ont mené à bien.

Ce document, lorsqu'il sera définitif, devrait être respecté dans ses prescriptions par les différents documents d'urbanisme. Il sera important de communiquer et expliquer aux élus et responsables qui auront à l'appliquer l'ampleur des obligations qu'ils devront respecter.

Notons que le SCOT va au-delà des frontières du Grand Lyon. C'est important dans la perspective de la démarche métropolitaine engagée, qui impliquera une coordination renforcée avec les SCOT voisins pour que le développement des territoires se fasse en toute cohérence.

Ainsi, Le SCOT pose le diagnostic d'une agglomération qui va continuer de croître en nombre d'habitants et de développer

ses activités économiques. La cohabitation des différentes activités, la gestion des nouveaux modes de vie sont autant d'enjeux centraux. Il constate la diversité de notre territoire, qui est multipolaire. Cette multipolarité explique pourquoi les déplacements, individuels ou collectifs, sont une question très importante.

A l'occasion de ce débat, je souhaite porter une attention particulière à la protection des espaces naturels. Le territoire du SCOT est riche de la diversité de ses territoires. Villes, espaces périurbains, voire ruraux, industries et terres agricoles, nous avons là les outils d'un développement maîtrisé du territoire mais aussi des arguments non négligeables pour attirer les investisseurs, les touristes et de nouveaux habitants.

L'agriculture périurbaine est un outil d'aménagement du territoire. Si l'on suit les réflexions menées, y compris au niveau européen, l'agriculteur n'est plus seulement un producteur, il est un acteur d'une politique plus globale de préservation des ressources et des territoires. Le SCOT est en compatibilité avec la démarche des PENAP pilotée par le Département et qui demande l'implication de tous. Il faut également rappeler la nécessité de poursuivre sur la voie d'une politique foncière active qui permette de préserver ces espaces. Dès lors, nous ne pouvons qu'approuver la précision demandée au SEPAL sur les limites des 13 sites de coupures vertes, ce qui permettra d'en assurer l'application qui -nous l'avons dit- est une des conditions de réussite du SCOT. De même, l'autre précision demandée, concernant Saint Genis Laval, nous paraît être une bonne chose si l'on veut concilier protection de l'environnement et développement de l'agglomération, pour aboutir à ce que l'on appelle "développement durable".

Enfin, il serait bon aussi que les orientations puissent toutes, ou dans leur grande majorité, devenir réalité. Nous éviterions ainsi de remettre tous les vingt ans dans les documents de planification urbaine des éléments comme les lignes A 7 et A 8. Il faut parfois accepter de renoncer à des projets trop complexes ou mal engagés ou alors se lancer vraiment avec force dans leur mise en œuvre si on les pense nécessaires.

Fort de ces remarques et de celles de nos collègues qui vont venir, notre groupe votera en faveur de l'avis proposé.

Je vous remercie.

Je demande à mon collègue Vurpas de compléter mes propos.

M. VURPAS : Merci, mon cher Max. Je voudrais compléter le propos de mon président de groupe en rappelant combien il est nécessaire de penser l'urbanisation d'une zone en même temps que la construction des réseaux de transports. Il ne peut être question de bâtir et de poser ensuite la question des flux d'habitants, d'usagers, qui viennent dans les nouveaux quartiers pour vivre, travailler et consommer.

Ensuite, je souhaite qu'à la suite de ce SCOT, nous mettions en place une réflexion plus précise sur l'avenir de la vallée de la chimie qui n'est pas assez évoquée dans ce SCOT. Tant par les évolutions économiques que par la nécessité de prendre en compte les enjeux du développement durable, cette zone de l'agglomération sera un jour au cœur de nouveaux projets d'aménagement. Soyons dans la prévision, l'anticipation des besoins futurs pour améliorer la qualité de vie et la santé des riverains et également l'image de notre agglomération qui, comme vous le savez, est traversée par de nombreux automobilistes européens !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLIER : Monsieur le président, chers collègues, penser l'agglomération à l'horizon 2030 est un enjeu qui demande bien sûr imagination, prospective, réalisme et humilité. Il demande surtout un effort particulièrement important pour être partagé avec nos concitoyens, pour être à l'écoute de l'expression de leurs besoins et de leurs avis. Au-delà des réglementaires enquêtes publiques, nous nous devons de mettre en œuvre une information, une consultation, une concertation qui permettent à chacun de nos concitoyens de prendre la mesure des enjeux d'un futur à l'horizon de vingt ans et d'une agglomération que nous préparons pour nos enfants, futurs citoyens et, nous l'espérons, maîtres de leur destin. Ce serait un exemple à la hauteur des ambitions du Grand Lyon d'être ainsi une référence européenne reconnue et saluée.

Notre groupe, monsieur le président, souhaite que ce soit l'objet d'une démarche forte, très approfondie, une mise en pratique d'une démocratie participative sur tout le territoire, quitte à être de longue haleine et très mobilisatrice. Dans ce sens, le budget supplémentaire voté par le comité syndical cet après-midi nous paraît être dans la bonne voie.

Les choix de développement proposés par le SEPAL peuvent nous fédérer sur nombre de leurs déclinaisons. Ils appellent néanmoins des remarques fortes.

L'ambition du Grand Lyon que vous portez à l'échelle européenne s'inscrit dans les réalités politico-économiques de cette mondialisation ou cette européanisation ultralibérale, qui sont relayées par le Gouvernement de monsieur Sarkozy dans ses projets de réforme, en particulier des collectivités territoriales. Notre groupe ne se trompe pas en stigmatisant cette politique, ni en étant par ailleurs pragmatique et réaliste dans ce projet de SCOT 2030, ni en poursuivant une vision d'une autre organisation de la société, d'autres objectifs prioritaires, etc..

Ainsi, fonder le développement de l'agglomération sur l'attractivité économique et résidentielle peut être partagé. Encore faut-il que cela implique de favoriser la permanence et le développement de l'activité industrielle : celle de la chimie, celle de la métallurgie et pas seulement les biotechnologies, la mode ou la chimie fine ou verte. Le réalisme est aussi dans le maintien des activités industrielles basiques, sources premières de richesses produites, dans le retour favorisé des entreprises délocalisées également. Le destin de la vallée de la chimie, que nous avons à plusieurs reprises rappelé ici-même, le futur du poids lourd dans une perspective de pénurie de pétrole et d'énergies fossiles, l'émergence de nouvelles industries du transport, par exemple, nous sont bien peu explicités dans l'arrêt de ce projet.

La perspective d'accueillir 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 nous semble raisonnée. Mais de quoi parlons-nous ? À cet égard, même si l'effort du Grand Lyon, relayant un Etat défaillant et abandonnant avec cynisme le logement locatif social, est objectivement réel, il ne satisfait pas la demande et ne satisfait pas la demande de logement social réclamé par une population dont plus de 70 % a des revenus inférieurs aux plafonds HLM et pour laquelle le coût du loyer devient une angoisse quotidienne. Nous demandons que cet effort soit réorienté spécifiquement sur le secteur locatif et nous nous félicitons de l'objectif affiché de porter la part du parc social à 30 % du parc total de logements, à condition toutefois que toutes les communes de cette agglomération -et pas seulement celles de l'est lyonnais- prennent leur charge de cet objectif solidaire, à condition aussi que notre agglomération se dote de vrais moyens politiques et administratifs de maîtrise des sols.

Notre discours et nos actes doivent là-aussi être à la hauteur de nos ambitions affichées de *leadership* dans cette Europe bien trop préoccupée de sa compétitivité économique et financière.

Nous partageons les préoccupations d'environnement, de nature, de trame verte et d'économie agricole de ce projet. Pour être efficaces, pour ne pas leurrer les générations futures, les documents de référence doivent être sans ambiguïté et, de ce point de vue, nous demandons que les trames vertes, que les coupures vertes, que les objectifs de la politique départementale de protection des espaces agricoles naturels périurbains (PENAP), que les zones de captage des eaux, les espaces à forts enjeux écologiques soient bien décrits, repérés voire délimités pour exiger leur respect dans le temps, pour préserver un avenir dont nos enfants auront encore plus besoin que nous.

Nous pensons en particulier qu'il est de notre responsabilité de porter puis de promouvoir une réflexion poussée sur l'agriculture périurbaine, en relation étroite avec les populations de l'agglomération, notamment celles les plus en souffrance, ceci afin qu'en ayant le souci d'une production en circuit court, nous œuvrions non seulement dans le cadre d'un meilleur rapport producteur-consommateur soucieux d'écologie et d'économies d'énergie mais aussi pour alimenter au meilleur prix les marchés et les approvisionnements de notre agglomération.

En ce qui concerne les déplacements de nos concitoyens, l'orientation majeure de privilégier les transports en commun lourds est frappée du bon sens. Cependant, nous insistons pour que les lignes circulaires soient au plus tôt étudiées et mises en service, qu'elles relèvent des transports communautaires ou régionaux. Il nous paraît qu'il y a aussi urgence à développer des modes de transports de desserte fine d'ultraproximité autres que le vélo ou la marche à pied. Nous serons à la pointe du progrès social, urbain et industriel si nous savons inciter et promouvoir d'autres modes de déplacements bien mieux adaptés à nos urbanités, aux pénuries attendues, aux besoins de mobilité des habitants. L'imagination doit prendre le pouvoir et pas seulement se référer à des modes ou des techniques inventées au XIX^e siècle.

Le projet de SCOT fait le choix du développement multipolaire. Nous adhérons à cette orientation dans la mesure où nous comprenons qu'elle prend en compte la nécessité de la proximité des services, des offres publiques, des équipements publics et, dans ce sens, des élus locaux. Il nous paraît fondamental d'affirmer que les communes sont le socle républicain unificateur auquel se réfèrent les habitants, que les coopérations entre les communes sont possibles à travers des choix "mutualisateurs", certainement à travers des polarités qui ne nient pas pour autant ni l'intérêt d'une ville centre, ni l'intérêt d'une agglomération urbaine dans son fait, ni de la nécessité des liens directs entre la collectivité locale et ses citoyens maîtres de leurs choix et de leurs destins.

Sans entrer dans les détails géographiques, nous constatons néanmoins que le sud-est et le sud-ouest lyonnais restent encore une zone en sous-développement, fortement marquée par les secteurs industriels et logistiques, les déplacements ferroviaires et autoroutiers, par la concentration des zones de grand habitat populaire sans que les orientations en matière de développement culturel, éducatif et universitaire, de technologies de pointe, voire de restructuration commerciale soient explicites et porteuses d'espoir pour les populations locales qui vivent là une des réalités de la fracture sociale et peut-être même urbaine.

De même, les ponts sur le Rhône, le débouché de l'A 45 sur le Rhône, sa traversée du fleuve, son raccordement au boulevard

urbain sud, de même le débouché du TOP et son branchement sur le boulevard Laurent Bonnevey et déjà ses 160 000 véhicules par jour sont suggérés sans que leurs conséquences sur les populations riveraines et sur les quartiers et villes impactés soient acceptables par les populations et les élus locaux. Le groupe a pris cependant note que le boulevard urbain "est" sera réalisé du sud au nord, en franchissant enfin les voies ferrées et la ligne historique Lyon-Chambéry.

Sous ces réserves et ces remarques, le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, chers collègues, l'élaboration d'un nouveau SCOT a été l'occasion d'une réflexion prospective associant les élus, les experts, la société civile et les habitants pour analyser les mutations sociales et territoriales à l'horizon 2030 et réfléchir ensemble aux réponses qui peuvent être apportées pour notre agglomération en matière de développement urbain ambitieux, équilibré et durable.

Depuis ce nouveau mandat, sous la houlette de notre ami Raymond Terracher à qui nous souhaitons un bon rétablissement, le bureau du SEPAL s'est réuni à dix-neuf reprises et le conseil syndical huit fois à ce jour, avec une participation moyenne de plus de 70 % des membres, c'est dire que l'intérêt pour l'exercice a été soutenu. Si je vous cite ces chiffres, c'est parce qu'une certaine presse en donne d'autres, avec des élus mal intentionnés.

Je tiens à remercier les dirigeants et les techniciens du SEPAL et de l'Agence d'urbanisme qui ont réalisé cet important travail et nous ont permis de concrétiser notre vision à vingt ans à travers des documents et des cartographies particulièrement explicites. Que ce soit l'important rapport de présentation qui nous met face aux défis à relever, le PADD du SCOT ou le document d'orientation général, nous avons là tous les éléments de notre devenir. Rien ne semble avoir été oublié dans les grands principes d'aménagement : l'organisation métropolitaine multipolaire, les choix fondateurs en matière de développement économique, de développement résidentiel et d'aménagement, en matière d'environnement.

Trois réseaux ont vocation à structurer le développement urbain : le réseau maillé des espaces agricoles et naturels -et Max Vincent a eu raison de nous parler des PENAP parce que cela est inscrit en dur dans les documents et nous permettra de préserver l'avenir-, le réseau bleu des fleuves, de leurs principaux affluents et le réseau métropolitain des transports publics.

La relation urbanisme et transports est très marquée dans ces documents. Le développement de l'habitat et de l'économie est soumis à la double exigence plus rationnelle et plus intensive des espaces urbanisés et de consommation plus raisonnée des espaces non bâtis.

Les orientations du DOG reposent notamment sur un principe de sobriété énergétique : elles privilégient l'utilisation des transports collectifs, du vélo et de la marche à pied et instaurent un principe des courtes distances pour les déplacements quotidiens, en renforçant les polarités urbaines équipées d'établissements sanitaires, éducatifs, de centres culturels et de pôles commerciaux.

Notre groupe Synergies-Avenir adhère à cette vision et souhaite que cette ambition soit réalisée pour les générations futures.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le président, mes chers collègues, le SCOT élaboré par le SEPAL se veut la pièce maîtresse de la construction de notre agglomération dans les trente ans à venir. Il méritait donc bien que l'on s'y attarde en mobilisant des moyens humains et matériels conséquents, sans compter les réunions nombreuses des élus et des techniciens des communes rentrant dans son périmètre.

Sur la forme, on peut regretter que le SCOT prenne l'allure d'un catalogue de bonnes intentions et habillé parfois par un vocabulaire à la limite du compréhensible. Il y a deux façons de commenter ce SCOT : soit en le déroulant dans son ensemble, soit en retirant quelques points perfectibles ou qui restent assez flous. Vous me permettrez d'opter pour la deuxième solution afin de ne pas alourdir les débats.

Commençons par le commencement : le développement de l'agglomération par l'accueil de 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2030. Si l'on ne peut que valider la concentration des habitants dans des polarités urbaines bien identifiées, regroupant ainsi les fonctions habitat, emploi et services au même endroit, on ne nous dit pas comment empêcher les habitants d'aller habiter à plus de 20 ou 30 kilomètres de Lyon à cause d'un coût de l'immobilier prohibitif. On pourra difficilement dire à une famille de rester en ville pour contribuer à l'équilibre de l'agglomération alors qu'elle peut habiter une même maison avec jardin pour le même prix à 20 kilomètres du centre de Lyon, d'autant que nos transports collectifs restent largement perfectibles, en dehors de Lyon et Villeurbanne, et sont souvent une source de railleries de la part de la population éloignée du centre de Lyon : impossible de faire Caluire-Saint Priest -c'est un exemple- en moins de 1 heure 20, 1 heure 30 le matin à 8 heures pour aller travailler, avec au minimum trois correspondances dans le meilleur des cas ; alors on imagine mal lesdites familles utiliser autre chose qu'une voiture pour se déplacer ! Les deux notions sont forcément liées : prix de l'immobilier, distance du lieu de travail.

Mais soyons justes ! Beaucoup d'efforts sont tout de même faits par toutes les collectivités en matière de transports en commun. Notre groupe regrette cependant l'absence de réflexion poussée -cela a déjà été dit- sur le développement du métro dans le Grand Lyon. Même si cela coûte cher, même si cela ne se fait pas aussi vite qu'un tramway, toutes les villes du monde qui développent leur métro y retrouvent un bénéfice à moyen terme. La seule piste évoquée par le SCOT est le prolongement de la ligne B jusqu'aux hôpitaux Lyon sud, qui est certes très urgente mais qui reste nettement insuffisante au regard des besoins. Il y a un manque d'ambition à ce niveau et parfois même nous ne sommes pas à la bonne échelle en matière d'infrastructures : quand on regarde le plan des infrastructures de 1992 et celui de 2010, on ne voit pas tellement de différence ; par exemple, il n'y a toujours pas de bouclage du périphérique. Nous n'avons rien contre le tramway ou le trolleybus mais il faut reconnaître que ces deux moyens de transports sont moins efficaces qu'un métro ; à Confluence, que nous avons évoqué tout à l'heure, sommes-nous à la bonne échelle quand on aménage le site en tramway ?

Le deuxième perfectible que nous évoquerons aujourd'hui est l'incohérence apparente entre la notion de multipolarité et le

développement des centres commerciaux inscrits dans le SCOT. Les hypothèses qui sont faites du développement commercial dans le Grand Lyon semblent déjà obsolètes dans leur concept puisque les grandes surfaces souhaitent revenir à des structures plus petites justement, donc vers les multipolarités. Si l'on ne peut que souhaiter le renforcement des commerces de proximité, les leçons du semi-échec commercial, pour l'instant, du Carré de Soie ne sont pas tirées. On ne peut indéfiniment ouvrir des mètres carrés dans l'agglomération sans affaiblir tous les commerces existants.

Un certain nombre de professionnels commencent à tirer la sonnette d'alarme, constatant avec inquiétude que tous les nouveaux centres commerciaux récemment ouverts en France sont en situation de semi-échec ; j'ai parlé du Carré de Soie mais on peut parler aussi d'Odysseum à Montpellier -pour ceux qui connaissent- ou des Docks à Rouen. D'ailleurs, je vous conseille un très bon article du *Monde* qui date du 26 janvier 2010 dont le titre est : "En France, la multiplication des centres commerciaux menace leur rentabilité".

Une bulle de mètres carrés s'est créée, les CDEC n'étant que des chambres d'enregistrement puisque 90 % des projets sont, au final, acceptés sous la pression amicale des élus. La fréquentation récente des centres commerciaux français (- 4 % en 2009, - 5 % en janvier 2010, - 2 % en février 2010) devrait pourtant nous inciter à beaucoup plus de prudence et non, comme le prévoit le SCOT, continuer à développer ceux-ci. Nous avons d'ailleurs sensibilisé notre assemblée sur ce sujet lors du vote du SDUC.

Un dernier point pour évoquer les coulées vertes qui nous semblent être une bonne idée et que nous soutenons. En matière de développement durable, nous ne pouvons pas aménager - cela a déjà été dit- notre agglomération sans tenir compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

A ce sujet, monsieur le président, le plateau des Maraîchers est un site d'avenir qui nous permettra de décliner ces trois composants environnementaux, économiques et sociaux. Nous ne comprenons donc pas pourquoi seulement trois lignes lui sont consacrées dans le SCOT pour un site de cent hectares. Un certain nombre de réunions de travail entre élus et techniciens des trois communes concernées avait donné lieu à une position commune, à savoir de conserver la possibilité d'aménager ce site entre habitat, pôle vert et activités de service. Il n'a jamais été question d'urbaniser massivement mais seulement de se laisser la possibilité, dans les années qui viennent, de réfléchir ensemble à son aménagement.

Vous avez décidé seul, ne tenant pas compte des élus locaux, de déclasser ce terrain en zone verte alors même que les maraîchers demandent depuis des années de pouvoir négocier avec le Grand Lyon, ayant bien conscience qu'ils sont en zone urbaine et que leur activité est de plus en plus compliquée dans cet environnement. Nous vous avons proposé de classer cet espace en site "à conditions particulières d'urbanisation" -pour reprendre les termes du SCOT-, termes suffisamment larges justement pour laisser la place à la discussion mais vous avez refusé.

Pourquoi ce choix personnel qui ne tient pas compte de l'avis des techniciens du SEPAL ni des élus concernés ? Vous avez mis une pression importante sur les élus de Rillieux pour qu'ils changent d'avis. Vous avez discrédité le SEPAL en imposant votre vue à tous et vous n'avez pas dit pourquoi ce choix. Comment ne pas y voir une sanction contre les maraîchers, avec lesquels les négociations pour le passage de la ligne C 2

ont été plus que tendues ? Comment ne pas y voir un désintérêt pour le plateau nord alors que tous les moyens financiers sont mis ailleurs dans l'agglomération ?

Je ne résiste pas, chers collègues, au plaisir de vous lire les quelques lignes consacrées dans le SCOT au plateau des Maraîchers : "Le SCOT préconise de bâtir un projet de valorisation confortant l'activité agricole sur le site à même d'en faire un vecteur de qualité résidentielle et d'attractivité pour le plateau nord. Le projet pourrait offrir des espaces paysagers de grande qualité connectés au réseau des cheminements récréatifs d'agglomération, notamment la voie verte de la Dombes". Alors autant dire qu'il n'était pas nécessaire de faire autant de réunions de travail pour en arriver à un verbiage !

Les élus de Caluire sont donc en désaccord avec ce qui est présenté ce soir dans le SCOT et s'abstiendront lors de ce vote, n'ayant rien contre le reste. Le reste du groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera ce SCOT. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. DAVID : Monsieur Raymond Terracher vous envoie son bon souvenir. Il est empêché, comme certains l'on dit, par des difficultés de santé. C'est lui qui aurait certainement donné la position du groupe et e vais donc donner quelques points de vue, quelques éclairages sur ce projet d'arrêt et des éléments traduisant la position de notre groupe.

Beaucoup de choses ont été dites et il faut prendre un peu de hauteur en faisant en sorte de regarder les éléments à la fois avec une lunette mais surtout avec des éléments d'appréciation qui permettent d'avoir une vue d'ensemble.

La loi portant création de la démarche du schéma de cohérence territoriale c'est symboliquement l'an 2000, ce qui signifie que nous passons, avec cette démarche, du XX^e siècle au XXI^e. Il se trouve que, passant d'un siècle à l'autre, nous sommes en train de passer de la démarche de schéma directeur à la démarche de schéma de cohérence territoriale. Avec cette démarche-là, nous passons de la notion d'agglomération extensive, qui a été condamnée à la fois par les urbanistes et même par les gens qui en ont vécu les conséquences plus néfastes, au concept de ville intense qui est un peu différent du concept de ville dense car il concerne à la fois le regroupement de l'habitation mais également le regroupement des polarités le long des axes structurants. Nous passons donc, par cette méthode-là, de la ville du tout voiture à la ville multimodale et nous passons -et c'est surtout important de s'en rendre compte, par rapport au débat sur l'habitat et le développement économique-, avec le développement des zones commerciales de l'agglomération en couronne, à l'agglomération multipolaire.

Ce projet d'arrêt, tel qu'il nous est présenté, donne quelques grands principes qui guident la réflexion -en tout cas qui guident la nôtre, parmi les membres du groupe- et que l'on retrouve d'une manière explicite dans ce schéma de cohérence ainsi qu'il est préparé, ainsi que sont préparés les éléments pour les documents qui en découlent, à savoir les documents d'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme, les plans de déplacements urbains et les plans locaux d'habitat.

On pourrait résumer la démarche en question comme étant une structuration de l'agglomération autour de quatre exigences, en vue d'une intention principale.

L'intention principale -je commence par elle- est lisible dans le document qui nous est présenté. Elle consiste à donner, de

manière la plus précise possible, les mètres carrés concernant le logement et les hectares concernant le développement économique par l'installation d'entreprises. Cela est extrêmement intéressant parce que cela permet justement de concrétiser l'exigence résumée tout à l'heure par Martine David disant que nous rappelions l'exigence justement de cet équilibre 50/50 entre espaces agricoles et espaces équipés.

Les quatre exigences, je les résume :

- première exigence, il s'agit de construire la ville sur elle-même, comme cela a été dit déjà à plusieurs reprises et affrontons avec réalisme et avec courage que, dans la question de la construction de la ville sur elle-même, se pose pour les grandes villes la question des tours et pour les petites villes la question des centres qui est une question toujours difficile quand on parle de densité et d'intensification ;

- la deuxième exigence est celle de la structuration des actes de transports en commun, en y intégrant le réseau ferré. Comment passerons-nous sur notre agglomération d'un réseau ferré qui était et qui reste encore essentiellement celui de la SNCF pour parvenir à un réseau ferré qui sera mieux partagé et, exigence aidant, entre la SNCF historique et le réseau urbain proprement dit. Se pose là la question de la réalité de l'expression tram-train puisque si on installe des tram-trains aujourd'hui, ce sont seulement des trains et l'avenir c'est de les faire devenir aussi des tramways ;

- la troisième exigence concerne la trame des fleuves avec celle des espaces naturels. Je n'y reviens pas parce que beaucoup de choses ont été dites. Les espaces naturels font l'objet de protections, à travers les corridors, à travers les espaces naturels agricoles et périurbains. C'est une exigence qui est imposée par le Grenelle et que nous partageons ; le Grand Lyon y travaille depuis longtemps et nous continuerons dans cet objectif-là ;

- la quatrième exigence est celle de la conciliation entre la mixité fonctionnelle et la mixité sociale. La mixité fonctionnelle est celle du travailler, de l'habiter, du consommer et réussir cette mixité-là est une des conditions pour réussir la mixité sociale.

Pour terminer, disons que ce genre de document -qui est, reconnaissons-le, d'une complexité de lecture importante- présente la difficulté et aussi l'exigence là-aussi démocratique d'informer, de communiquer, d'impliquer pour faire partager ses orientations générales par les citoyens. Sur la méthode, il nous reste beaucoup à inventer. Comment descendrons-nous du SEPAL, en passant par les organismes associés que sont les collectivités jusqu'aux communes et pour arriver aux citoyens ? C'est une véritable question de démocratie de proximité et de méthodologie.

Les mots-clés de la ville désirable, pour terminer : proximité, santé, mobilité, accessibilité. Tous ces enjeux-là sont à la fois résumés et déclinés dans ce document que le groupe votera évidemment avec responsabilité et avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur David. Chers collègues, quelques mots, non pas pour alourdir le débat mais pour répondre à certains d'entre vous.

D'abord dire, comme beaucoup l'ont fait, que ce document est assez exceptionnel parce qu'il a été préparé d'une manière très partenariale par Raymond Terracher et l'ensemble des services du SEPAL, de l'Agence d'urbanisme et toutes celles et tous ceux qui ont travaillé autour de ce document.

Je crois que le choix est clair : il est de pouvoir essayer, dans cette métropole, de mettre en synergie trois thématiques, celle du développement économique, celle de vouloir un équilibre social, d'être une métropole accueillante en termes démographiques et évidemment une conception de la ville nouvelle qui est une ville qui se développe autour des axes de transports en commun plus qu'autour des voiries -et j'en dirai quelques mots-, les deux pouvant être complémentaires et qui prennent en compte les exigences qui sont celles aujourd'hui de l'écologie.

Pour moi, ces trois éléments sont tout à fait complémentaires et je partage parfaitement l'analyse qui a pu être développée -je l'avais fait précédemment- : si demain nous n'avons plus de base industrielle dans une agglomération comme la nôtre, nous aurons quelques difficultés à mettre en application l'ensemble des projets que nous souhaitons faire ; par exemple, le fait de développer l'anneau bleu, de faire des corridors, de faire que les espaces agricoles soient protégés parce que nous n'en aurons plus les moyens financiers.

Nous pouvons considérer que les choses sont injustes et que l'on devrait être sur d'autres bases mais, lorsque je vois par exemple le Brésil ou la Chine se développer, je me dis qu'il faut quelque part que nous gardions quelques éléments de compétitivité. Par exemple, je sais que si nous voulons garder le secteur textile, c'est plutôt dans l'innovation que dans la fabrication de produits qui datent de vingt-cinq ans et que tout le monde évidemment fabrique à travers le monde. Donc ce que nous faisons avec les pôles de compétitivité n'est pas tout à fait indépendant des industries que nous pourrions garder demain en Europe et dans notre région en particulier. Ainsi, Renault Trucks c'est la mécanique -comme vous l'avez dit- et c'est important pour le développement actuel de notre agglomération et si demain nous perdions Renault Trucks avec son usine de Vénissieux et son usine de Bourg en Bresse, ce serait des dizaines de milliers d'emplois qui seraient perdus dans l'agglomération.

De plus, je veux dire que, dans les réflexions que peuvent faire les entrepreneurs, y compris dans ce domaine du poids lourds -ce ne sont pas que de gros lourdauds qui n'auraient rien compris au développement du monde-, dans le pôle de compétitivité de Renault Trucks par exemple, ils sont en train de réfléchir sur les nouveaux modèles de transports, sur les nouveaux moteurs, sur la route intelligente, etc.. Il y a beaucoup d'ingénierie et de conception de l'avenir qui sont effectivement portés ; c'est peut-être une différence avec Doka.

Mais, pour ma part, je pense que l'humanité, quand elle se pose des problèmes, a toujours les moyens de les résoudre. Pour reprendre quelques références théoriques, pourquoi la théorie de Malthus n'avait-elle pas été avérée alors qu'elle était effectivement vraie mathématiquement ? Parce qu'il y avait une borne qu'il n'avait pas vue : c'était la capacité d'innovation du monde. Notre monde innove et résout les problèmes qui se posent au fur et à mesure qu'il se les pose. C'est vrai qu'il ne se posait pas exactement les mêmes problèmes dans les années 1870 du temps de mines de charbon que ceux qui se posent aujourd'hui ; il y a des problématiques nouvelles qui doivent avoir des solutions nouvelles.

Vous voyez, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Coste, lorsque vous posez un certain nombre de questions. Certains avaient dit à un moment donné, sur d'autres bancs, pour d'autres personnes que vous : "Il pose les bonnes questions mais il nous apporte les mauvaises solutions". Moi, je dirai que vous posez de bonnes questions et nous, on essaye, au niveau du Grand Lyon, d'apporter les meilleures solutions possibles au jour d'aujourd'hui, en fonction effectivement du développement

financier de l'agglomération, de ses capacités, parce que nous travaillons pour les vingt prochaines années pas pour les quatre-vingts prochaines années. Donc tout ceci est tout de même soumis à une certaine donne, en particulier financière, de notre agglomération.

Lorsqu'on dit une "métropole accueillante", certains ont souligné le fait que les 150 000 personnes supplémentaires prévues dans le SCOT nécessitaient un effort de 7 500 créations de logements par an sur le territoire du SCOT et je rappelle qu'en 2010, nous en avons lancé 10 000 sur le territoire de l'agglomération. Cela veut dire que, par rapport au challenge que nous nous posons, nous avons nous-mêmes progressé, peut-être un peu plus fortement que ce que nous avions nous-mêmes pensé dans une période pourtant de difficultés.

Sur le reste, un certain nombre de questions ont été posées et ce sont de vraies questions. Comment fait-on pour que le prix des logements sur l'agglomération lyonnaise ne soit pas aussi cher que celui qui est à trente kilomètres ? Cela pose un problème qui est celui du coût du foncier. Si vous aviez une bonne suggestion à faire, par exemple au nouveau Gouvernement qui vient de se mettre en place, monsieur Petit, c'est peut-être de voir le prix du foncier dans les zones urbaines. Dans le temps, on préconisait -ce qu'ont fait d'ailleurs les pays scandinaves par exemple- la municipalisation des sols. Sans aller jusque-là, peut-être pourriez-vous au moins nous aider à progresser de manière à ce que, par exemple pour Lea, l'on puisse trouver des retombées en termes de royalties sur le coût des terrains qui se trouvent valorisés par l'équipement qu'a fait la collectivité locale et que, quelque part, elle en trouve une certaine valorisation ; et on pourrait le poser sur bien d'autres types d'équipement.

Sur le manque d'ambition, ce sont les Lyonnais qui jugent. Ils jugent pas mal, depuis une dizaine d'années. Donc ils doivent penser que l'ambition n'est pas aussi mince que cela. Je regardais les résultats sur Caluire, je vois qu'ils perçoivent de mieux en mieux l'ambition et donc je trouve que cela va plutôt dans le bon sens et on va essayer de continuer sur la même chose.

M. PETIT : Souvenez-vous des européennes, monsieur Collomb, il y a neuf mois, ce n'est pas très vieux !

M. LE PRÉSIDENT : Sur le plateau des Maraîchers, qui est effectivement une problématique importante, qu'est-ce que nous avons dit dans le SCOT ? Non pas de manière autoritaire -et d'ailleurs, si vous voulez faire juges à la fois les gens de Caluire et les gens de l'agglomération, à la limite, pourquoi pas sur ce dossier ?-, pour ma part, je dis que, quand on regarde l'agglomération lyonnaise aujourd'hui, c'est la seule grande réserve urbaine au cœur de l'agglomération, cent hectares, avec des secteurs relativement denses de chaque côté. Est-ce qu'il faut obligatoirement -même si, comme vous l'avez dit, ce n'est pas la totalité, etc.- le consommer en totalité ou une partie tout de suite ou bien finalement essayer de faire que l'on réserve cet espace pour l'avenir et pour nos successeurs, de manière à ce qu'ils puissent décider en fonction de ce qui se passera dans sept ans, dix ans, quinze ans, s'ils veulent effectivement urbaniser cet espace de l'agglomération ou bien si, au contraire, ils veulent le conserver comme un espace naturel.

Ensuite, lorsque nous disons -ce n'est pas un artifice- que nous voulons conserver dans ces zones -et nous sommes prêts à travailler sur cela- des gens au service d'une agriculture périurbaine, c'est évidemment notre pensée pour l'ensemble de l'agglomération. Autant quelquefois, avec monsieur Coste, on peut avoir des divergences mais je pense par exemple que, dans l'agriculture de demain, telle qu'elle est en train de se

redéployer dès aujourd'hui, on fera moins voyager les produits, donc que l'agriculture périurbaine dans les agglomérations se développera beaucoup plus, même si cela reste encore minoritaire aujourd'hui. Je pense que c'est plutôt une vision du futur que nous développons lorsque nous disons qu'il faut maintenir une agriculture près de l'agglomération et peut-être même au cœur d'agglomération.

Voilà quelques éléments sur lesquels je voulais répondre, en remerciant encore l'ensemble des services de ce qu'ils ont déjà fait et de ce qu'ils vont faire parce qu'évidemment -on l'a souligné ici- tout le problème maintenant est de mettre en discussion ce SCOT avec la population de manière la plus large, afin de recueillir des remarques et, ensuite, de faire adhérer autour d'un projet que nous avons collectivement -enfin, je l'espère-, que nous allons collectivement adopter.

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Cochet, Petit, Thévenot, Vaté) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : MM. Cochet, Petit, Thévenot, Vaté (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles).

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2010-1358 - proximité et environnement - Limonest - Dardilly - Restructuration de l'assainissement du bassin versant de Limonest-Dardilly - Création d'une station de refoulement et aménagements sur le réseau visant à atteindre la conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1358. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport concerne la restructuration de l'assainissement du bassin versant de Limonest-Dardilly pour la création et l'amélioration de ce réseau d'assainissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate;

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, j'interviendrai donc sur la restructuration du bassin versant de Limonest Dardilly.

Dans le cadre des mises aux normes exigées par la Commission européenne, la station d'épuration de Limonest sera supprimée. Certes, elle n'a qu'une faible capacité, 3 300 équivalents-habitants, soit 0,2 % des capacités totales de traitement du Grand Lyon. Le rejet des eaux usées passe par le Sémanet, ruisseau affluent de l'Azergues. Afin de respecter les nouvelles normes, la station va être supprimée et les effluents à traiter renvoyés sur Pierre Bénite, ce qui nécessitera des travaux lourds, coûteux mais nécessaires.

Il est aussi précisé que le réseau d'assainissement va être réaménagé, en raison de dysfonctionnements. Les principaux

problèmes touchent aux eaux claires parasites au ruissellement, aux événements exceptionnels. Il est donc indispensable de les régler. Il y a donc un besoin et je souhaite que tous les partenariats, par exemple avec l'Agence de l'Eau, soient recherchés pour cofinancer ce projet afin qu'il soit réalisé rapidement.

Je rappelle que la zone concernée comprend à la fois des habitations et des zones d'activités nécessaires à la vitalité économique de notre agglomération.

Nous voterons donc cette délibération et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2010-1364 - proximité et environnement - Mise en oeuvre d'une politique agricole périurbaine - Attribution de subventions au syndicat agricole de Charly Vernaison et à l'association Corabio pour des actions visant à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1364. Monsieur Coulon vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Il s'agit d'attribution de subvention au syndicat agricole de Charly Vernaison et à l'association Corabio pour la préservation de l'environnement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2010-1366 - proximité et environnement - Optimisation de la collecte sélective - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la propreté -

N° 2010-1367 - proximité et environnement - Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la communauté urbaine de Lyon provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lots n° 2 et 3 - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction de la propreté -

N° 2010-1368 - proximité et environnement - Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014 - Direction de la propreté -

N° 2010-1369 - proximité et environnement - Déclinaison du Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets 2007-2017 - Objectif n° 1 : agir sur le gisement - Approbation du Plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014 - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1366 à 2010-1369. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Avis favorable pour les quatre rapports relatifs à la politique de propreté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Chers collègues, notre groupe approuve le plan d'actions stratégiques proposé pour le mandat ainsi que cette déclinaison pour la gestion des déchets. Aussi, nous n'allons pas en paraphraser les principaux axes mais seulement livrer quelques réflexions.

Tout d'abord, nous tenons à souligner la qualité du patient travail préliminaire qui a conduit à la formulation de ce plan tel qu'il est présenté ce soir, avec un comité de pilotage associant l'ensemble des groupes politiques du Grand Lyon, avec les retours sur expériences qui ont pu être faits et qui ont permis de compléter ce document. Cette méthode a permis une prise en compte de toute la complexité du dossier par l'ensemble des élus, une définition commune des objectifs et, je pense, un consensus sur le plan stratégique proposé.

Nous sommes convaincus que la question de la propreté urbaine est loin d'être une question technique. Nous sommes même convaincus qu'elle croise des enjeux essentiels, des enjeux écologiques, des enjeux citoyens et des enjeux de développement du service public.

Des enjeux écologiques justement symbolisés par le sous-titre donné au plan "pour une métropole post-carbone et respectueuse de son environnement", avec un ciblage plus particulier sur l'action à la source.

Des enjeux citoyens car la réussite de ce plan dépend aussi de la participation et de l'implication des habitants. L'espace public est un espace de plus en plus sollicité et approprié bien au-delà des fonctions purement utilitaires avec les évolutions des modes de vie, l'évolution des temps de la ville. Pour toutes les générations, il est devenu un espace de vie, de détente, de rencontres dont on attend beaucoup et cette forte attente ne pourra être pleinement satisfaite qu'avec une forte implication des habitants eux-mêmes -voir évidemment, par exemple, le cas des déjections animales-.

Enfin, des enjeux de développement et de rénovation du service public. Cela passe tout d'abord par ce qui est sans doute un des challenges principaux du plan, qui est la contractualisation proposée sur chaque territoire. Derrière cette contractualisation, il y a un gros potentiel de progrès possible. Sans doute faudra-t-il aussi préciser la place des usagers dans les contrats de territoire, à côté des autres partenaires. La mise en place d'une évaluation généralisée constitue aussi une source majeure de progrès potentiel.

Nous voulons souligner aussi qu'une des conditions indispensables à la réussite du plan est la pleine participation des agents à la politique proposée et l'adhésion de ceux-ci à la démarche. Cela suppose de valoriser les métiers de la propreté, de faciliter les parcours professionnels et de développer des actions de formation. Cela suppose aussi, en amont, une période de concertation avec les personnels pour que les nécessaires modifications dans l'organisation et les méthodes de travail ne soient pas subies.

Par ailleurs, une question n'est pas explicitée à ce jour dans le plan stratégique, celle du partage entre régie directe et délégation de service public sur l'ensemble du secteur de la propreté urbaine. Cette question pourra se révéler importante dans la mise en œuvre du plan car le rôle des agents est crucial dans l'interface quotidienne avec les habitants et, à notre sens, il est clair que les agents de la collectivité publique assumeront plus facilement un rôle d'ambassadeur de proximité du Grand Lyon -pour reprendre un terme utilisé dans le plan- que les personnels d'entreprises privées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, chers collègues, mon intervention balayera -sans jeu de mots- les différents plans ou textes qui nous sont proposés ce soir, dont ceux relatifs au plan stratégique de propreté urbaine mais aussi celui concernant l'optimisation de la collecte sélective et la prévention des déchets.

Tout d'abord, comme mon collègue à l'instant, je tiens à vous remercier, deux ans après les élections et après concertation dans le cadre du groupe de travail, dans la continuité de l'Agenda 21, d'acter aujourd'hui des grands principes et de lancer différentes actions, aussi bien pour que ce que l'on nomme le "cadre de vie" mais aussi et surtout pour que tous nous agissions dans le bon sens sur ces problématiques.

Pour le groupe des Verts, je me permettrai donc de revenir sur différents points précis;

Premier point, concernant le plan d'actions sur la propreté -pour compléter ce qu'a dit Alain Touleron- : les questions de santé au travail, de limitations des usages de l'eau entre autres et d'évaluation sont des tâches bien traitées. L'essentiel reste la complémentarité d'actions entre les différents services intervenant sur le terrain. J'insisterai donc à nouveau sur la nécessité d'informer, voire même de former nos collègues élus locaux à ces nouvelles pratiques ainsi que de former à la médiation au sein des équipes, de laisser vraiment toute la place au dialogue. En tant qu'élue d'une commune très dense, je m'autorise une petite parenthèse sur la question des fameuses déjections canines qui nous mobilisent tous, en insistant sur la nécessité de démultiplier sur le terrain l'incontournable couplet "éducation/sensibilisation/aménagement/verbalisation".

Deuxième point, concernant l'enjeu essentiel de notre société du tout consommable, les déchets : bien entendu, les différents dispositifs techniques que nous votons ce soir tels que les silos à verre enterrés voire même les silos enterrés pour la collecte sélective, faciliteront le geste de tri.

L'enjeu pour les écologistes, partagé par la plupart d'entre vous ici ce soir, et traduit dans le plan de prévention des déchets -qui n'est pas un plan de réduction des déchets- est conséquent :

1° - Premier point, offrir des modalités de tri et de valorisation aux citoyens qui soient attractives mais qui soient aussi -et vous nous le dites régulièrement- équilibrées financièrement et donc faire payer le juste prix. Quelques exemples : nous actons ici ce soir le compostage en habitat vertical ; j'imagine donc que les services de la direction de la propreté, qui sont déjà beaucoup sollicités et qui sont très réactifs, pourront nous aider à insister auprès des bailleurs afin de lancer des opérations de lombricompostages collectifs ou particuliers en habitat vertical comme cela se fait déjà un peu dans le premier arrondissement et à Villeurbanne, il me semble.

Nous notons le respect de la règle des 840 litres par semaine collectés. Mais quid de la mise en place d'une redevance incitative ? Nous en avons déjà parlé en tout début de mandat, je sais que la question est délicate mais je me permets de la remettre sur le tapis.

Nous enregistrons aussi l'effort "marchés propres" et l'incohérence de perception des recettes d'un côté pour les communes et des dépenses de l'autre pour le Grand Lyon, mais je ne désespère pas qu'une valorisation directe, comme cela se fait à Villefranche ou à Mornant, puisse être expérimentée durablement sur tel ou tel marché de l'agglomération avec l'association ADPM.

2° - Deuxième point, interpellé et agir pour limiter le recours aux suremballages, aux emballages et au tout jetable, agir pour le réemploi. Des recycleries, c'est bien, il y en a déjà quatre -et vous pensez bien que je suis très contente, ainsi que mes collègues-, des foyers témoins, c'est parfait ! Il nous faut agir aussi auprès des nouveaux habitants, des bailleurs afin qu'ils communiquent auprès de leurs nouveaux locataires et qu'ils fassent vraiment passer ce message que le déchet qui n'existe pas est le meilleur déchet et pas uniquement sur la question technique de : "Qu'est-ce que l'on met dans le bac vert et qu'est-ce que l'on met dans le bac gris ?".

3° - Dernier point, anticiper sur le mode de traitement des ordures ménagères d'ici 2020. Je fais référence ici, bien évidemment, à la nécessaire conjonction entre une politique incitant à la réduction des déchets -ce que nous allons quelque part voter ce soir- et au tri -ce que nous votons là ce soir- et une politique assurant la belle et une bonne fin de vie d'infrastructure vieillissante et coûteuse. Gouverner c'est anticiper, ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre. Donc je compte sur vous.

Monsieur le vice-président Thierry Philip, ces plans sont un vrai bon premier pas. Maintenant, ensemble avec les services et les élus locaux ainsi que les associations et les conseils de quartier intervenant régulièrement sur ces questions, quantifions et agissons :

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate. Thierry Philip interviendra en synthèse de tous ces débats.

Le groupe Centriste et démocrate ?

M. VURPAS : Excusez-moi, il y avait un papier qui cachait mon témoin.

Monsieur le président, mes chers collègues, vous nous proposez ce soir une série de délibérations sur la politique de propreté urbaine.

En préalable, je souhaite dire que la démarche de consultation entreprise pour l'élaboration du plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014 est une très bonne initiative. Cela a permis à chacun d'exprimer ses opinions sur le document ou sur la politique de propreté en général. Ce qui n'empêche pas de vous rappeler un certain nombre de points sur lesquels nous serons très attentifs.

S'agissant des déchets urbains, il nous paraît essentiel, en matière d'animalité urbaine, de prendre en compte les nuisances des différentes espèces, les chiens bien sûr, les chevaux -dont nous vous avons déjà parlé- qui concernent plus spécifiquement les communes périurbaines de notre agglomération mais aussi les oiseaux, par exemple les pigeons. Les nuisances sont de plusieurs ordres. La santé de nos concitoyens est concernée mais aussi l'image de notre agglomération vis-à-vis de l'extérieur ou de ses habitants.

Autre point important, qui concerne autant la politique de nettoyage que le traitement des déchets, les marchés forains. Les réunions du comité de pilotage ont permis d'étudier ce problème ; nous devons maintenant le résoudre avec les marchands et les clients, dans un esprit d'écoute et de partenariat mais surtout avec fermeté car nos places ne doivent pas être en fin de semaine les poubelles qui reçoivent les déchets des marchés précédents. Inspirons-nous des expériences menées ailleurs. Concernant les évolutions en matière de police des maires, cela ne saurait se faire sans leur accord mais paraît tout de même prématuré tant que la réforme des collectivités territoriales n'est pas définitivement votée. Par ailleurs, les maires incarnant à la fois la proximité et la permanence de la présence dans la commune, leurs pouvoirs de police, y compris pour la propreté, est de fait légitime et nécessaire.

Puisqu'il est question de réfléchir à l'avenir du système de traitement des déchets et donc à celui des incinérateurs, souhaitons que les systèmes futurs soient toujours plus respectueux de l'environnement et de la santé de nos concitoyens.

Enfin, nous redisons qu'il convient de récompenser les usagers qui sont rentrés dans la logique du tri sélectif, par exemple en utilisant l'outil fiscal, ce qui pourrait se faire en passant par exemple d'une taxe à un système de redevance plus transparent car représentant la contrepartie réelle du service rendu au lieu d'une taxe forfaitaire.

Nous voterons ces rapports. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

M. MILLET : Monsieur le président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera ces rapports, dont le plan stratégique qui est le résultat d'un travail partagé dans lequel nos questions et contributions ont été prises en compte.

La démarche d'un tel groupe de travail politique nous paraît d'ailleurs importante en amont des dossiers comme lieu de partage et de confrontation permettant à chaque force politique de jouer son rôle dans la vie démocratique. Ce n'est pas une remarque triviale dans un contexte d'une crise sociale et politique aussi profonde qu'ont révélé les derniers dimanches électoraux montrant la faiblesse de l'ancrage social des partis politiques, dont le rôle essentiel était pourtant reconnu dès la Déclaration des droits de l'Homme en 1789.

Nous soulignons au préalable que la question de la place du service public en régie et des prestations d'entreprises qui avait été évoquée par plusieurs groupes en mai 2009 reste d'actualité et on voit bien que beaucoup d'actions ne peuvent trouver leur efficacité qu'avec une place centrale du service public, seul capable de prendre en compte les dimensions de citoyenneté au cœur de ces enjeux. Thierry Philip répondait en mai : "On est tout à fait pour conforter le service public, à condition que lui-même soit capable de s'adapter, que lui-même soit capable d'être en compétition avec le privé dans une démarche qualité". Nous partageons ce souci mais nous avons justement besoin d'indicateurs qui mesurent comment le service public permet de répondre ou non à notre plan d'actions et, par conséquent, comment et dans quel sens nous devons chercher à l'adapter. Cet enjeu est essentiel à un moment où tant de décisions sont prises contre le service public, non pour lui permettre de s'adapter mais au contraire pour en réduire toujours plus l'efficacité et donc son rôle de solidarité.

En dehors de cette remarque, nous nous félicitons de l'importance politique accordée au défi de la propreté urbaine. Quand on parle de réduction à la source, de changements de comportements, certains répondent "utopie irréaliste", comme si l'on ne pouvait réduire les comportements inciviques, l'individualisme de la consommation à toute heure, l'irresponsabilité des comportements de la "rue-poubelle". Certes, les agents de nos services publics confrontés au quotidien de la propreté, les cadres du service public confrontés à la quadrature du cercle de budget constant pour des missions qui s'accroissent quantitativement et qualitativement, les élus cherchant les chemins d'une citoyenneté de la coresponsabilité sont bien placés pour mesurer la difficulté de la tâche. Mais ce cadre stratégique de la propreté urbaine affirme au contraire qu'il y a un droit à la propreté, un droit à un cadre de vie agréable, facteur de santé publique, de convivialité sociale et humaine. Nous affirmons que notre objectif est de garantir le même niveau de propreté partout et c'est un choix politique qui nous semble aussi structurant pour l'avenir de l'agglomération que beaucoup de grands projets. Nous pensons que ces exigences du quotidien et de la proximité doivent être bien évaluées dans nos priorités budgétaires.

Si la maîtrise des coûts globaux est essentielle sur ce sujet où les dérives peuvent être sans limites, comme l'a montré la situation italienne, nous considérons que ce budget du quotidien ne doit pas être la variable d'ajustements budgétaires et qu'au contraire, l'évaluation des résultats de ce plan d'actions doit pouvoir conduire à décider d'augmenter les ressources là où elles s'avèrent efficaces et nécessaires.

De plus, cette démarche est entièrement organisée autour d'actions qui seront mises en œuvre de manière partagée entre les acteurs de la propreté, qui feront l'objet d'évaluations permettant de les adapter et d'adapter nos outils au fur et à mesure des résultats obtenus. Nous soutenons ce choix tourné vers l'amélioration du service public, la résolution de situations vécues par les habitants comme anormales et même souvent agressives. Quand un coin de rue est transformé en déchetterie sauvage, c'est le lien social, la capacité d'hospitalité qui sont attaqués. Il faut donc être capable de définir des priorités permettant de concentrer les moyens des différents acteurs pour trouver l'efficacité nécessaire, y compris sur la capacité des sanctions qui nous paraît essentielle. C'est ce que ce plan d'actions doit nous permettre.

Si l'hypothèse plus forte d'une réelle contractualisation des objectifs de propreté urbaine a été abandonnée au profit de conventions qualité propreté -ce que nous regrettons-, il nous paraît essentiel que cette démarche se construise dans la

recherche du partenariat entre les acteurs concernés et bien entendu en relation étroite avec les communes. L'expérience du précédent contrat avec les Portes du Sud, qui avait été porté par le président de la conférence des maires et dont le résultat n'avait été visible que dans sa commune, montre bien que c'est avec les élus municipaux, avec les outils de vie démocratique existant dans les communes qu'il est possible de faire ce lien de "coresponsabilité" du citoyen aux politiques publiques, en passant par les acteurs que sont les entreprises, commerces, forains, écoles, sans oublier les bailleurs ou le Sytral.

Enfin, l'exigence d'exemplarité du Grand Lyon entre ses directions qui a été prise en compte doit se traduire rapidement par des dispositifs de travail : c'est le but de l'action 4.3 qui doit nous permettre de sortir du statu quo de ces situations ubuesques où un espace public, propriété privée du Grand Lyon, ne peut être entretenu ni nettoyé par le service public de la propreté.

Pour conclure, nous pensons qu'une revue annuelle de la mise en œuvre de ce plan stratégique en conseil de Communauté serait utile et significative de la permanence de notre engagement sur cette politique propreté.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention portera surtout sur la déclinaison de l'objectif numéro 1 du plan stratégique : agir sur le gisement. Cet objectif s'articule autour de trois volets : le Grand Lyon exemplaire, le Grand Lyon acteur auprès des habitants et, enfin, le Grand Lyon incitateur sur son territoire.

Concernant le premier volet, nous ne pouvons qu'approuver les actions mises en place en interne à la Communauté urbaine, à savoir la réduction de l'utilisation du papier, la mutualisation des moyens informatiques et la promotion du réemploi. Cependant, nous sommes toujours un peu déçus de ne pas voir apparaître un programme plus ambitieux, avec notamment les possibilités qu'offre aujourd'hui l'informatique. Comme les élus du Grand Lyon se doivent de donner l'exemple, pourquoi ne pas mettre en marche aujourd'hui la dématérialisation complète de nos conseils de Communauté, comme nous l'avons fait à notre échelle à Caluire où tous nos conseils municipaux sont suivis désormais sur des PC individuels, ce qui limite considérablement l'utilisation du papier sans augmenter les impôts ?

De plus, ce plan de réduction des déchets au Grand Lyon doit déboucher sur des actions concrètes et visibles. Par exemple, en réduisant les nombreuses plaquettes en beau papier couleur qui sont éditées à longueur d'année et dont l'utilité reste parfois à démontrer, quand on ne les reçoit pas en double. La communication doit aussi montrer l'exemple en restreignant s'il le faut.

Concernant la partie consacrée aux habitants, là aussi il semble que nous oublions un certain nombre de choses, notamment dans l'action de sensibiliser la population. Une grande campagne de communication est prévue à partir de fin 2010 sur la réduction des déchets. Son budget sur quatre ans est évalué à 355 000 € et c'est très bien. Il nous semble très important mais trop important comparé aux autres budgets prévus dans cette action : 13 000 € pour la sensibilisation des élèves dans les écoles, 15 000 € pour la limitation des imprimés non sollicités, 20 000 € pour limiter le réemploi et 24 000 € pour limiter les déchets dangereux.

Il est aussi prévu dans cette campagne de communication que les messagers du tri participent à celle-ci. Mais, déjà aujourd'hui, les communes qui les sollicitent n'ont malheureusement pas de retour pour l'instant. Pourtant, ils seraient les bienvenus, notamment dans l'habitat collectif -cela a été dit tout à l'heure- où nous rencontrons plus de difficultés, notamment dans le tri, dans la gestion des déchets au sens large. Ne devrions-nous pas orienter plutôt cette somme vers des actions de terrain plus poussées via les messagers du tri plutôt que des communications dans des magazines où le retour sur investissement est toujours plus difficile à mesurer.

Enfin, dans la dernière partie consacrée au rôle incitatif que le Grand Lyon doit jouer, les actions déclinées nous semblent parfaitement légitimes, sauf peut-être la mise en place d'une base de données recensant les acteurs et les actions de réduction des déchets. Son rôle et son objectif sont à clarifier afin que celle-ci ne soit pas seulement une base d'informations dormante mais aussi une plate-forme proactive en matière d'actions de toute sorte.

Quant à la limitation des déchets des entreprises, nous vous redemandons une nouvelle fois : où en est-on de la mise en place de la redevance spéciale ? Nous n'avons pas eu de réponse à ce sujet et un certain nombre d'associations d'entreprises en attendent. Si nous voulons sensibiliser les entreprises, n'a-t-on pas de meilleur moyen qu'en leur faisant payer la collecte en proportion réelle des déchets produits ? Nous allons mettre 231 000 € dans cette action qui a des visées incitatives, certes, mais dont il faudra bien suivre les indicateurs, notamment la réduction des quantités de déchets non ménagers directement liée à l'action du Grand Lyon. C'est bien beau de faire de la pédagogie mais il est probable que la mise en place de la redevance spéciale, en touchant au porte-monnaie, aurait sans doute plus d'effet !

En conclusion, nous soutenons cet objectif numéro 1 mais ce soutien sera vigilant, compte tenu du nombre d'actions engagées et de certains aspects à éclaircir.

Un petit mot politique aussi pour terminer et pour vous dire que nous sommes heureux de voir mis en avant le Grenelle de l'environnement dans ces documents qui nous ont été transmis alors que, ces deux derniers mois, nous avions cru comprendre qu'il ne satisfaisait personne dans votre majorité. L'arrivée du printemps encouragerait-elle les changements d'humeur et donc d'avis ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. APPELL : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais rappeler d'abord la méthode de travail choisie pour l'élaboration de ce plan d'actions stratégiques de la propreté urbaine : une méthode participative et démocratique unissant, au sein d'un comité de pilotage, l'ensemble des groupes politiques qui ont tous validé, en mai 2009, ces objectifs structurants.

Ce plan d'actions qui nous est proposé ce soir présente une réelle avancée pour la gestion de notre service public de nettoyage. Je m'attarderai sur trois de ces objectifs pour illustrer le caractère innovant de celui-ci.

Le premier objectif : "agir à la source et diminuer le niveau de salissure" permet de remettre l'utilisateur au cœur de nos actions à travers une stratégie de communication globale sur le territoire, par des actions ciblées et volontaristes et également

un programme d'éducation auprès des scolaires. Cet usager est avant tout un citoyen et c'est en le traitant comme tel que nous parviendrons à modifier ses comportements.

Le deuxième objectif : "contribuer à la mise en œuvre d'une métropole post-carbone et respectueuse de son environnement" vient conforter la volonté d'exemplarité du Grand Lyon en matière de développement durable. Pendant que certains sont toujours dans le discours, nous, nous agissons concrètement au quotidien. En effet, le souci du développement durable guide l'ensemble de nos politiques depuis plusieurs années à travers notre Agenda 21 et la gestion de la propreté n'y échappe pas.

Troisième objectif : "la préservation des ressources naturelles" à travers la limitation de la consommation d'eau et la valorisation des déchets. La limitation de l'impact sur l'environnement et l'attention portée au bien-être au travail sont autant d'actions qui illustrent notre souhait de préserver les générations futures.

Enfin, le quatrième objectif : "responsabiliser l'ensemble des acteurs de la propreté urbaine" prouve le volontarisme dont fait preuve le Grand Lyon pour rationaliser et faire évoluer les pratiques dans un domaine qui revêt une importance capitale pour le bien-être de nos concitoyens et le rayonnement de notre agglomération.

La mise en œuvre d'une démarche qualité propreté, formalisée par les conventions, est un outil particulièrement efficace. Les expériences menées dans le troisième arrondissement de Lyon et le Val de Saône ont montré l'utilité d'un dialogue et d'une coordination entre le Grand Lyon et les communes, en particulier sur certains secteurs sensibles.

Le plan d'actions stratégiques de la propreté urbaine 2010-2014 viendra donc améliorer la propreté de notre agglomération et la perception qu'en aura l'usager tout en maîtrisant le coût global de la prestation de nettoyage.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et apparentés votera donc ce plan et restera attentif à la concrétisation de ces actions sur le territoire de l'agglomération dans les années à venir.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Thierry Philip.

M. le vice-président PHILIP : Monsieur le président, je vais simplement remercier mon coprésident, monsieur Jacky Darne, et l'ensemble des élus pour le travail que nous avons réalisé en commun avec dix réunions de travail qui aboutissent donc au rapport numéro 2010-1368 sur le plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine. L'objectif c'est d'avoir le même plan que celui que nous avons déjà pour les déchets, le plan 2007-2017. Pour répondre à un des orateurs, ce plan permettra bien sûr tous les ans d'avoir un rapport d'activités sur la politique de la propreté.

Sur la diapositive suivante (**VOIR annexe 2 page 49**), nous voyons que nous sommes face à trois enjeux essentiels :

- il faut garantir un niveau de propreté égal sur l'ensemble des cinquante-sept communes de la Communauté ;

- il faut s'inscrire dans le développement durable, c'est-à-dire entrer les actions de l'Agenda 21 dans le plan de la propreté ;

- il faut évidemment -je crois que plusieurs l'ont dit à juste titre parce que c'était notre feuille de route- maîtriser les coûts.

Et le message est assez clair : c'est un problème de responsabilité partagée avec trois acteurs : le Grand Lyon, les élus mais aussi les citoyens qui doivent participer à cette coproduction.

Alors qu'est-ce que nous avons fait ? Sur la diapositive suivante, nous avons repris les cinq objectifs que vous avez votés l'année dernière et nous les avons déclinés en 22 actions. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais, sur chacune de ces actions, vous avez un pilote responsable, un descriptif des opérations, un diagnostic et un état des lieux, un planning prévisionnel, un coût prévisionnel et des indicateurs permettant justement à la fois de mettre en place, dans le service public, une démarche qualité et, par ailleurs, de voir la possibilité de faire ce rapport annuel.

Enfin, dernier point : l'outil que nous proposons pour mettre en œuvre cette coproduction et de responsabilité partagée est la convention qualité propreté. Je rappelle qu'il y a trois gros problèmes au niveau de la propreté : le premier concerne les encombrants et les dépôts sauvages, de loin en tête sur les problèmes que nous rencontrons ; le deuxième, ce sont les déjections canines ; le troisième, ce sont les problèmes liés à la collecte. Donc tout cela fait partie du vivre ensemble et je suis d'accord avec ceux qui ont dit que l'on peut progresser, même si, dans ce domaine, rien n'est jamais acquis.

Monsieur Gaël Petit a commenté le rapport numéro 2010-1369 et je voudrais simplement lui redire que si l'on a commencé actuellement par le pavillonnaire c'est parce qu'il est évidemment plus simple d'envoyer les messages du tri dans les pavillons et il est beaucoup plus facile de savoir qui est responsable. Nous allons également travailler sur les immeubles ; nous commençons doucement à le faire et les messages du tri pourront donc venir travailler pas uniquement dans le pavillonnaire. Simplement, on a commencé dans un certain ordre qui nous paraissait le plus logique.

Je terminerai en vous rappelant que, dans la délibération 2010-1366 qui est une délibération d'investissement, nous voterons, si vous en êtes d'accord, 700 000 € pour accueillir 10 000 bacs verts supplémentaires et 540 000 € pour 300 colonnes de verre supplémentaires. Je rappellerai en conclusion que lorsqu'une tonne de verre est mise dans les silos à verre, cela ne coûte rien du tout au Grand Lyon et rapporte 20 € à la Ligue contre le cancer. Lorsque la même tonne de verre n'est pas déposée dans les silos mais dans les poubelles, cela coûte 100 € pour le Grand Lyon et, malheureusement, 60 % du verre qui est à jeter dans le Grand Lyon n'est pas encore déposé dans les silos à verre. Il y a donc des efforts à faire. Il y aura des magnifiques silos blancs transparents anti tag et j'espère que cela incitera les gens à les utiliser.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Thierry Philip. Nous allons mettre aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président PHILIP.

N° 2010-1323 - déplacements et voirie - Lyon Parc Auto - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1323. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'un rapport visant à désigner un représentant au sein du conseil d'administration de la société Lyon Parc Auto suite à la démission de madame Nathalie Perrin-Gilbert. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil d'administration de Lyon Parc Auto
(dossier n° 2010-1323)**

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce dossier, je vous propose la candidature de madame Nadine Gelas. Y a-t-il d'autres candidats ? Je constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Nous pouvons procéder à la désignation de notre représentant soit à bulletin secret, soit à main levée. Pour procéder à la désignation à main levée, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je constate qu'il y a unanimité pour procéder à la désignation du représentant de la communauté urbaine à main levée.

Je mets donc aux voix la candidature de madame Nadine Gelas pour représenter la Communauté urbaine au sein de du conseil d'administration de la société Lyon Parc Auto.

(Madame Nadine Gelas est désignée à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Elle fait tout madame Gelas, à la fois le cinéma, Lyon Parc Auto, la mode, incroyable ! Un jour, ils vont finir par voter pour elle dans le second arrondissement !

N° 2010-1325 - déplacements et voirie - Saint Priest - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des quais de la gare - Convention de participation financière aux études et aux travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1325. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Ce rapport concerne une convention de participation financière aux études et aux travaux d'aménagement des quais de la gare à Saint Priest dans le cadre du projet REAL. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une minute d'intervention pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le président, chers collègues, une courte intervention pour vous dire qu'évidemment, nous sommes favorables à ce rapport qui vise à agrandir les quais de la gare de Saint Priest mais que, par contre, nous trouvons la clé de répartition financière parfaitement contestable. Comment se fait-il, alors que nous n'avons pas la compétence sur les gares SNCF, que nous soyons les contributeurs à 50 % de financement de ces travaux et que la Région, dont c'est la compétence, n'en prenne que 25 % ? Il nous semble que vous êtes suffisamment proche politiquement du président de la Région pour vous mettre d'accord avec lui afin que chacun contribue là où il le doit.

Cela nous amène à une réflexion un peu plus large : alors que la période électorale se termine, nous avons tous suffisamment entendu que nos concitoyens avaient beaucoup de mal à percevoir les compétences de chacune de nos collectivités. Pourquoi compliquer encore davantage leur appréhension des choses en participant à des travaux qui, bien que sans doute très utiles, ont contribué à brouiller les cartes de nos compétences respectives ?

Enfin, c'est bien la SNCF qui va profiter commercialement de ces travaux et son financement à travers RFF n'est que de 25 %, ce qui nous laisse perplexes. Nous avons donc demandé en commission que le rapport soit décalé d'un mois pour rediscuter de la répartition des financements. Constatant ce soir que ce n'est pas le cas, notre groupe s'abstiendra sur ce vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vullien.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, je souhaiterais apporter quelques éclaircissements sur ce dossier à mon collègue qui vient de s'exprimer et à d'autres collègues qui avaient posé des questions lors de la réunion de la commission.

Simplement rappeler l'objectif : certains TER sur la ligne de Lyon Saint André le Gaz présentent des saturations fortes. L'allongement des quais permettra de les faire arrêter à Saint Priest et donc de circuler sur l'ensemble de la ligne. Ce sera un train périurbain de nouvelle génération d'une capacité de 660 personnes contre 330 aujourd'hui.

Les travaux sont programmés fin 2010, début 2011. Dès septembre 2010, la SNCF mettra en place un dispositif provisoire qui permettra d'augmenter d'ores et déjà la capacité des trains de 60 % en attendant la réalisation des travaux.

Alors, ce qui est important c'est que cette mesure constitue la principale offre nouvelle de capacité en transport collectif, en compensation des réductions de capacité à l'entrée de Lyon dans le cadre des travaux Mermoz. Et les travaux Mermoz, c'est nous qui les avons demandés. A la demande du Grand Lyon et afin d'être en cohérence avec le calendrier des travaux Mermoz et accompagner le changement des habitudes des usagers et la prise d'abonnement en général à la rentrée de septembre -et cela dans le cadre d'un développement durable-, les travaux ont été anticipés avec un engagement de réalisation de RFF de l'ordre du douze à dix-huit mois, plus court que selon la procédure standard. Donc c'est notre demande.

Les négociations avec les partenaires ont abouti aux clés de répartition que vous avez pu constater : 50 % pour le Grand Lyon, 25 % pour la région Rhône-Alpes et 25 % pour RFF. La participation communautaire est effectivement plus élevée que dans d'autres opérations avec REAL mais se justifie pleinement par le fait que le Grand Lyon est demandeur d'une réalisation anticipée de l'opération. RFF a confirmé que, dans l'hypothèse où le Grand Lyon ne serait pas intervenu pour faire accélérer ce processus, les travaux auraient probablement été programmés plutôt plus tardivement sur 2012-2013, voire d'ailleurs au-delà, avec des clés de financement qui auraient impliqué une participation du Grand Lyon.

Donc l'investissement communautaire, au regard du gain d'efficacité, est très faible parce que nous avons là un doublement de la capacité des trains périurbains, un report modal vers le train permettant une moindre congestion automobile sur son territoire pour 211 000 €.

Il y aurait encore d'autres choses à vous dire mais c'est vrai que, suivant les projets, on n'est pas sur une même clé de financement parce que cela dépend. Pour donner un exemple, sur la halte Jean Macé, sur l'infrastructure, on était à 38 % mais sur les infrastructures de l'ouest lyonnais, on n'est qu'à 8,75 %, pour Lyon-Bourg : 3,5 %, le raccordement de Givors : 6,5 %, les voies J et K à Perrache : 6,67 % ; on pourrait donc donner d'autres exemples.

Je tenais à préciser, monsieur le président, que c'est parce que nous avons fait cette demande qui va être utile à l'ensemble de l'agglomération. Je pense vous avoir donné là des éléments d'apaisement.

M. LE PRÉSIDENT : Je signale que, plus largement, si le Grand Lyon n'avait pas été à l'initiative, on n'aurait jamais fait REAL. Développer un réseau métropolitain avec des clés de financement qui varient effectivement suivant les projets, c'est donc quelque chose de tout à fait important. Et je veux dire que l'usager à Saint Priest se moque un peu -excusez-moi- de savoir quelles sont les clés de répartition ; il veut être transporté dans la métropole, c'est cela qui lui importe.

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel).

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2010-1327 - déplacements et voirie - Mise en place et fonctionnement d'une radio d'information multimodale sur l'aire urbaine lyonnaise et sa périphérie - Autorisation de signer le protocole liant les partenaires - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1327. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO rapporteur : Merci, monsieur le président. Un autre rapport important sur les déplacements : il

s'agit d'un nouveau service pour favoriser de nouvelles pratiques. Il s'agit de développement durable et singulièrement de mobilité urbaine durable avec ce projet de radio d'agglomération qui est une nouvelle radio locale dédiée exclusivement à l'information multimodale, projet pour lequel vous avez donné votre feu vert, sous réserve -je le rappelle- de la fréquence donnée par le CSA.

Un mot de complément à une présentation que certains commissaires ont trouvé un peu sommaire et rapide, juste pour rappeler que l'information est depuis toujours au cœur des déplacements, en gros depuis que l'on demande son chemin à son prochain. Il apparaît que sa maîtrise par les usagers sera plus que jamais au cœur de la mobilité de demain. C'est elle qui la rendra intelligente, c'est-à-dire optimisée, intermodale et partagée, dans un contexte de pratiques collectives et de choix individuels où l'individualisation des trajets et des trajectoires demandera un traitement individualisé du plus grand nombre de trajets. Ainsi, demain, le succès d'un mode de déplacement sera de plus en plus indissociable de son information, qui ne pourra plus être de conformation. Elle devra être instantanée, c'est-à-dire en temps réel, ciblée, contractualisée, fiable et le plus souvent embarquée voire interactive afin de choisir le bon mode au bon moment.

Clairement, l'information apparaît comme le nouveau carburant d'une mobilité durable, où l'accès à l'information sera l'accès à la ville et où la fluidité de la ville sera celle de l'information. Ce qui fait d'ailleurs dire à certains sociologues que l'information sur les déplacements c'est 50 % des déplacements et en fait, à cet égard, une solution relativement peu onéreuse pour gagner des points de parts modales au bénéfice des modes partagés et à faible émission de CO² ou de polluants. Ceci dans un contexte où l'extension et le développement des réseaux coûtent cher.

C'est là qu'intervient notre radio qui est un projet partagé -ce qui est déjà un gage de succès- avec tous les partenaires potentiels susceptibles de produire de l'information. Je citerai de manière non exhaustive, outre les sociétés autoroutières, tous les partenaires tels qu'Info-traffic et le PC CRITER du Grand Lyon, l'Etat avec CORALY, la Région avec TER-e-service et la SNCF avec sa webradio, le Département avec Rhônexpress et les cars du Rhône, le Sytral bien sûr et son délégataire, notamment pour l'information des voyageurs en situation de mode dégradé et perturbé, la CCI pour l'aéroport, la RUL avec la centrale de mobilité Multitud, OpenLy, les stationneurs avec LPA ou Vinci, Autolib, Vélo'v, les sites de covoiturage, à commencer par celui du Grand Lyon, les taxis, Optibus, le Coparty et ATMO Rhône-Alpes sans oublier VNF et la CNR pour la navigation des futures navettes fluviales de mon voisin Roland Bernard ainsi que les grands centres de congrès ou équipements culturels ou, enfin, les comités de tourisme.

Vous le voyez, il ne s'agira plus exclusivement d'informations routières et encore moins autoroutières et nous y veillerons, notamment grâce au contrôle des équilibres de la grille des programmes et de la ligne éditoriale.

Cette radio sera avant tout un relais d'information entre les différents modes, ce que nous faisons insuffisamment aujourd'hui. Donc Autoroute Info et Trafic FM, les deux radios autoroutières du nord et du sud de Lyon, qui assurent déjà une couverture partielle, autoroutière donc, de l'allotissement analogique fusionnent en une seule société et remettent donc au pot leur fréquence 107.7 afin de libérer une zone entre Villefranche et Vienne et couvrir l'ensemble de l'agglomération avec cette radio dédiée.

Je signale que ce projet sera le fer de lance, au Grand Lyon, d'une centrale de mobilité qui inclura également un portail Internet d'accès.

Les sondages montrent que l'intention d'écoute est favorable : plus de 88 % des personnes interrogées sont prêtes à l'écouter régulièrement, notamment à leur domicile avant leurs déplacements.

Voilà ce que je voulais dire. Il s'agit d'un protocole jusqu'en 2016, c'est la durée de la fréquence qui sera attribuée en fin d'année par le CSA ; cette délibération -je le rappelle- est sous réserve de cette attribution. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le président, chers collègues, ce projet de création d'une radio d'information multimodale est une excellente initiative et, au moins sur ce dossier, notre groupe partage un certain nombre de points de vue avec Gilles Vesco.

Dans notre esprit, cette radio ne doit pas être simplement une source d'information sur les bouchons dans le Grand Lyon. Des radios privées donnent déjà ce type d'information et il n'est pas de la responsabilité des collectivités de créer une concurrence sur ce point. Cette radio doit au minimum être une source d'information en temps réel des déplacements au sens large du terme (modes doux, TER, TCL, parcs-relais, voitures, cars départementaux, etc.) mais, en réalité, elle doit aller plus loin en proposant des solutions alternatives multimodales, adaptées en cas de difficultés de déplacements en un point particulier du Grand Lyon, en cas de saturation d'un parc-relais ou de perturbations sur le réseau TCL par exemple. Les informations diffusées par cette radio devraient également être disponibles sur Internet ainsi que sur les panneaux autoroutiers. Enfin, chaque Grand Lyonnais devrait pouvoir s'abonner à une information SMS pour un secteur géographique donné.

Pour que cette radio soit efficace et utile pour l'ensemble des Grand Lyonnais, il faudra bousculer les confortables limites des compétences des uns et des autres. En effet, pour que l'information donnée soit fiable et en temps réel, il est indispensable qu'elle ait un accès au système d'information des TCL via le SYTRAL, de la SNCF via la Région, des cars départementaux via le Conseil général, des automates d'accès aux parcs-relais via le Grand Lyon et, dans certains cas, les communes. Et nous craignons que ce point diplomatique soit le plus délicat à mettre en œuvre ! Il y a déjà quinze ans qu'en Allemagne, un système d'information multimodale existe. Il est ainsi possible, par exemple, de lire sur les panneaux autoroutiers un message du type : "Parc-relais à deux minutes, 152 places disponibles, accès centre-ville par train 15 minutes, accès centre-ville en voiture 45 minutes". Le groupe Centriste et démocrate se mobilisera pour que nous atteignions rapidement une telle qualité de l'information.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le président et chers collègues, je profite ce soir de ce dossier, comme celui d'ailleurs abordé précédemment pour la ville de Saint Priest, pour prendre la parole au nom de nos collègues et lancer une alerte. Ces deux dossiers illustrent mon propos et constituent des exemples et simplement des exemples. D'ailleurs, vous observerez que mon propos sera quelque peu décalé sur le fond et je reprendrai volontiers les affirmations et les observations de notre collègue Vesco sur l'accès à l'information pour l'adapter largement à l'accès à l'information des groupes.

Déjà à diverses reprises, dans l'enceinte des commissions préparatoires au Conseil, nous avons soulevé ce que nous considérons comme un problème voire une difficulté, c'est-à-dire l'information délivrée aux élus sur les dossiers pour lesquels ils doivent se prononcer. En effet, nous estimons que l'absence de précisions ou d'éléments concrets voire d'éclairages pour appréhender la pertinence de ce dossier (par exemple, clé de répartition financière, précision des échéances entre autres) nuit à la décision qui nous est dévolue. Evidemment, nous ne souhaitons pas tomber dans le travers du "toutes informations" mais nous réclamons la délivrance d'une information complète, conçue comme une véritable aide à la décision pour nous élus. Souvent, reconnaissons-le, cette information nous est donnée in extremis après la tenue de la commission.

Les élus doivent pouvoir se prononcer en toute clarté sur différents projets, engageant parfois l'avenir pour des décennies et il n'est pas de projet ou de sujet majeur ou mineur. Nous souhaitons, en tant qu'élus, assumer et remplir pleinement notre rôle et prendre les responsabilités qui nous reviennent. Nous devons le faire en toute connaissance de cause.

Bien entendu, un travail de concertation est indispensable. Les professionnels administratifs et techniciens, dont nous ne mettons certainement pas en doute ni les compétences ni le professionnalisme, apportent leur expertise technique et les élus, pour ce qui nous concerne, l'expertise politique, l'expertise sociale et sociétale étant apportée, vous le savez, par l'écoute, la concertation avec les habitants et les usagers. Ces trois composantes de l'expertise sont nécessaires dans l'élaboration d'un projet sans que l'une ne se substitue à l'autre.

Parfois, la tentation de penser que certains projets sont déjà ficelés ou que les techniciens ont déjà lancé certaines procédures est assez grande, voire très grande et de voir se dessiner, chemin faisant, surtout à l'heure des réformes en cours, un système où la technostructure, telle une transformation silencieuse, glisserait vers une technogouvernance.

Aussi est-ce officiellement que, ce soir, la demande de notre groupe Synergies-Avenir est de pouvoir, en amont des dossiers soumis, disposer de suffisamment d'éléments relatifs à la prise de décision qui nous incombe. Si nous estimons ne pas pouvoir nous positionner par manque d'information, nous nous verrons contraints, à l'avenir, et pour cette raison de manque d'information, au mieux de nous abstenir sur certaines délibérations.

Chacun doit travailler selon ses compétences et son rôle -et chacun doit assumer le sien, technicien ou élu-, donc chacun doit pouvoir assumer ses responsabilités. Nous souhaitons simplement, très simplement mais pleinement pouvoir remplir le rôle qui est le nôtre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Si vous manquez d'information, il se trouve que j'ai eu une réunion à midi avec l'ensemble des directeurs techniques à qui j'ai fait part de vos remarques et qui se tiennent à votre disposition pour voir les formes et les moyens dont vous souhaiteriez voir l'information s'accroître.

Mais je suis obligé de dire que les directeurs de service, les techniciens sont effectivement au service des élus et qu'à mon avis, il n'y a pas de gouvernance de la technostructure dans cette assemblée, cela se saurait. On reproche quelquefois plutôt le contraire. Vous voyez donc que les appréciations peuvent être divergentes puisque, d'un côté, on dit que quelquefois on tient la

main des techniciens qui voudraient penser autrement et, d'un autre côté, on dit que ce sont eux qui finalement décident des projets que nous souhaitons.

Je vous invite donc à vous rapprocher des directeurs concernés par les remarques que vous aurez à faire et de me les transmettre plus tôt, mais circonscrites, de manière personnelle, de manière à ce que je puisse y faire droit et vérifier effectivement ce qui peut être dit ici. Mais comme ce qui est dit ici peut-être l'objet de contrôles administratifs, j'aime autant que les choses soient dites d'abord en privé plutôt que de dire qu'il n'y aurait pas d'information pour les élus, ce qui n'est pas exactement le cas je crois.

Et s'il y a des manques, on les comblera mais il faut que l'information soit parfaite pour qu'évidemment, les élus soient aussi proactifs dans la recherche de l'information quelque part. Je signale que tout ceci a aussi un coût et que chaque fois que l'on multiplie des heures de techniciens, des heures de discussions, des heures de rapports, nous faisons aussi augmenter les coûts et donc tout ceci c'est aussi un rapport qualité/prix, ce que vous pouvez comprendre.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2010-1328 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Lancement de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1328. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport relatif au lancement de la concertation préalable en vue du réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable.

Sur ce rapport, nous avons une note pour le rapporteur. En effet, dans le paragraphe commençant par : "*La concertation sera ouverte à compter du jeudi 1^{er} avril 2010*", il convient de lire :

"Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles de la Communauté urbaine, en mairie de Villeurbanne et en mairie de Lyon 6^o,"

au lieu de :

"Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles de la Communauté urbaine et en mairie de Villeurbanne,".

Dans le paragraphe commençant par "*- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture*", il y a lieu de lire :

*". à la mairie de Villeurbanne,
. à la mairie de Lyon 6^o,
. à la Communauté urbaine",*

au lieu de :

*". à la mairie de Villeurbanne,
. à la Communauté urbaine,".*

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci. Notre groupe se réjouit d'engager aujourd'hui la concertation sur le projet du réaménagement du cours Emile Zola, projet fortement porté par l'équipe municipale et très attendu par les Villeurbannais. C'est un projet d'agglomération, compte tenu du caractère structurant de cet axe qui traverse Villeurbanne et qui relie, d'une part, la ville à Lyon et, d'autre part, les communes de l'est, notamment Vaulx en Velin puis Décines, structurant par sa fonction de circulation - outre le métro en souterrain, ce sont 24 000 automobilistes qui l'empruntent aujourd'hui - mais aussi structurant par sa fonction de liaison entre différents pôles, de la place Charles Hernu aux Gratte-Ciel puis au pôle Bonnevey, puis au nouveau Carré de Soie.

Pourtant, cet axe important est un espace public de faible qualité, générateur de nuisances, notamment de pollution et de bruit, et d'accidents. C'est pourquoi la ville a la volonté de réaménager profondément le cours Emile Zola pour donner aux habitants un espace public apaisé, de qualité, offrant sécurité et confort pour les piétons et les cyclistes, avec notamment un itinéraire cyclable Lyon-Villeurbanne tel qu'il figure au plan de mandat depuis 2003, axe renforçant aussi l'attractivité des commerces et l'accès aux nombreux équipements publics.

Après l'inscription de ce projet à la PPI, après le vote des crédits d'études en novembre dernier, la concertation qui démarre aujourd'hui est une étape importante. La direction de la voirie fait un travail technique considérable de diagnostic et de propositions d'aménagement et je tiens à l'en remercier.

Sur la base de ces éléments produits par les équipes, nous allons donc présenter des synthèses, nos objectifs d'aménagement et mettre en discussion les différentes options d'aménagement. Outre les documents qui seront mis à disposition dans les mairies de Villeurbanne et de Lyon 6^o, nous organiserons, à partir du mois de mai, des réunions publiques et ateliers de concertation où seront invités notamment les conseils de quartiers, les associations, les riverains, les commerçants, les gestionnaires d'équipements. Je ne doute pas que nous mènerons là un travail intéressant qui permettra à notre assemblée d'engager sans tarder, comme l'indique la délibération, une première tranche opérationnelle entre le quartier de Cusset et le centre-ville.

Je vous remercie donc de voter ce projet.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. LLUNG : Monsieur le président, mes chers collègues, en réduisant la place de la voiture sur le cours Emile Zola, presque par vases communicants, nous allons créer un axe majeur modes doux dans l'agglomération. Je dis "vases communicants" mais ce n'est pas quelque chose que nous subissons, c'est quelque chose que nous choisissons. Je dis "axe majeur" parce que peu d'itinéraires comme Zola, Vitton et Roosevelt ont la force de cet axe qui a présidé à l'urbanisation de Lyon : c'était l'axe historique

de développement urbain de la ville de Lyon et c'est un axe aussi qui a suivi le développement de Villeurbanne, d'ailleurs jusqu'à ce que ces deux urbanisations se rejoignent.

Aujourd'hui, c'est un axe qui relie le Carré de Soie, même s'il y a la coupure du périphérique et le pôle Gratte-Ciel qui se renforce bientôt par un grand projet d'agglomération et la presque île de Lyon. Donc cet axe a cette force et le choix que nous avons fait de réduire la place de la voiture, d'ouvrir la concertation sur l'aménagement du cours Emile Zola est particulièrement intéressant. C'est la préfiguration de l'axe modes doux Zola-Vitton-Roosevelt- qui est d'ailleurs inscrit au plan modes doux -comme l'a rappelé Béatrice Vessiller, je crois-.

Deuxième enjeu, c'est un enjeu plus spécifique, c'est un enjeu de qualité urbaine, de nouvelle ambiance urbaine à Villeurbanne, avec un apaisement de cette voirie et la suppression sans doute de l'effet frontière puisque, aujourd'hui, il est assez difficile de traverser le cours Emile Zola. Les habitants s'en plaignent beaucoup et c'est un effet frontière nord-sud en quelque sorte à l'intérieur de Villeurbanne qu'il nous est donné d'améliorer.

Tout cela passe par la diminution de la place de la voiture. Ce n'est pas de l'autophobie -parce que j'ai entendu ce terme plusieurs fois-, c'est plutôt un choix raisonné. D'abord, nous sommes sur un axe qui dispose du métro ; donc le choix de prendre son automobile n'a pas beaucoup de pertinence. Ensuite, on sait bien que l'urbanisme a longtemps accompagné le développement de la voiture dans les années passées et c'est cette fluidité qui a favorisé l'étalement urbain contre lequel nous luttons. Finalement, il n'y a donc aucune raison de faire autrement sur cet axe, tout est possible et c'est ce que nous engageons.

Ce parti pris volontaire, c'est cela qui est soumis aux habitants et qui commence cette concertation. Elle sera ouverte en avril et nous accompagnera jusqu'en novembre, moment où nous choisirons les grands choix d'aménagement, ici d'ailleurs, à la Communauté urbaine. Ce sera une nouvelle délibération. Le groupe s'en réjouit et votera bien évidemment ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2010-1330 - déplacements et voirie - Caluire et Cuire - Aménagement de l'avenue Poumeyrol suite à permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1330. Monsieur Petit, vous avez la parole.

M. PETIT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Juste un mot pour nous réjouir de ce rapport. Nous souhaitons remercier publiquement les élus, notamment Pierre Abadie, et les techniciens qui ont travaillé sur ce dossier de l'avenue Poumeyrol. C'est un dossier qui est très important pour nous parce que c'est l'entrée de la ville de Caluire et Cuire et on peut dire aussi de la ville de Lyon puisque l'on n'est pas très loin.

C'est un dossier qui m'amène à une réflexion un peu plus large, dans le sens où il paraît un peu bizarre que l'on aménage des zones d'activités sans prévoir les aménagements de voirie qui vont avec, à savoir que cette avenue Poumeyrol était dans un triste état depuis très longtemps et qu'un certain nombre d'entreprises sont venues s'installer dans le quartier de Saint Clair depuis déjà plusieurs années et que l'on a été obligé de forcer un peu la main pour pouvoir passer ce dossier. C'est un peu dommage que les services...

M. LE PRÉSIDENT : Forcer la main à qui ?

M. PETIT : Au Grand Lyon, parce que ce n'était pas prévu au départ. Comment se fait-il, monsieur le président, que lorsqu'on aménage une zone, on ne pense pas à ces problèmes-là ?

M. LE PRÉSIDENT : Si vous voulez, on fait passer ce dossier avec les 3,8 % d'augmentation que vous n'avez pas votés tout à l'heure.

M. PETIT : Monsieur le président, on ne va pas parler de finances ce soir. De plus, je pensais terminer sur une note positive. Voilà, c'était juste pour dire ces quelques mots. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Petit. Même quand on fait quelque chose pour vous, il faut tout de même que vous ayez la critique et le verbe pour décocher des flèches. Franchement, vous avez de la chance ! Comme dit madame Levy, elle fait appel à mon fond, parce que, si je n'avais pas un bon fond, franchement ! Tout de même, dans vos interventions, vous découragez les meilleures volontés !

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PETIT.

N° 2010-1331 - déplacements et voirie - Craonne - Rue des Tourrais - Aménagement de voirie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1331. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une suite à permis de construire concernant la rue des Tourrais à Craonne. Cette voie dessert une zone industrielle ainsi qu'un centre pour handicapés en cours de construction. C'est une opération de 400 000 € qui sera inscrite au plan communal d'accessibilité et se déroulera en deux phases sur 2010-211, pour laquelle la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une intervention du groupe Synergies-Avenir. Monsieur Galliano.

M. GALLIANO : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération qui concerne l'aménagement de la rue des Tourrais à Craponne est très intéressante à plus d'un titre. Bien sûr, pour moi tout d'abord car elle concerne ma commune. Mais, au-delà, elle répond aux besoins et à la nécessité d'accompagnement des entreprises dans leur environnement en termes de logistique, d'accès et de déplacements pour les fournisseurs, clients et employés notamment.

Concernant cet exemple précis de la rue des Tourrais, il vient compléter l'accord Grand Lyon, Bio-Mérieux qui, depuis 2008, avait déclassé une voie publique, la rue des Aqueducs, au profit de BioMérieux en échange d'une nouvelle voie réalisée par BioMérieux puis transférée au Grand Lyon. Cette nouvelle voie débouchera donc, à terme, sur une rue des Tourrais aménagée, jusque-là laissée à l'abandon. De plus, l'aménagement de cette même rue des Tourrais accompagnera l'installation et l'ouverture, en avril prochain, d'un établissement important de l'association régionale des infirmes moteurs cérébraux, l'ARIMC. Ainsi, deux entreprises importantes de Craponne, Bio-Mérieux qui compte aujourd'hui 900 personnes et l'ARIMC 100 personnes, se verront confortées dans le choix de développement dans l'ouest lyonnais.

Plus généralement, il est important pour l'ensemble de l'ouest lyonnais de rester attractif pour les entreprises, en termes de déplacements. Il devient donc urgent de renforcer les transports en commun, tels que la nouvelle ligne de bus LEOL en site propre, en cours de réalisation par le Sytral ; ce dernier vient d'attribuer les crédits nécessaires à l'aménagement de cette liaison rapide, avec le concours du Grand Lyon, ce dont nous nous réjouissons vivement.

De même, s'il est nécessaire de sauvegarder le poumon vert de l'ouest lyonnais en préservant ses espaces naturels, comment ne pas rappeler l'importance de la réalisation du TOP quant à son impact sur tant de liaisons réduites pour de grandes entreprises comme Boiron à Messimy, Sanofi-Pasteur et BioMérieux à Marcy et à Craponne, pour une desserte plus accessible pour leurs fournisseurs et leurs clients afin qu'elles ne soient pas tentées de rejoindre la plaine de l'Ain ou de s'établir en dehors du périmètre du Grand Lyon ?

Les aménagements doivent en effet procéder d'une logique équitable de juste répartition des investissements. Les équipements et les infrastructures sont inhérents à l'attractivité de notre territoire, vous le savez bien, ils participent à l'équilibre et à la cohérence de notre agglomération en matière de développement économique. Nos communes ne souhaitent pas subir les conséquences d'un effet de ghetto où tels secteurs de notre future métropole verraient se concentrer des équipements nécessaires à l'accueil d'entreprises et où d'autres seraient délaissés.

Merci par avance, monsieur le président, de mettre tout votre poids pour que cette réalisation du TOP dont on parle depuis plus de vingt ans voie enfin le jour. L'ensemble des communes de l'ouest lyonnais vous en remercient par avance.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sera un dossier au moins aussi contesté que celui du Grand Montout. Je le sais évidemment à l'avance, cela n'empêche pas que nous allons le faire.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2010-1332 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Création d'une zone 30 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1332. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Un dernier rapport concernant une individualisation complémentaire d'autorisation de programme relative à la zone 30 de Lyon, aux 100 entrées-sorties donnant accès à la zone définie par l'arrêté.

Après 6,5 M€ déjà votés jusqu'ici pour 52 aménagements, il s'agit de voter 2,5 M€ supplémentaires pour 20 autres aménagements, donc pour un total de 9 M€ pour 72 aménagements sur les 100 prévus pour cette pacification du trafic et une rue plus favorable aux modes doux sur les 86 kilomètres de zone 30 du cœur de la ville de Lyon.

L'accidentologie s'en est d'autant mieux portée que, depuis 2004, le nombre d'accidents a diminué et cette baisse est bien plus significative encore sur le périmètre de la zone 30 avec 30 % d'accidents en moins en cinq ans, et notamment sur l'accidentologie vélos là où l'on a doublé le trafic vélos, c'est-à-dire 100 % d'augmentation du trafic vélos. Sur les cinq dernières années, il y a 7 % seulement d'augmentation de l'accidentologie sur le trafic vélos ; cela pour montrer que ces aménagements crédibilisent toujours plus cette zone 30.

Avis favorable de la commission. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le président, chers collègues, je vais essayer d'être brève parce qu'effectivement, on est en fin de conseil et je pense que l'on est un peu fatigué mais je vais tout de même intervenir, même si c'est rapidement.

Effectivement, dans cette zone 30 -monsieur Gilles Vesco le mentionnait-, il y en a encore des accidents, même si cela a diminué. Il faut tout de même remarquer que, par contre, le nombre d'accidents graves impliquant des piétons avec des véhicules est plus élevé que dans le reste de la ville de Lyon. Donc cela nécessite bien -et c'est l'objet de cette délibération- de faire des aménagements pour réduire la vitesse et pour que le respect de la limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure soit vraiment réel, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui. Nous nous félicitons de ces aménagements complémentaires.

Par contre, ce que l'on voudrait dire -et c'est cela l'objet de notre intervention-, c'est que l'on regrette à nouveau -on l'avait déjà dit sur ce même type de délibération- que l'on ne parle pas du tout de la mise en place du décret du 30 juillet 2008 qui

va rendre obligatoire, dès le mois de juillet prochain, la mise en place du double-sens cyclable dans les rues à sens unique dans les zones 30. En fait, cela sera mis en place, sauf pour un certain nombre de voies où cela sera exclu. Donc ce que ce nous souhaitons c'est que les travaux d'aménagement prévus intègrent bien la mise en place des double-sens cyclables. Pour nous, c'est une mesure importante. On sait qu'il y a un certain nombre d'élus qui craignent les accidents avec cette mise en place du double-sens cyclable. On veut leur rappeler qu'il s'agit d'une mesure qui, au contraire, accroît la sécurité des cyclistes, pour la bonne et simple raison que les automobilistes les voient arriver de face, les cyclistes aussi et, de cette façon, on est beaucoup plus en sécurité. Ce qu'il faut savoir aussi c'est que plus cette mesure sera généralisée, plus elle rentrera dans les habitudes et cela renforcera aussi cette question de sécurité.

Alors, ce que l'on souhaite c'est qu'au niveau de la presque île, le nombre de rues concernées par cette mise en place de double-sens soit vraiment important et que l'exception soit plutôt celles pour lesquelles cela ne sera pas autorisé. En fait, si l'on insiste sur ce plan-là, c'est que l'on pense que c'est important. Il ne s'agit pas simplement d'aménagements cyclables pour arriver à développer l'usage du vélo mais, en fait, ce genre de mesure ne coûte pas cher et permet de favoriser le développement de l'usage du vélo, surtout de les faire descendre des trottoirs, parce qu'il est assez tentant de passer par le trottoir quand il y a un sens interdit ; on voit cela régulièrement. Donc autant essayer de mettre en place le double-sens le plus possible. Enfin, cela permettra de faire respecter la place des piétons sur les trottoirs.

Si l'on veut arriver -et monsieur Gilles Vesco le rappelait- à l'objectif d'avoir une part modale de 5 % du vélo en 2014, pour nous, c'est ce genre de mesure qui favorisera l'atteinte de cet objectif. De nombreuses villes développent les double-sens cyclables. Si l'on prend l'exemple de la ville de Paris qui a aussi beaucoup de zones 30, il y a déjà eu la mise en place de double-sens cyclables dès 2007 dans les zones 30 et, en ce moment, ils travaillent à une généralisation pour juillet 2010. On espère donc que Lyon ne sera pas timorée sur ce sujet-là et rejoindra cet exemple.

Donc on votera bien entendu ce rapport au vu de ce que j'ai dit mais on restera vigilant sur cette question des double-sens comme beaucoup d'associations de cyclistes le sont aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BROLIQUIER : Monsieur le président, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises sur la zone 30 et, sur le principe comme sur les programmes individualisés, notre vote a toujours été favorable.

Alors, aujourd'hui, la situation est un petit peu différente parce que nous pouvons nous appuyer sur l'expérience de ce qui a déjà été réalisé et le constat que nous faisons est plus que nuancé. Vous avez pris cette décision de la plus grande zone 30 d'Europe, à grand renfort de communication et de concertation pour le moins approximative. Soit -je le répète-, nous y étions par principe favorables mais, après cet effet d'annonce, vous

n'avez pas pris les moyens de vos ambitions. Je ne parle pas de moyens financiers car le coût de la zone 30 est élevé, il s'élève à 14 M€ à terme, non, je parle plutôt des moyens techniques, des moyens humains.

D'abord le choix que vous avez arrêté en matière d'aménagement est inefficace, de l'avis même des techniciens du Grand Lyon et des associations de piétons, il y a des problèmes de visibilité, de giration pour les transports en commun, les cars, les camions à gros tonnage...

M. LE PRÉSIDENT : ...avec monsieur Grivel.

M. BROLIQUIER : ...de bruit pour les riverains, de confort notamment pour les vélos et tout cela pour un coût très élevé puisqu'une entrée-sortie coûte environ 100 000 €.

Ensuite, vous n'avez mis en place aucune mesure efficace de contrôle ni même de pédagogie et ce n'est pas l'unique radar pédagogique qui se promène d'un bout à l'autre de la zone 30 qui va changer les mentalités. Bref, cinq ans et 9 M€ plus tard, la zone 30 n'est, à ce jour, ni identifiée, ni identifiable, ni réellement opérationnelle. Moi qui suis tous les jours sur le terrain dans la zone concernée, je peux vous l'affirmer.

Nous vous avons fait confiance sur ce projet mais, aujourd'hui, nous ne pouvons plus vous suivre et nous le regrettons sincèrement. Ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises depuis plusieurs années auprès des services comme auprès de votre vice-président en charge de ce dossier. D'autant qu'en matière de voirie, les crédits manquent passablement pour le simple entretien de nos voies qui ont beaucoup souffert cet hiver sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon. Les crédits manquent tout comme les hommes : plusieurs postes de chefs de projets ne sont même pas pourvus ; ce devrait être pourtant une priorité du Grand Lyon qui prétend investir beaucoup dans les voies de communication. C'est donc avec regret que nous nous abstenons sur ce dossier ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Gelas, occupez-vous du centre-ville !

Chers collègues, je crois que nous en avons terminé. Nous allons mettre aux voix tout de même pour permettre à monsieur Broliquier de bien valider son vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel).

Adopté.

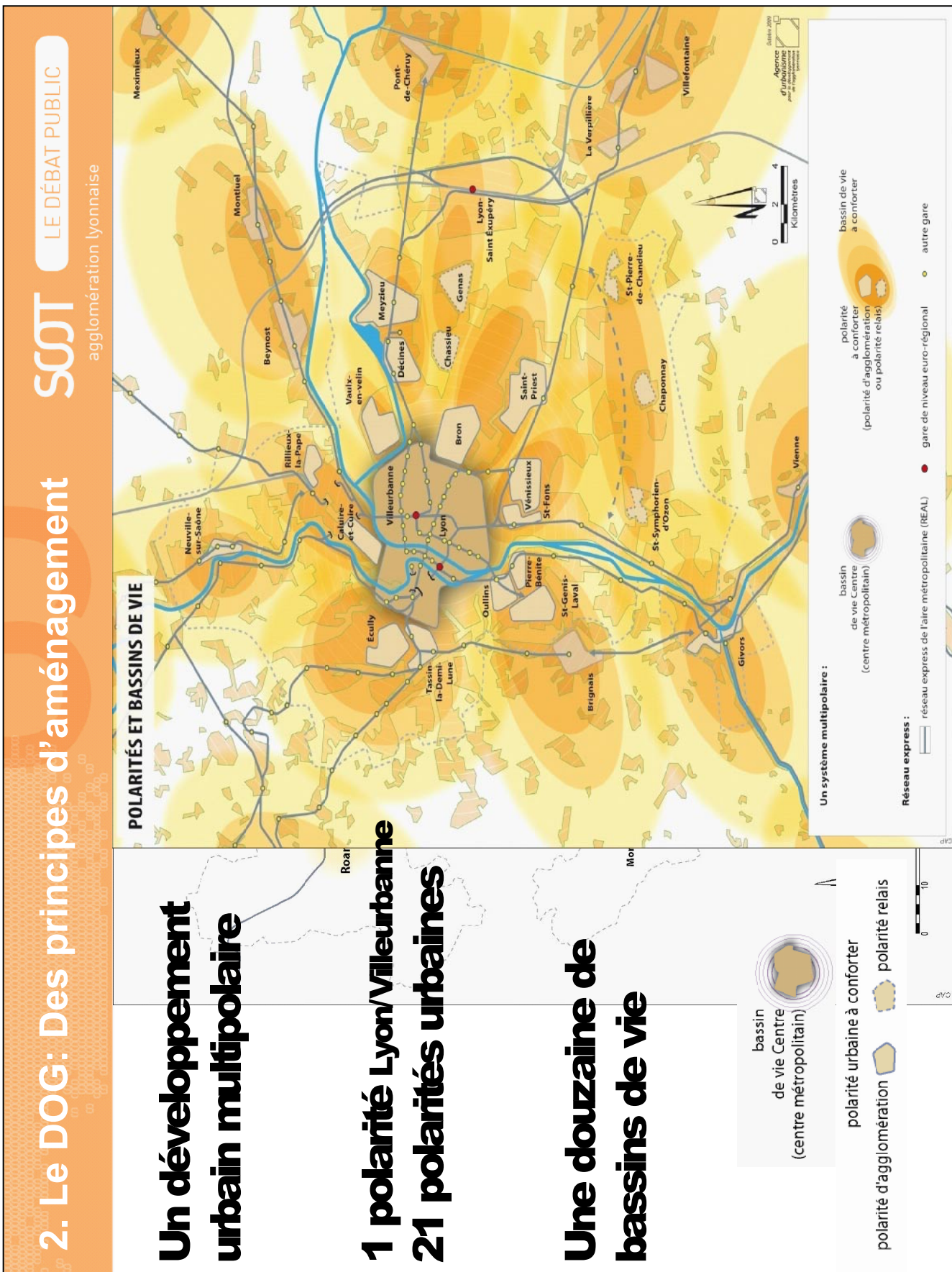
Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

(La séance est levée à 21 heures 41).

Annexe 1

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise
(dossier n° 2010-1378)

Diapositives projetées lors de l'intervention de madame la vice-présidente David



Annexe 1 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (diapositive 2/7)

2. Principales orientations du DOG

SCOT

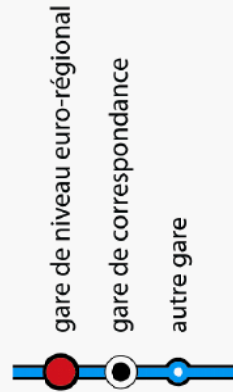
LE DÉBAT PUBLIC

agglomération lyonnaise

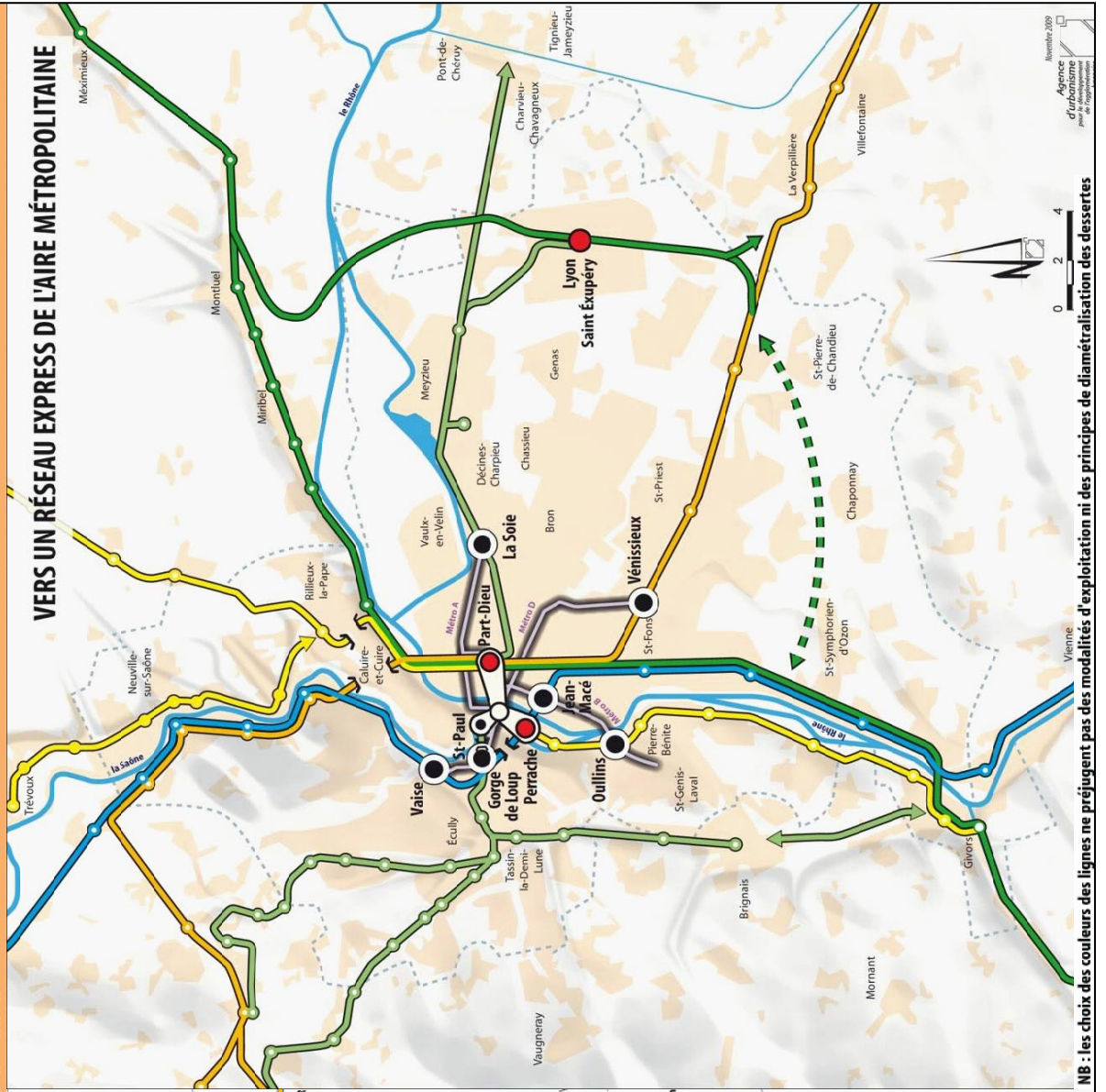
Un réseau express irriguant :

l'aire métropolitaine et sa partie centrale

Gares et interconnexions :



principe d'interconnexion entre les branches du réseau express



NB : les choix des couleurs des lignes ne préjugent pas des modalités d'exploitation ni des principes de diamétralisation des dessertes

Agence d'urbanisme pour la Région lyonnaise
Novembre 2009

Annexe 1 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (diapositive 3/7)

2. Principales orientations du DOG

SCOT

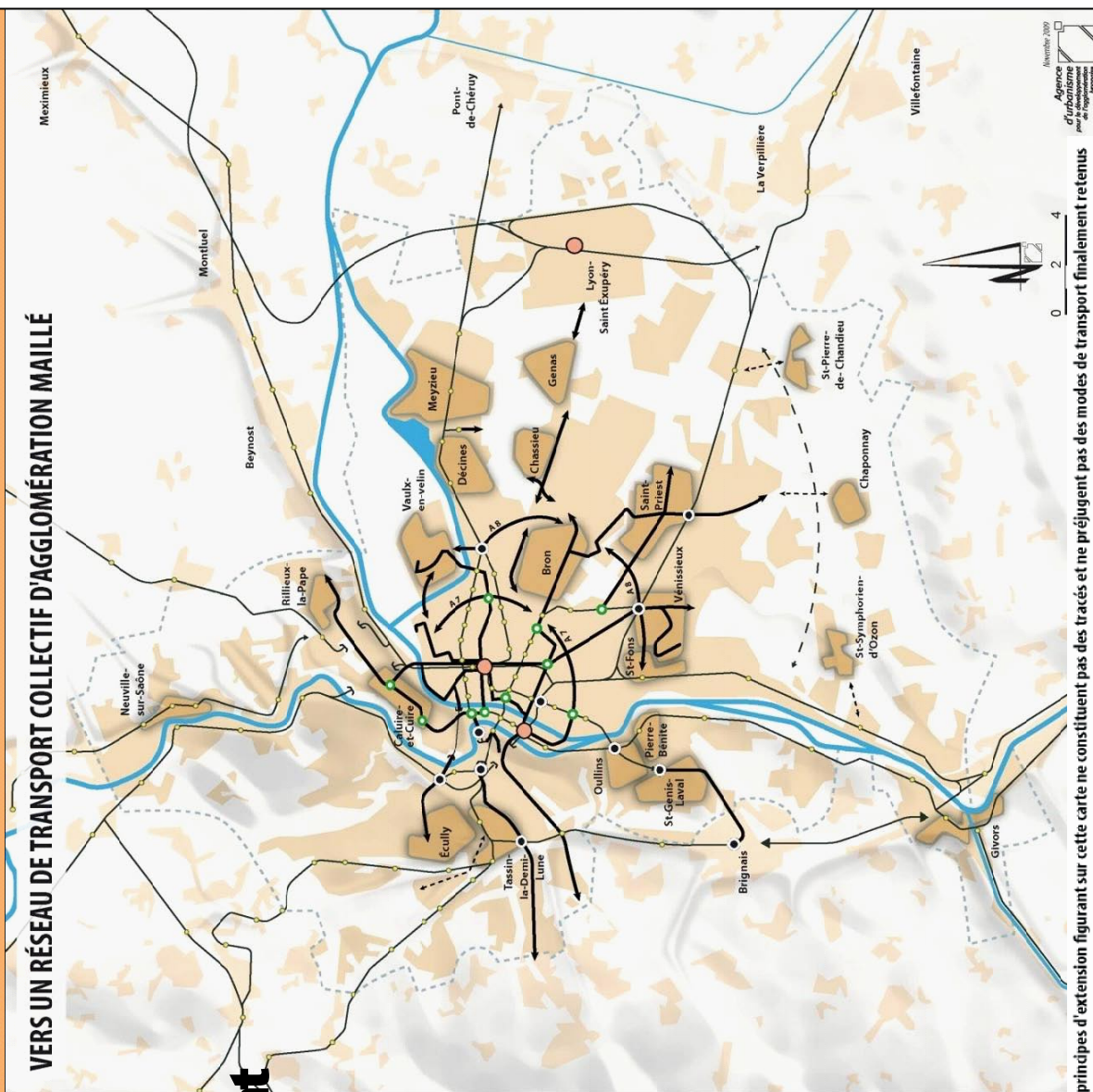
LE DÉBAT PUBLIC

agglomération lyonnaise

Transports collectifs

Un réseau d'agglomération reliant les bassins de vie, les polarités et les pôles d'emploi

VERS UN RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF D'AGGLOMÉRATION MAILLÉ



NB : les principes d'extension figurant sur cette carte ne constituent pas des tracés et ne préjugent pas des modes de transport finalement retenus

Agence d'urbanisme pour la Région Lyonnaise

Annexe 1 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (diapositive 4/7)

2. Principales orientations du DOG

**Un réseau maillé
d'espaces naturels et
agricoles qui structure
l'aire métropolitaine**

**décliné à l'échelle de
l'agglomération**

SCOT
agglomération lyonnaise

LE DÉBAT PUBLIC



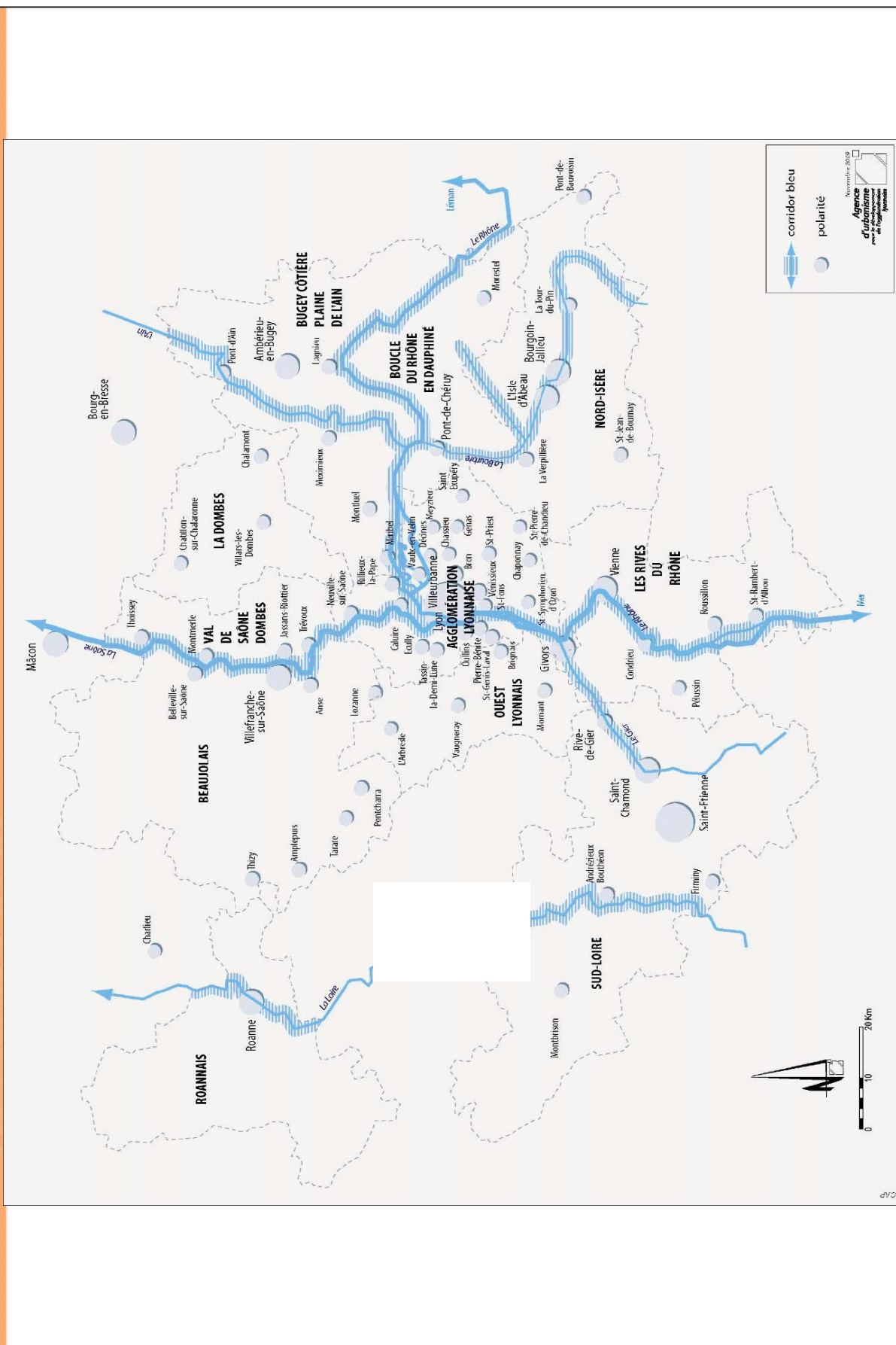
Annexe 1 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (diapositive 5/7)

LE DÉBAT PUBLIC

SCOT

agglomération lyonnaise

2. Principales orientations du DOG



erc

Annexe 1 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (diapositive 6/7)

2. Principales orientations du DOG

SCOT

LE DÉBAT PUBLIC
agglomération lyonnaise

Une agglomération qui mise sur ses fleuves

ROANNAIS

zone couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)

mise en valeur des confluences

Développement des loisirs et du tourisme

coulée verte (préservation et restauration écologique)



voie verte des berges

halte nautique

espace de loisirs et de découverte

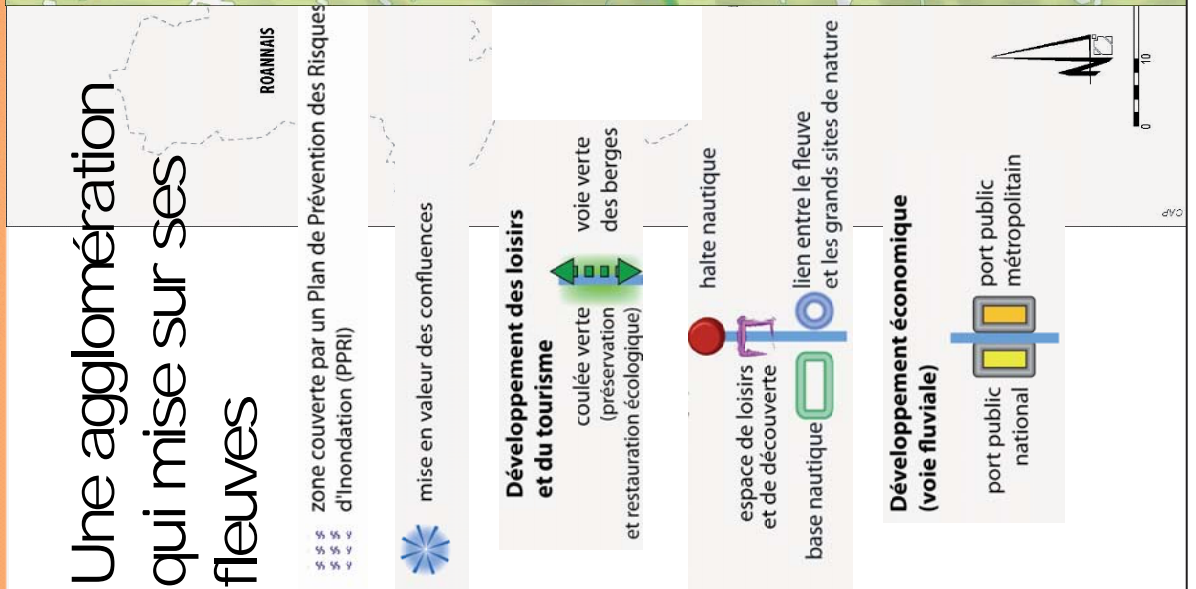
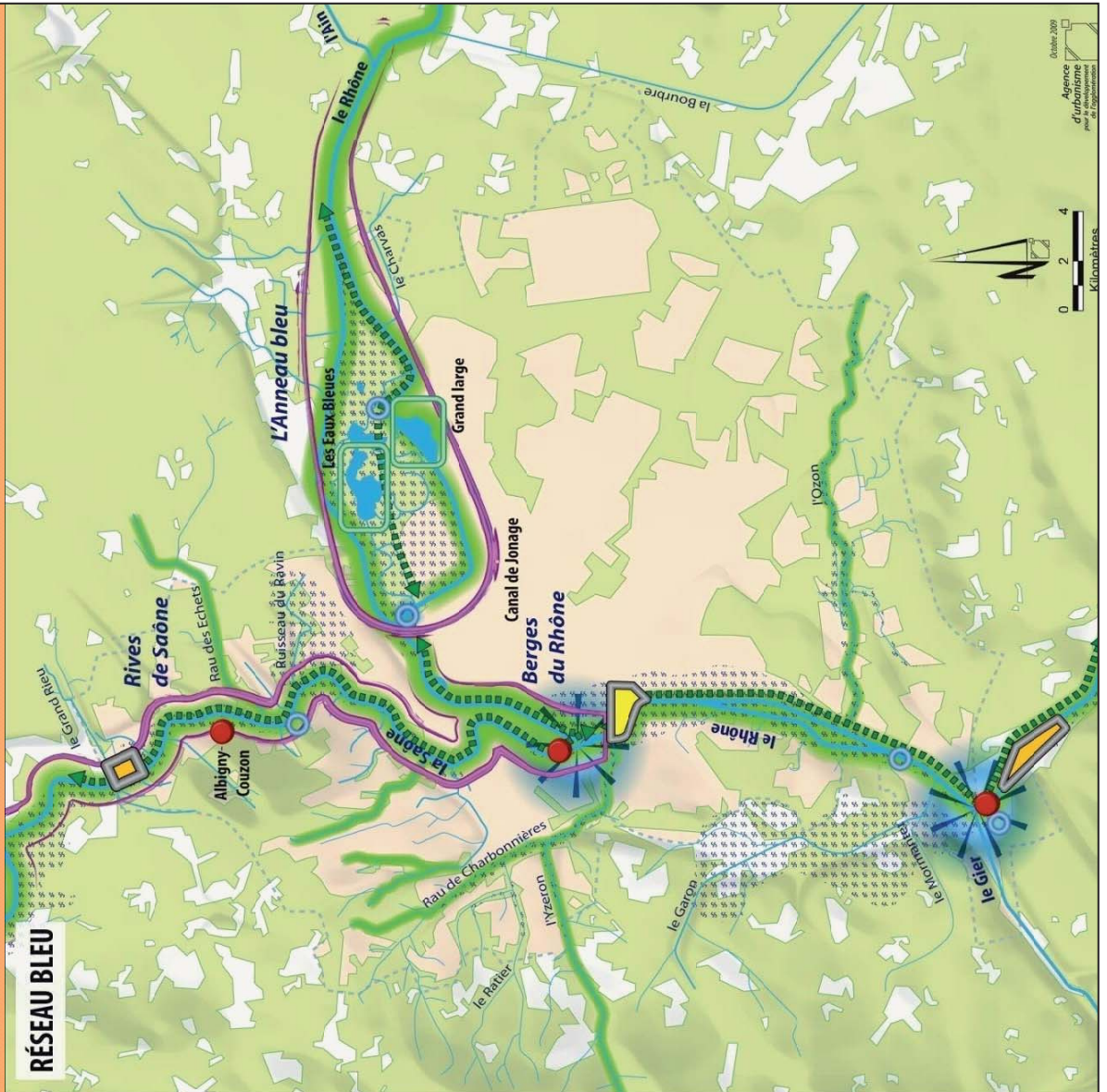
base nautique

lien entre le fleuve et les grands sites de nature

Développement économique (voie fluviale)

port public national

port public métropolitain



Annexe 1 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise (diapositive 77)

2. Principales orientations du DOG

SCOT

agglomération lyonnaise

LE DÉBAT PUBLIC

LE SCOT, UN PREMIER OUTIL D'ADAPTATION AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Faire de l'environnement un moteur

Eau : préserver la ressource

Air : agir sur les politiques de mobilité et les bâtiments

Energie: Réduire et diversifier la consommation énergétique

Risques et Nuisances: prise en compte de la santé et de la sécurité des habitants

Annexe 2

Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine (2010-2014)

(dossier n° 2010-1368)

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Philip

GRANDLYON

Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine (2010-2014)

- ✓ *Une feuille de route pour le mandat en matière de propreté*
- ✓ *Un travail dirigé par un comité de pilotage politique*





J.Darne T.Philip M.Vincent M.Yérémián E.Desbos E.Baume A.Touleron P.A.Millet G.Lyonnet F.N.Buffet N.Appel S.Frih

⇒ 10 réunions de travail menées de janvier 2009 à janvier 2010

- ✓ *Une expérimentation menée sur deux territoires*

Le Val de Saône

Secteur périurbain
16 communes
45 000 habitants
260 km voies communautaires



Le 3^{ème} arrondissement

Secteur urbain dense
90 000 habitants
111 km voies communautaires

1

Conseil communautaire
22 mars 2010
Thierry Philip

GRANDLYON

Evolutions et enjeux pour la propreté

- ✓ *Les évolutions contemporaines des espaces publics :*
 - ⇒ Augmentation des surfaces (Confluence, Rives de Saône...),
 - ⇒ Complexification des aménagements (Berges du Rhône...),
 - ⇒ Multiplicité des usages (manifestations, festivals...),
 - ⇒ Segmentation des acteurs en charge de la propreté (domanialité...),
 - ⇒ Augmentation des incivilités relatives au cadre de vie,
 - ⇒ Exigence croissante à l'égard des services publics de nettoyage,
 - ⇒ Prise en compte nécessaire des enjeux environnementaux.
- ✓ *Face à cela, trois enjeux essentiels pour la propreté :*
 - ⇒ Garantir un niveau de propreté égal sur l'ensemble du territoire,
 - ⇒ S'inscrire dans un développement durable du territoire,
 - ⇒ Maitriser les coûts.
- ✓ *Un message clair :*
 - ⇒ La responsabilité partagée (élus, service et habitants) en matière de propreté

2

Conseil communautaire
22 mars 2010
Thierry Philip

5 objectifs déclinés en actions



- ✓ **Agir à la source pour diminuer le niveau de salissure**
⇒ 4 actions autour du tryptique : communication, éducation, répression
- ✓ **Contribuer à la mise en œuvre d'une métropole post-carbone, respectueuse de son environnement**
⇒ 6 actions volontaristes pour l'eau, l'air, les sols, la biodiversité, le bruit et la santé des agents
- ✓ **Agir sur les modes de faire et de concevoir la propreté urbaine**
⇒ 6 actions pour accompagner les changements de pratiques
- ✓ **Responsabiliser l'ensemble des acteurs de la propreté urbaine**
⇒ 4 actions partenariales avec un même objectif de qualité
- ✓ **Maîtriser les coûts globaux de la prestation de nettoyage**
⇒ 2 actions pour une évaluation globale de la mise en œuvre de la politique en matière de propreté



3

22 actions opérationnelles



- ✓ **Structurées comme celles du plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets, les 22 fiches-actions identifient :**
 - ⇒ un pilote responsable de la mise en œuvre de l'action,
 - ⇒ un descriptif des opérations à mener,
 - ⇒ un diagnostic / état des lieux,
 - ⇒ un planning prévisionnel,
 - ⇒ un coût prévisionnel,
 - ⇒ des indicateurs techniques, environnementaux et financiers,
 - ⇒ un suivi du déroulement de l'action.
- ✓ **Chaque année, un rapport de mise en œuvre du plan d'actions sera élaboré**

4

	<h2 style="text-align: center;"><i>La responsabilité partagée à travers un outil adapté la Convention Qualité Propreté</i></h2>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser une responsabilité partagée en matière de propreté, ⇒ Conforter le besoin d'une organisation globale et concertée entre les différents acteurs, ⇒ Améliorer la propreté sur des secteurs sensibles identifiés et partagés. ✓ Méthodes : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Elaboration d'un diagnostic territorial partagé avec identification de secteurs sensibles prioritaires, ⇒ Définition d'actions concrètes et coordonnées entre les Villes et le Grand Lyon (sensibilisation, réorganisation des moyens, campagne de verbalisation...), ⇒ Evaluation (analyse des réclamations et visites de terrain). ✓ Signataires : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le Président du Grand Lyon et le Maire ou le Président de la Conférence des Maires et les Maires concernés. ✓ Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les services communautaires et communaux pouvant associer des représentants des citoyens. <p style="text-align: right;">5</p>